

15

Education et science

1287-1400

Finances du système éducatif

Edition 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2014

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Finances du système éducatif

Edition 2014

Rédaction Gabor Bende, Vera Herrmann, Katrin Mühlemann,
Elisabeth Pastor Cardinet, Nicole Schöbi,
Pierre Sollberger, Nathalie Quartier

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: persfinHS@bfs.admin.ch ou
Nicole Schöbi, tél. 058 463 67 73 (pour les dépenses publiques d'éducation)
Gabor Bende, tél. 058 463 69 63 (pour la comptabilité analytique des hautes écoles) et
Elisabeth Pastor Cardinet, tél. 058 463 6299 (pour le financement public de la recherche et développement)

Auteur: Gabor Bende, Vera Herrmann, Katrin Mühlemann, Elisabeth Pastor Cardinet, Nicole Schöbi,
Pierre Sollberger, Nathalie Quartier

Réalisation: Division Population et Education, Section Processus de formation

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 058 463 60 60 / fax 058 463 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1287-1400

Prix: 17 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Education et science

Langue du texte original: allemand/français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2014
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-15585-1

Table des matières

1	Aperçu du financement de l'éducation	7	4	Financement public de la recherche et développement des hautes écoles en Suisse	32
2	Dépenses publiques d'éducation en 2011	9	4.1	Dépenses de R-D intra-muros du secteur des hautes écoles	33
2.1	Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation	9	4.2	Financement public de la R-D du secteur des hautes écoles	34
2.2	Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense	11	4.3	Modes de financement public de la recherche et développement	37
2.3	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut	12	4.4	Modèle de financement public de la recherche et développement en Suisse	39
2.4	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales	13	5	Comparaison internationale	40
2.5	Dépenses publiques d'éducation par habitant	14	5.1	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut et des dépenses publiques totales	40
2.6	Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif	15	5.2	Dépenses d'éducation par élève/étudiant	41
2.7	Dépenses publiques d'éducation et nombre de personnes en formation	18	6	Sources et données disponibles	42
2.8	Bourses d'études	19	7	Définitions	45
3	La comptabilité analytique des hautes écoles	23	8	Liste des abréviations	51
3.1	Haute écoles universitaires (HEU)	23	9	Bibliographie	52
3.2	Hautes écoles spécialisées (HES) (sans les 3 HEP intégrées)	26		Annexe: tableaux	53
3.3	Hautes écoles pédagogiques (HEP) (y compris les 3 HEP intégrées)	30			

Introduction

L'éducation étant financée en grande partie avec de l'argent public, les informations concernant les investissements effectués dans ce domaine sont d'intérêt public. La présente publication donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif. Elle se base principalement sur les dépenses publiques d'éducation et sur la statistique des hautes écoles. Dans chaque cas, elle se réfère à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2011 pour les dépenses publiques d'éducation¹ et 2012 pour la comptabilité analytique des hautes écoles.

La statistique des dépenses publiques d'éducation comprend les dépenses des pouvoirs publics pour tous les degrés de formation, du préscolaire aux hautes écoles². L'encadrement des enfants avant l'entrée à l'école et la formation continue ne sont pas comprises dans ces données. Les données de base des dépenses publiques d'éducation proviennent de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). La statistique des bourses et prêts cantonaux de l'Office fédérale de la statistique (OFS) constitue une source de données supplémentaire.

Dans le domaine des hautes écoles, les données de l'AFF sont complétées par des données sur les coûts. La statistique des hautes écoles de l'OFS se base sur les comptabilités analytiques des hautes écoles et prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées.

Les deux sources de données n'étant pas directement comparables, elles sont traitées dans deux chapitres distincts.

Les dépenses privées ne sont que partiellement incluses. Mis à part le domaine des hautes écoles, seules des informations pour le degré secondaire II sont à disposition, soit l'estimation des dépenses des entreprises pour la formation duale.

Le système suisse de la formation comprend tous les degrés de la formation formelle. La classification suisse distingue l'école obligatoire (degrés préscolaire, primaire et secondaire I), le degré secondaire II (en particulier la formation professionnelle initiale et les formations générales) ainsi que le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles). Le système des hautes écoles comprend les hautes écoles universitaires (HEU), les hautes écoles spécialisées (HES) ainsi que les hautes écoles pédagogiques (HEP).³ La classification CITE⁴ est utilisée pour les comparaisons internationales.

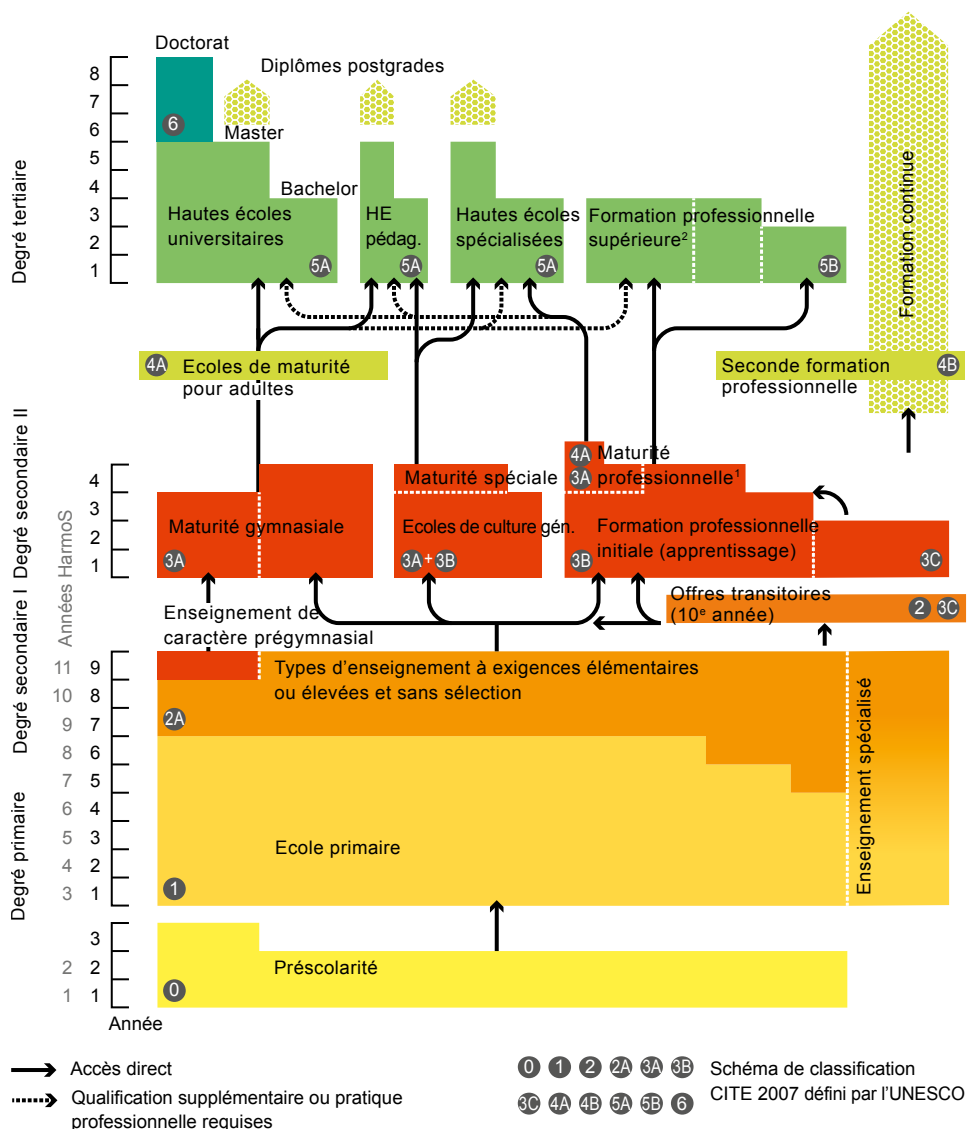
¹ En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation des données sur les dépenses publiques d'éducation, les résultats définitifs d'une année comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'un an et demi environ.

² Pour plus de détails concernant la base de données, voir le chapitre 6.

³ Liste de toutes les hautes écoles, voir chapitre 7.

⁴ L'abréviation CITE correspond à «Classification internationale type de l'éducation».

Le système d'enseignement suisse (simplifié)



- 1 Parallèlement aux trois ou quatre ans de la formation professionnelle initiale ou une année après l'apprentissage.
 2 Font partie de la formation professionnelle supérieure les filières de formation des écoles supérieures, les examens professionnels fédéraux, les examens professionnels fédéraux supérieurs et les examens professionnels supérieurs non réglementés au niveau fédéral.

© OFS, Neuchâtel 2014

Le premier chapitre de cette publication offre une vue d'ensemble des finances de l'éducation pour tous les degrés de formation. Le chapitre 2 présente les dépenses publiques d'éducation en 2011. Le chapitre 3 fournit une analyse détaillée du financement des hautes écoles sur la base de la comptabilité analytique 2012, tandis que le chapitre 4 thématise le financement de la recherche et du développement dans les hautes écoles par les pouvoirs publics. Le chapitre 5 compare les dépenses d'éducation en Suisse avec une sélection de pays de l'OCDE.

Les sources ainsi que les bases de données sont décrites dans le chapitre 6. Les chapitres 7 et 8 contiennent les définitions ainsi que la liste des abréviations et la bibliographie. Les tableaux de bases sont publiés dans l'annexe.

On trouvera de plus amples informations sur le système de l'éducation suisse et des données supplémentaires ventilées par thème et par degré de formation sur le portail statistique: www.statistique.admin.ch → Thèmes → 15 – Education, science

1 Aperçu du financement de l'éducation

En 2011, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 30,9 milliards de francs⁵ pour l'éducation. Ce montant, en hausse de 4% par rapport à l'année précédente, représentait 5,3% du produit intérieur brut (585 milliards de francs) et 15,7% des dépenses totales (197 milliards de francs). L'éducation constitue, après la prévoyance sociale qui absorbe 38,4% des dépenses totales, le deuxième poste le plus important du budget des collectivités publiques.

Les dépenses d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) reflètent l'importance qu'une société accorde à l'éducation. De 1990 à 2011, les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes pour l'éducation ont progressé de 44% en termes réels, alors que les dépenses publiques totales (y compris assurances sociales) se sont accrues de 41%. Dans le même temps, le PIB a augmenté de 35%. Par conséquent, les dépenses publiques d'éducation ont crû plus fortement que les dépenses publiques totales et le PIB.

En 2011, 92% des dépenses d'éducation étaient des dépenses de fonctionnement. Les 8% restants étaient des dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les salaires des enseignants et des autres ressources humaines, les charges d'exploitation des établissements de formation ainsi que les subventions et les bourses d'études à des institutions privées et à des ménages. Les investissements se sont montés à 2,5 milliards de francs.

Au niveau suisse, près de la moitié des dépenses d'éducation a servi à financer l'école obligatoire (soit les degrés préscolaire, primaire et secondaire I, les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales). La part qui revient à l'école obligatoire varie toutefois

considérablement entre les cantons. Un quart des dépenses d'éducation était destiné au degré tertiaire et un cinquième au degré secondaire II.

En Suisse, l'éducation est financée à hauteur de 11,2% par la Confédération, de 57,3% par les cantons et de 31,5% par les communes. Le financement de l'éducation n'a toutefois pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs (voir les flux financiers au chapitre 2). Si l'on considère les dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent deux tiers (66,0%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un peu moins d'un tiers (28,8%) et la Confédération le reste (5,2%).

De 1990 à 2011, les transferts de la Confédération aux cantons ont légèrement augmenté, tandis que les transferts des cantons aux communes ont quelque peu diminué. Dans le même temps, les transferts de cantons à d'autres cantons se sont fortement accrues. Ces versements ont eu lieu notamment dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées.

En tenant compte des dépenses privées de la formation duale au degré secondaire II, les dépenses d'éducation par élève/étudiant augmentent en règle générale à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation. En 2011, ce montant atteignait 16'500 francs par élève pour les degrés préscolaire, primaire et secondaire I réunis. Pour le degré secondaire II, il était de 25'300 et pour le degré tertiaire, il était de 33'300 francs. Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent.

L'analyse détaillée du degré tertiaire sur la base de la comptabilité analytique des hautes écoles révèle que les coûts complets ont enregistré une hausse continue dans les trois types de hautes écoles. Si les coûts sont ventilés par types de prestations, l'évolution est moins uniforme. Dans les hautes écoles universitaires, le poste du budget le plus important est celui de la recherche, qui représente

⁵ A l'exception des dépenses en faveur de la R&D éducation (0,4 milliard de francs), les dépenses pour la recherche ne sont pas incluses dans la statistique des dépenses publiques d'éducation. Il s'agit de 3 milliards de francs pour la recherche fondamentale et 1,4 milliard de francs pour le reste de la R&D (p.ex. R&D culture, sports, loisirs et église, R&D santé, R&D trafic; 0,9 milliard de francs est financé par la Confédération et 0,5 milliard par les cantons).

plus de la moitié du coût total des activités. Dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques qui, conformément à leur mandat, proposent des formations orientées sur la pratique, l'enseignement de base constitue le plus haut poste du budget et représente en moyenne environ deux tiers du coût total.

Entre 2000 et 2012, on constate une importante croissance des dépenses de recherche et développement (R-D) dans les hautes écoles (+113%). Cette augmentation dépend toutefois du type de haute école ainsi que de la taille relative que constitue cette prestation dans le coût total. Pour les hautes écoles spécialisées par exemple, ces dépenses qui ne représentent que 10% du total ont plus que quadruplé, alors que dans les universités cantonales, qui regroupent la moitié des activités de recherche, ces dépenses ont doublé sur la même période.

Dans la comparaison internationale de l'OCDE pour l'année 2010⁶, la Suisse se situe avec des dépenses publiques d'éducation correspondants à 5,2% du PIB légèrement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8%). De tous les pays de l'OCDE, le Danemark et la Norvège sont ceux qui investissent le plus dans l'éducation (8,8% du PIB), le Japon celui qui investit le moins (3,8% du PIB). Pour les degrés de formation depuis le degré primaire jusqu'au degré tertiaire, la Suisse se trouve dans le groupe de pays qui affichent les dépenses d'éducation les plus élevées par élève/étudiant; elle dépense environ 1,6 fois de plus que la moyenne de l'OCDE.

⁶ L'étude comparative annuelle Regards sur l'éducation 2013 présente les données de l'année 2010.

2 Dépenses publiques d'éducation en 2011

La statistique des dépenses publiques d'éducation documente le financement, par les pouvoirs publics, des offres de formation publique et subventionnée. Elle comprend les dépenses pour les degrés préscolaire, primaire et secondaire I, les écoles spéciales, l'accueil de jour, les écoles de musique, la formation professionnelle initiale, les écoles de formation générale, la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles⁷.

Seules les offres qui relèvent de la formation formelle de la préscolarité aux hautes écoles et qui supposent l'immatriculation ou l'inscription des élèves/étudiants dans un établissement d'enseignement sont prises en compte. Les dépenses pour les formations acquises sur le tas, les formations en autodidacte et les leçons particulières ne sont pas considérées dans la statistique.

Les données sur les dépenses publiques d'éducation publiées dans le présent chapitre se fondent exclusivement sur la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF, état août 2013). La statistique financière de l'AFF présente des résultats pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (c'est-à-dire pour la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales). Pour la formation professionnelle

initiale, une estimation des dépenses de formation des entreprises (Mühlemann, 2007) est également disponible.

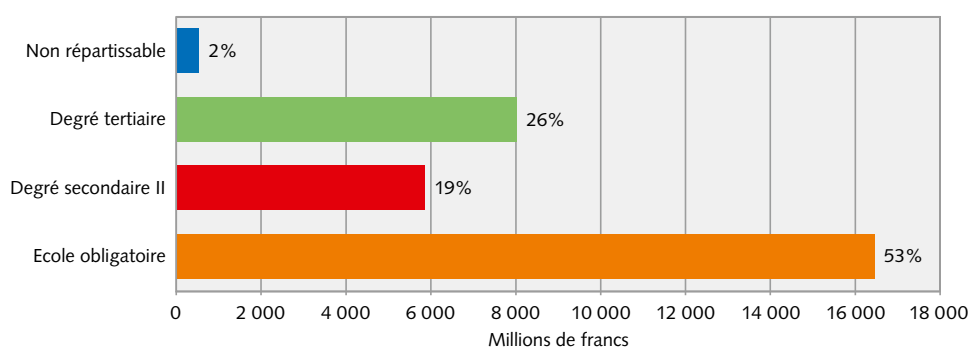
A l'exception des dépenses en faveur de la R&D éducation (0,4 milliard de francs), les dépenses pour la recherche ne sont pas incluses dans la statistique des dépenses publiques d'éducation. Il s'agit de 3 milliards de francs pour la recherche fondamentale et 1,4 milliard de francs pour le reste de la R&D (p.ex. R&D culture, sports, loisirs et église, R&D santé, R&D trafic; 0,9 milliard de francs est financé par la Confédération et 0,5 milliard par les cantons).

2.1 Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation

En 2011, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 30,9 milliards de francs pour l'éducation. La plus grande part (53%) sert à financer l'école obligatoire, à savoir les degrés préscolaire, primaire et secondaire I, les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales (cf. graphique G 2.1). Un quart des

Répartition des dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, 2011

G 2.1



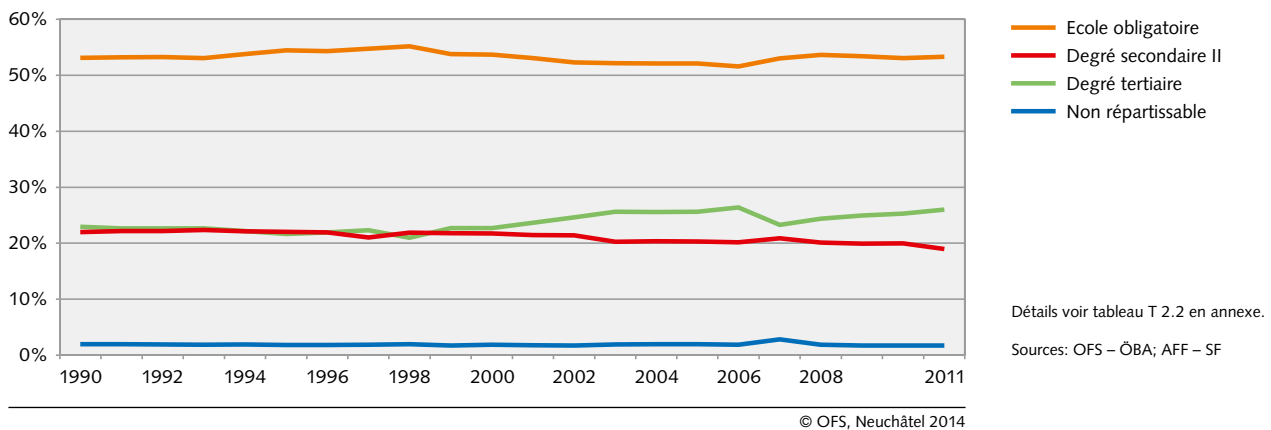
Détails voir tableau T 2.1 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

⁷ Voir description chapitre 7 et www.srs-cspp.ch pour des détails concernant le plan comptable MCH2 et la classification fonctionnelle.

Répartition des dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation G 2.2

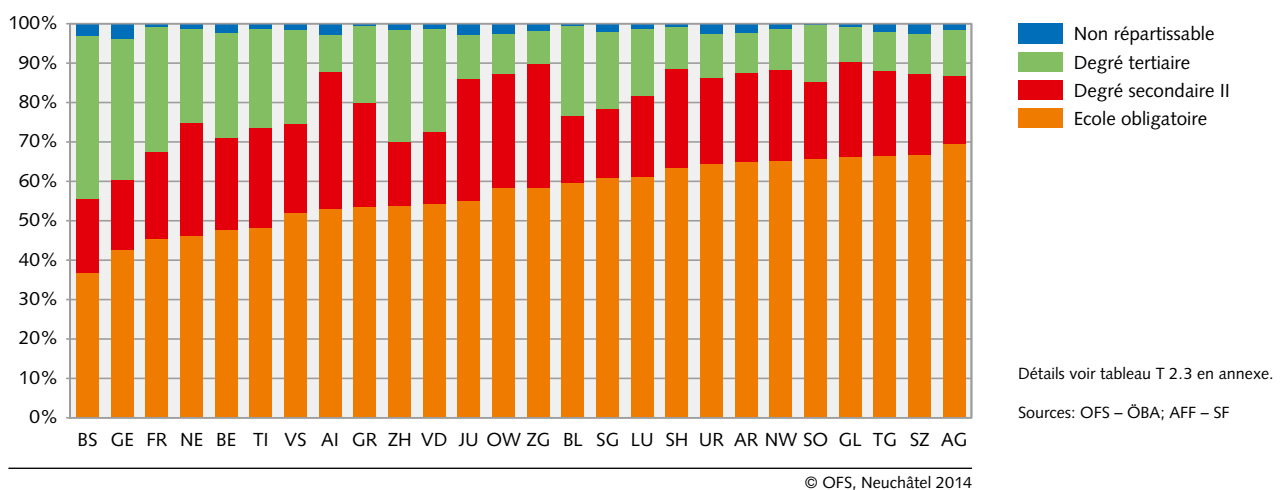


dépenses est destiné au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) et un cinquième au degré secondaire II (formation professionnelle initiale et écoles de formation générale). Comme le montre le graphique G 2.2, cette répartition est restée pratiquement inchangée de 1990 à 2011.

La répartition des dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes selon le degré de formation est exposée dans le graphique G 2.3. Ces montants comprennent toutes les dépenses faites par les cantons et les communes pour la formation, y compris les versements aux entreprises et aux ménages privés

(par exemple bourses d'études). Mis à part Bâle-Ville, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Berne et le Tessin, tous les cantons consacrent la majeure partie de leurs dépenses à l'école obligatoire. Bâle-Ville est le seul canton où la part pour le degré tertiaire (41%) dépasse celle pour l'école obligatoire (37%). La part des dépenses d'éducation pour l'école obligatoire varie entre 37% à Bâle-Ville et 69% en Argovie. Elle reflète l'offre et la politique des cantons dans le domaine de l'éducation.

Répartition des dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes selon le degré de formation, 2011 G 2.3



2.2 Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense

En Suisse, 92% des dépenses d'éducation sont des dépenses de fonctionnement. Les 8% restants sont des dépenses d'investissement (cf. graphique G 2.4). Un montant de 16 milliards de francs, soit 52% de toutes les dépenses publiques d'éducation, sert à la rémunération des enseignants. Le reste se répartit entre les salaires des autres ressources humaines, les dépenses pour les biens et services et les autres dépenses de fonctionnement (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages). Cette répartition est également valable pour l'école obligatoire (sans les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales), les

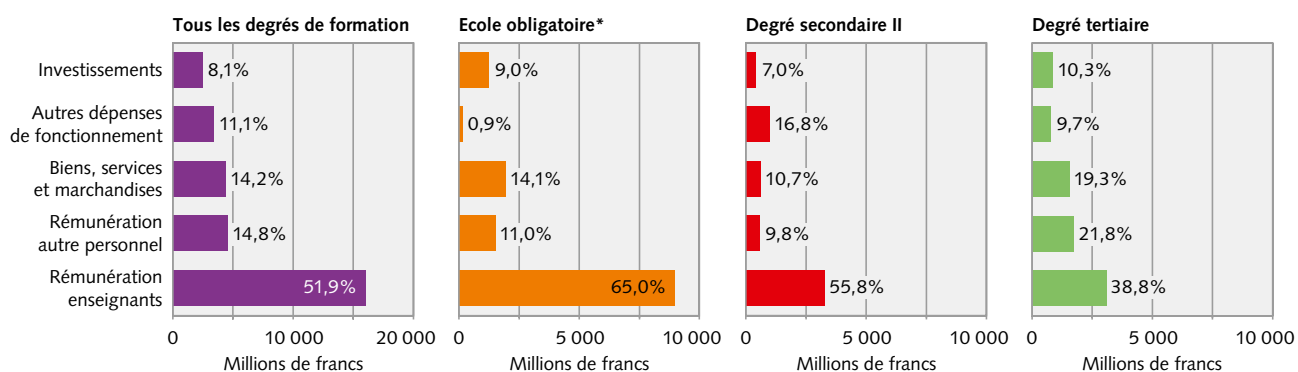
degrés secondaire II et tertiaire considérés séparément, même si la part des rémunérations des enseignants diminue au fur et à mesure que le degré de formation augmente.

A l'instar de la répartition des dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, la répartition des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense est restée pratiquement inchangée depuis 1990.

Les salaires des enseignants et des autres ressources humaines représentent le poste le plus lourd au niveau des charges, tous cantons confondus. La part destinée aux salaires varie entre 41% à Bâle-Campagne et 70% au Tessin et à Genève. La part des dépenses pour les biens et services oscille entre 5% et 24% et celle des investissements entre 2% et 22% (graphique G 2.5).

Répartition des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense, 2011

G 2.4



* Sans les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales

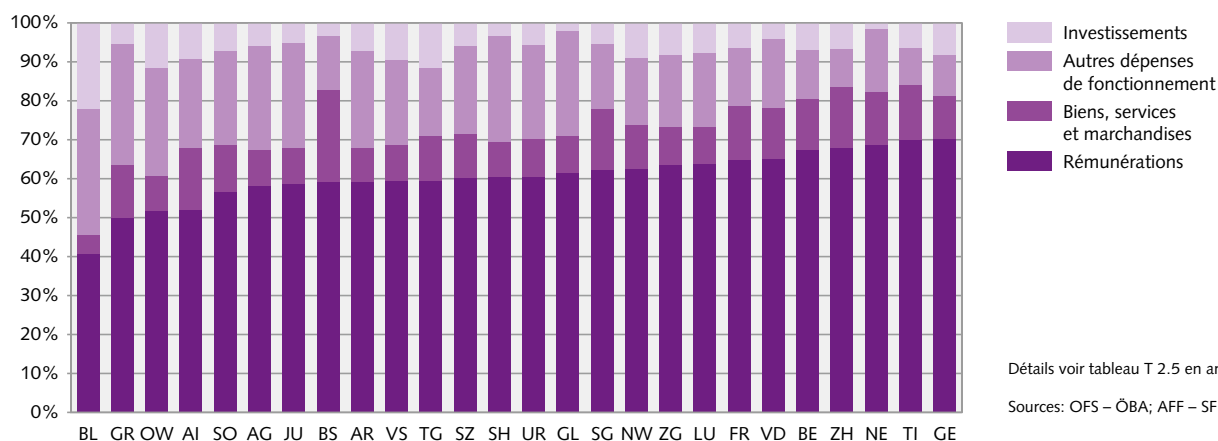
Détails voir tableau T 2.1 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

Répartition des dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes selon la nature de la dépense, 2011

G 2.5



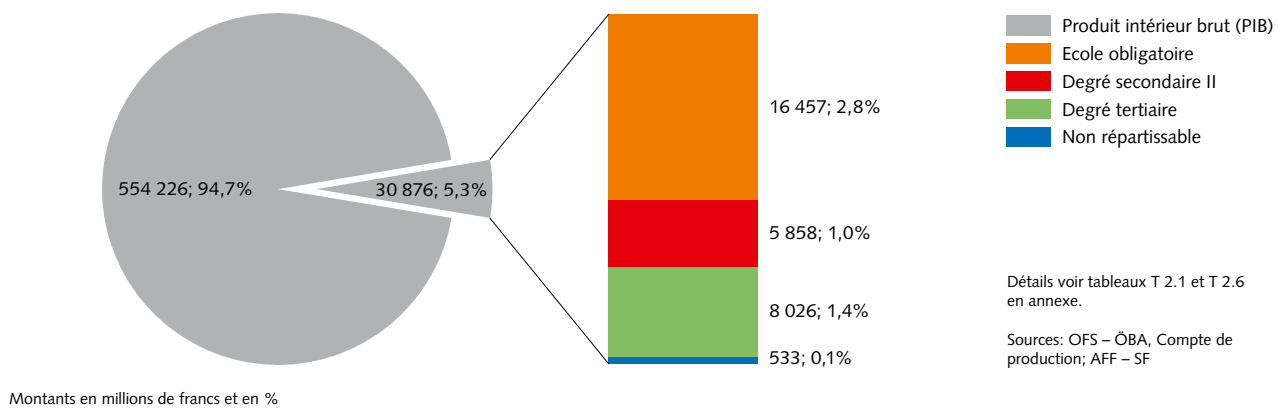
Détails voir tableau T 2.5 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

Part des dépenses publiques d'éducation au PIB, 2011

G 2.6



© OFS, Neuchâtel 2014

2.3 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut

L'importance qu'une société accorde à l'éducation est souvent exprimée en calculant la part des dépenses d'éducation au produit intérieur brut (PIB), soit la part des dépenses d'éducation à la somme des biens et services produits dans une économie et évalués aux prix du marché. En 2011, les dépenses publiques d'éducation en Suisse étaient équivalentes à 5,3% du produit intérieur brut (cf. graphique G 2.6).

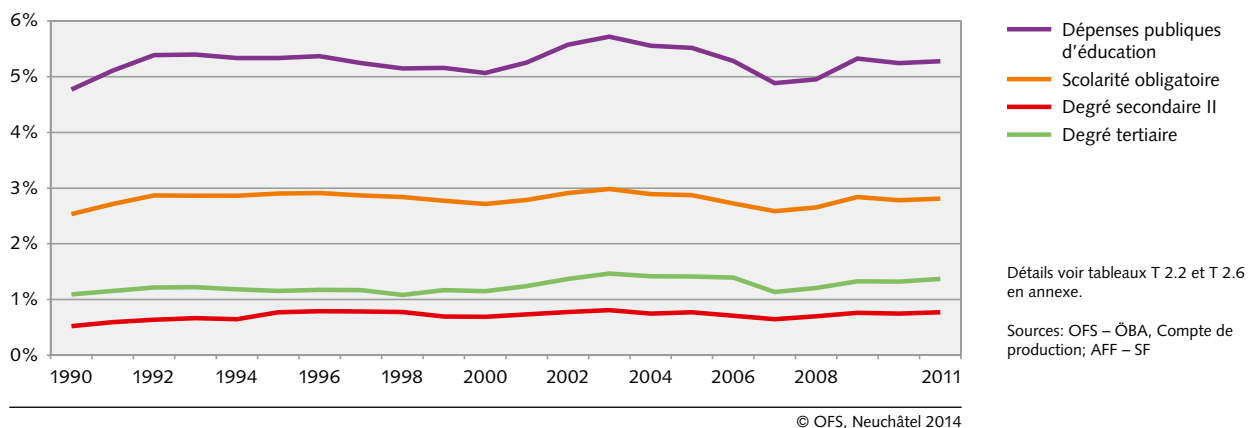
La part du PIB qui est engagée dans l'enseignement public a augmenté de 0,1 point entre 2010 et 2011. De 1990 à 2011, le pourcentage des dépenses publiques d'éducation par rapport au PIB a fluctué de +/- 0,5 point

de part et d'autre de la moyenne située à 5,3%. Durant cette période, la part du PIB engagée dans l'enseignement public a atteint son maximum, 5,7%, en 2003 (graphique G 2.7).

Alors que les dépenses en pourcentage du PIB dans l'école obligatoire et le degré tertiaire ont évolué parallèlement aux dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB, cette part relative est restée pratiquement inchangée dans le degré secondaire II entre 1990 et 2011. Une comparaison internationale des dépenses d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut est présentée dans le chapitre 5.

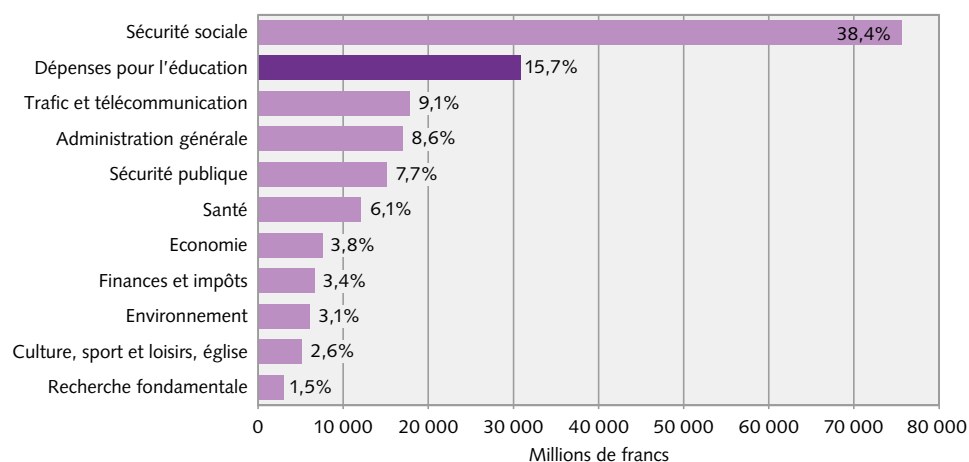
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB

G 2.7



Répartition des dépenses publiques selon les postes budgétaires, 2011

G 2.8



Détails voir tableau T 2.6 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

2.4 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales

En 2011, le secteur des administrations publiques a dépensé 197 milliards de francs en tout. De ce montant, 15,7% sont revenus à l'éducation. La part des dépenses publiques consacrée à l'éducation reflète l'effort financier des autorités dans ce domaine. La «sécurité sociale» (38,4%) représente le poste le plus important du budget des collectivités publiques (graphique G 2.8). Suivent la «formation», puis le «trafic et télécommunications» (9,1%).

De 1990 à 2011, les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes pour l'éducation ont progressé de 44% en termes réels. Dans le même temps,

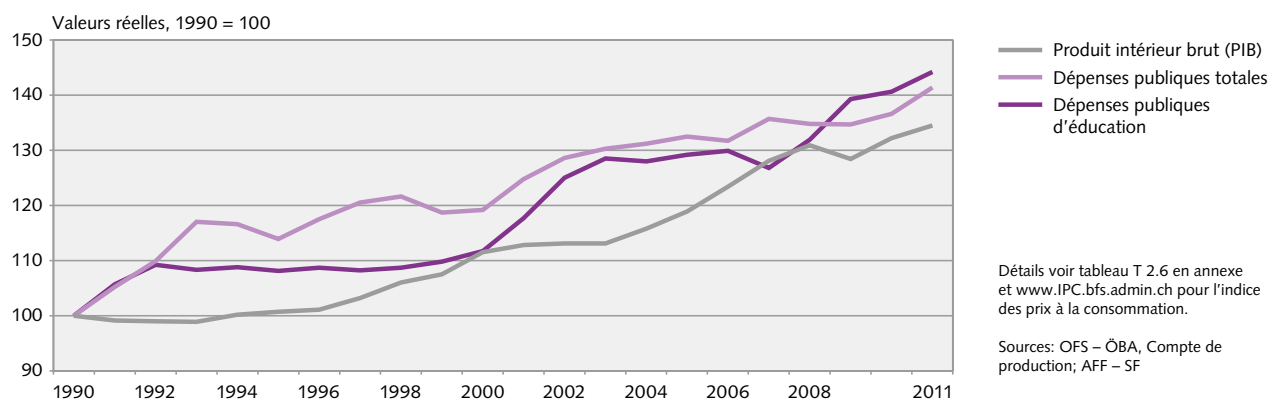
le PIB a augmenté de 35% alors que les dépenses publiques totales se sont accrues de 41% en termes réels.

Le graphique G 2.9 montre que le PIB en termes réels a stagné de 1990 à 1996 avant de retrouver sa croissance dès 1997. De 1990 à 2011, la tendance générale des dépenses publiques totales est croissante.

Les dépenses publiques d'éducation connaissent une progression de 1990 à 1992. Dès 1992, elles stagnent jusqu'en 1999 avant d'augmenter jusqu'en 2003. De 2003 à 2008, elles n'ont progressé que faiblement malgré une hausse du PIB durant cette période. Le recul des dépenses d'éducation en 2007, visible dans le graphique G 2.9, s'explique par des raisons comptables. Depuis 2007, en effet, une plus grande partie des dépenses des écoles polytechniques fédérales (EPF) à la

PIB, dépenses publiques totales et dépenses publiques d'éducation

G 2.9

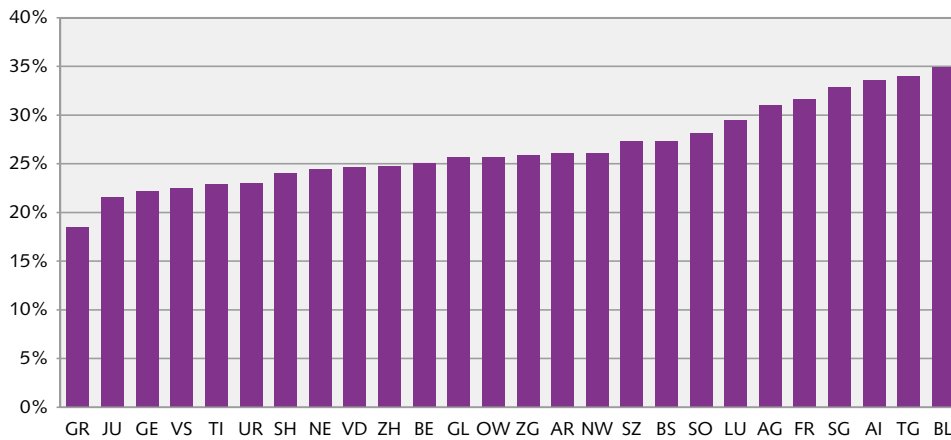
Détails voir tableau T 2.6 en annexe et www.IPC.bfs.admin.ch pour l'indice des prix à la consommation.

Sources: OFS – ÖBA, Compte de production; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

Part des dépenses publiques d'éducation par rapport aux dépenses totales des cantons et de leurs communes, 2011

G 2.10



Détails voir tableaux T 2.3 et T 2.7 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

charge de la Confédération sont comptabilisées dans le domaine de la recherche et non plus dans le domaine de l'éducation. Etant donné que la recherche n'apparaît pas dans la statistique des dépenses publiques d'éducation, les dépenses d'éducation de la Confédération ont reculé en 2007. En 2008 et 2009, elles ont à nouveau affiché une progression en dépit d'une stagnation des dépenses publiques totales et d'une diminution du PIB. Entre 2010 et 2011, les trois courbes ont progressé parallèlement; les dépenses publiques d'éducation ont progressé de 2,5% en termes réels.

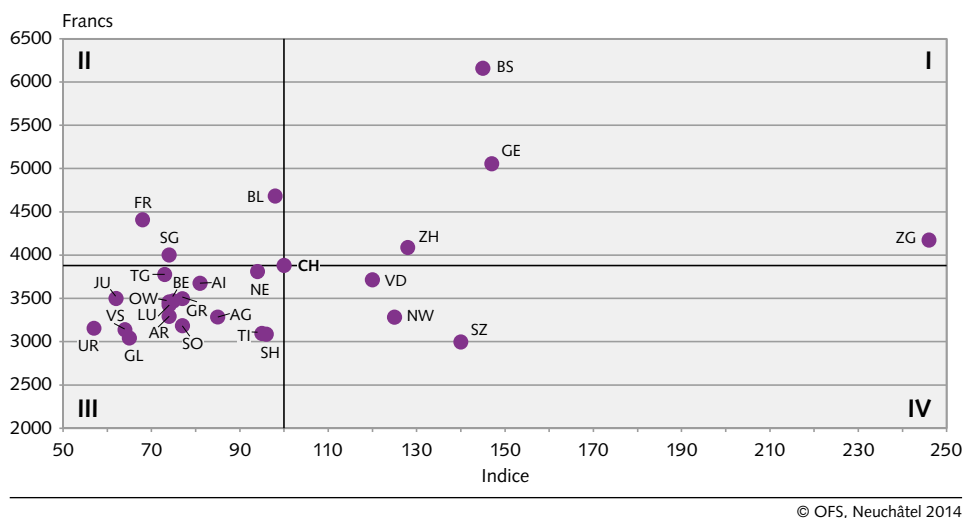
La répartition des dépenses publiques totales selon les postes budgétaires varie entre les cantons. La sécurité sociale n'est, par exemple, pas le poste le plus important dans tous les cantons. Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales des cantons sont présentées dans le graphique G 2.10. Les sept cantons qui investissent le plus dans l'éducation sont Bâle-Campagne, Thurgovie, Appenzell-Rhodes Intérieures, St-Gall, Fribourg, Argovie et Lucerne. Près d'un tiers de leurs dépenses revient à l'éducation. Dans les Grisons, cette part est de 19%. Alors que les dépenses publiques totales des Grisons et de Bâle-Campagne sont pour ainsi dire identiques, leur répartition est différente. En effet, si les Grisons consacrent la plus grande part (23%) de leurs dépenses au «trafic et télécommunication», la formation se situe en première position (35%) à Bâle-Campagne. La part pour «trafic et télécommunication» s'élève à 9% dans ce canton.

2.5 Dépenses publiques d'éducation par habitant

Les dépenses publiques d'éducation par habitant permettent une comparaison directe des dépenses entre les cantons. Les dépenses publiques d'éducation par habitant en Suisse s'élèvent à 3900 francs par an. Des différences significatives apparaissent toutefois entre les cantons. Bâle-Ville affiche les dépenses publiques d'éducation par habitant les plus élevées: le montant dépensé par habitant est de 6200 francs. Le canton où les dépenses d'éducation par habitant sont les plus faibles est Schwyz (3000 francs par habitant).

Le graphique G 2.11 montre la corrélation entre la capacité financière d'un canton et les dépenses d'éducation de celui-ci par habitant. La capacité financière d'un canton se mesure à l'aide de l'indice des ressources, l'un des éléments centraux du système de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. L'indice des ressources reflète les ressources exploitables fiscalement d'un canton. La base d'imposition agrégée (ASG) sert de base pour le calcul de l'indice des ressources. L'ASG d'un canton se compose de la somme du revenu et de la fortune imposables des personnes physiques et des bénéfices des personnes morales. Les cantons universitaires urbains de Bâle-Ville, Genève et Zurich possèdent une capacité financière élevée et affichent des dépenses d'éducation supérieures à la moyenne (cadran I). Dans les cantons se situant dans le cadran III du graphique ci-dessous, la capacité financière est faible et les dépenses d'éducation y sont inférieures à

Dépenses publiques d'éducation par habitant et indice des ressources, 2011 G 2.11



la moyenne. Les dépenses d'éducation de Zoug, qui est le canton possédant la plus forte capacité financière, s'élèvent à 4200 francs par habitant, soit 8% de plus que la moyenne suisse. En comparaison, Bâle-Ville, avec une capacité financière inférieure, dépense par habitant deux tiers de plus que la moyenne suisse.

2.6 Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif

En Suisse, l'éducation est financée à hauteur de 11,2% par la Confédération, de 57,3% par les cantons et de 31,5% par les communes. Le financement de l'éducation n'a toutefois pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs (voir les flux financiers page 16). Si l'on considère les dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent deux tiers (66,0%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un peu moins d'un tiers (28,8%) et la Confédération le reste (5,2%).

La Confédération ne dépense directement que 46,9% des moyens engagés dans l'éducation. Plus de la moitié (53,1%) de ces moyens est versée aux cantons. En revanche, les dépenses directes des cantons et des communes s'élèvent à respectivement 93,6% et 78,7% des dépenses publiques totales pour l'éducation.

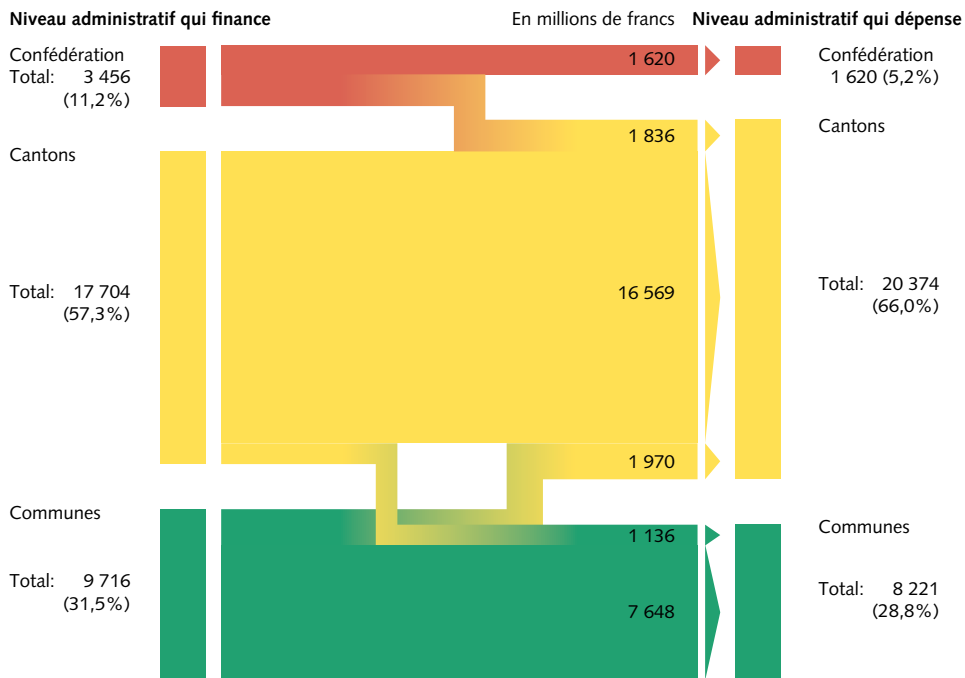
Les transferts entre les différents niveaux administratifs ont évolué de manière inégale (voir graphique G 2.12). Les transferts de la Confédération aux cantons sont restés constants jusqu'en 2000, avant

d'augmenter légèrement jusqu'en 2011. Les transferts des cantons aux communes sont également demeurés stables jusqu'en 2000, puis ont légèrement diminué. À l'inverse, les transferts entre cantons ont été multipliés par sept entre 1990 et 2011. Ces versements ont eu lieu notamment dans le cadre des accords intercantonaux universitaire et sur les hautes écoles spécialisées.

La hausse réelle des dépenses publiques totales pour l'éducation de 1990 à 2011 atteint 44% (graphique G 2.13). Si les dépenses des différents niveaux administratifs sont considérées séparément, il apparaît que celles qui ont progressé le plus fortement sont celles des cantons (+48% depuis 1990). Pendant la même période, les dépenses d'éducation des communes ont crû de 23% en termes réels. Les dépenses d'éducation de la Confédération se sont inscrites en forte hausse de 1997 à 2003, puis ont stagné jusqu'en 2006.

De 2006 à 2007, les dépenses d'éducation de la Confédération ont reculé de 30% en termes réels. Ce recul s'explique pour des raisons comptables. Comme mentionné précédemment, une plus grande partie des dépenses des EPF à la charge de la Confédération sont comptabilisées depuis 2007 dans le domaine de la recherche et non plus dans le domaine de l'éducation. Étant donné que la recherche n'apparaît pas dans la statistique des dépenses publiques d'éducation, les dépenses de la Confédération pour l'éducation diminuent en 2007. De 2007 à 2011, elles ont toutefois augmenté de 34%. L'analyse du financement de l'éducation montre l'importance de l'engagement financier de chaque niveau administratif, notamment selon les degrés de formation.

Flux financiers dans le domaine de l'éducation, en 2011

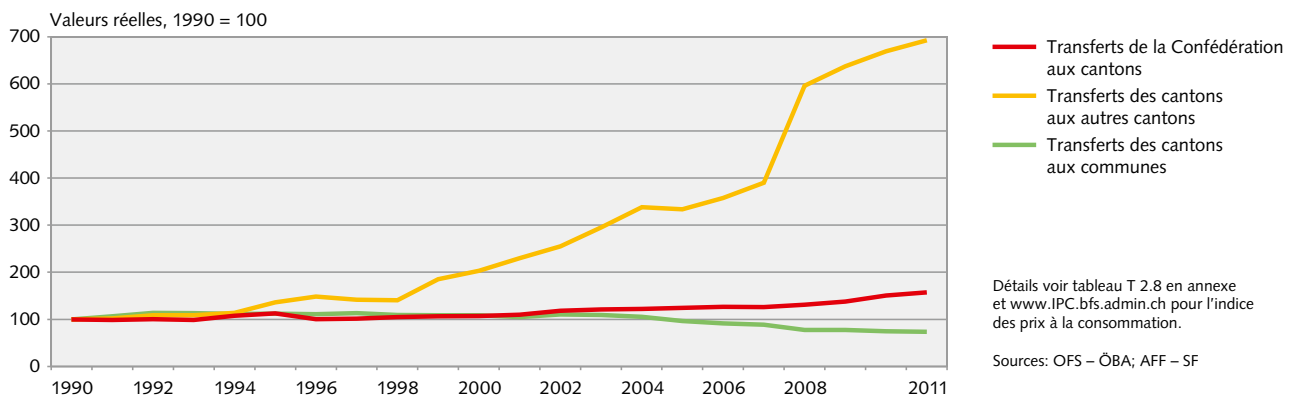


Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2013

Transferts de la Confédération et des cantons

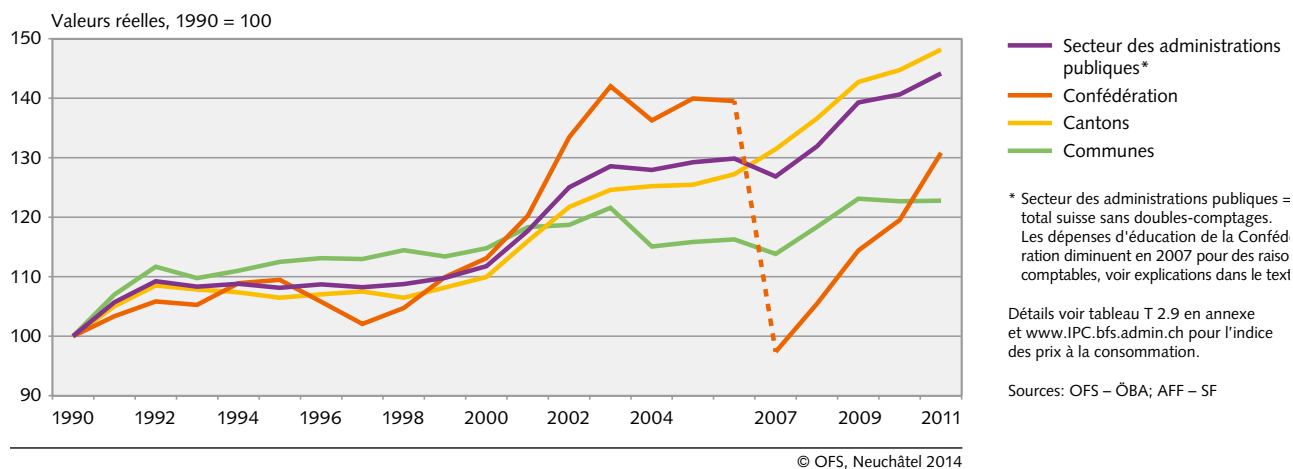
G 2.12



© OFS, Neuchâtel 2014

Dépenses publiques d'éducation de la Confédération, des cantons et des communes

G 2.13

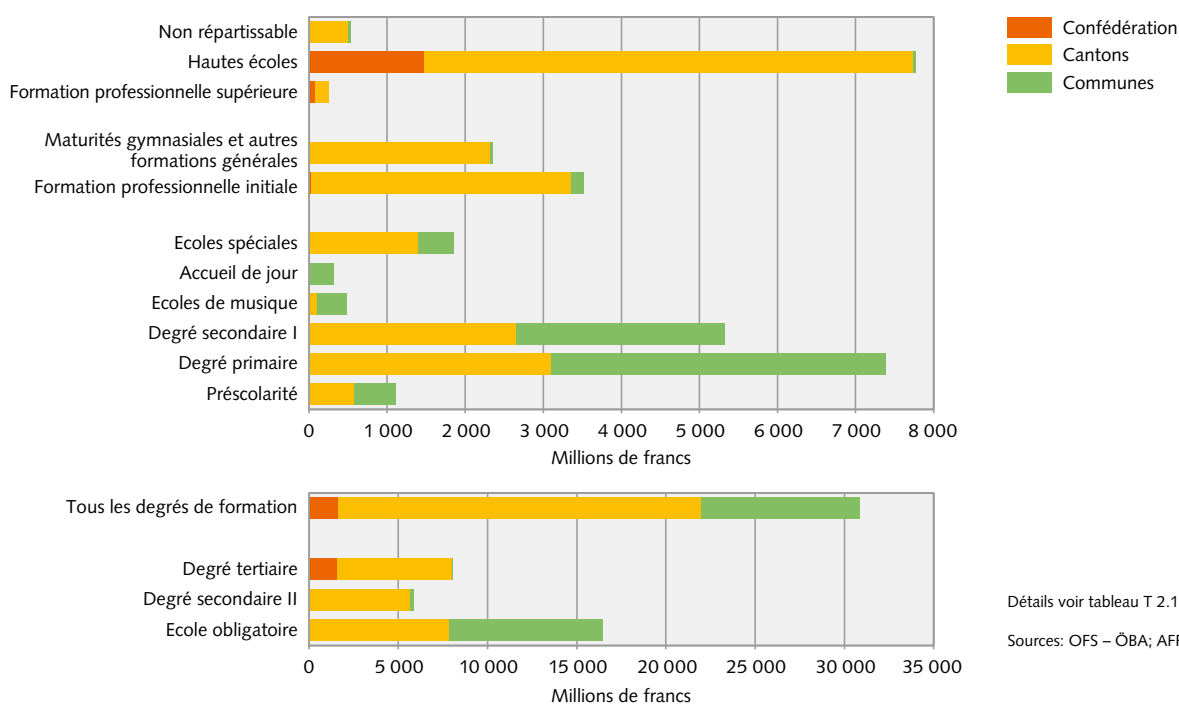


Les communes assument la plus grande part des dépenses du degré primaire et des écoles de musique, la totalité des dépenses de l'accueil de jour ainsi qu'une part des dépenses des écoles spécialisées (voir graphique G 2.14). Les dépenses pour les degrés préscolaire et secondaire I sont réparties pratiquement à part égale entre les communes et les cantons. Les cantons prennent en charge la plupart des dépenses des écoles spéciales, du degré

secondaire II (formation professionnelle, écoles de formation générale) et du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure, hautes écoles). La Confédération contribue en premier lieu au financement du degré tertiaire. Malgré le fait que la recherche et le développement sont exclus de ce chapitre, il convient de relever ici que la Confédération finance, avec 2,9 milliards de francs, la quasi totalité de la recherche fondamentale (3 milliards au total).

Répartition des dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif et le degré de formation, 2011

G 2.14



Détails voir tableau T 2.1 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

2.7 Dépenses publiques d'éducation et nombre de personnes en formation

Les données des élèves et étudiants sont relevées selon l'année scolaire et le programme de formation. Celles des finances le sont selon l'année calendaire et les catégories du modèle comptable harmonisé. Certaines adaptations sont donc nécessaires pour le calcul des dépenses par élève/étudiant.

Pour faire correspondre ces deux périodes de référence, le nombre d'élèves/étudiants relevé sur deux années scolaires est pondéré et ainsi ramené sur une année calendaire.

Dans plusieurs cantons⁸, les dépenses pour les classes pré-gymnasiales (degré secondaire I) sont comptabilisées avec celles des écoles de maturités gymnasiales (degré secondaire II). Les élèves/étudiants, quant à eux, sont répertoriés dans leur degré respectif. Pour calculer les dépenses par élèves/étudiants de ces cantons, ces dépenses sont réparties sur les degrés secondaires I et II en fonction du nombre d'élèves.

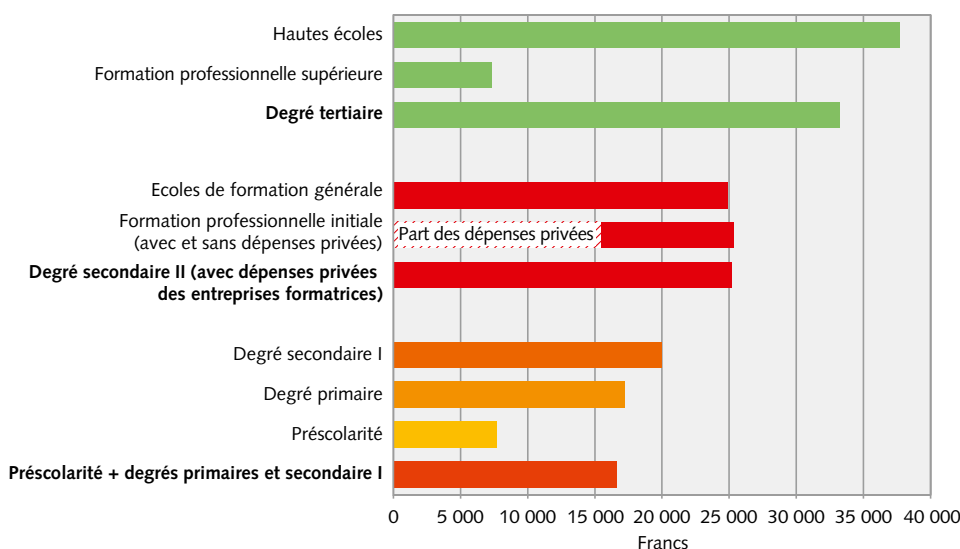
En 2011, 16'500 francs par élève/étudiant ont été dépensés pour l'école obligatoire (sans écoles de musique, accueil de jour et écoles spéciales). Ce montant s'élevait à 16'900 francs pour le degré secondaire II et à 33'300 francs pour le degré tertiaire. Ces chiffres

ne représentent que le montant dépensé par les collectivités publiques. Les contributions privées sont importantes notamment dans la formation professionnelle supérieure et dans la formation professionnelle initiale. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, il n'existe actuellement aucune base de données au niveau national qui permette de déterminer ou d'évaluer ces dépenses. Pour ce qui est de la formation professionnelle duale, il existe des estimations sur les dépenses des entreprises (Schweri, 2003; Mühlemann, 2007 et Strupler, 2012). En 2011, les entreprises privées ont consacré 2,8 milliards de francs à la formation des apprentis. Si l'on tient compte de ce montant, les dépenses par élève/étudiant pour le degré secondaire II se montent à 25'300 francs.

D'une manière générale, en incluant également les dépenses privées au degré secondaire II, les dépenses d'éducation augmentent à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation (voir G 2.15). Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent. On le constate aussi bien au niveau suisse que dans les cantons.

Entre 1990 et 2011, les dépenses publiques d'éducation ont progressé de 44% dans l'ensemble. Le nombre d'élèves/étudiants a enregistré une hausse de 18% dans

Dépenses d'éducation par élève/étudiant selon le degré de formation, 2011 G 2.15



Détails voir tableaux T 2.1 et T 2.10 en annexe.

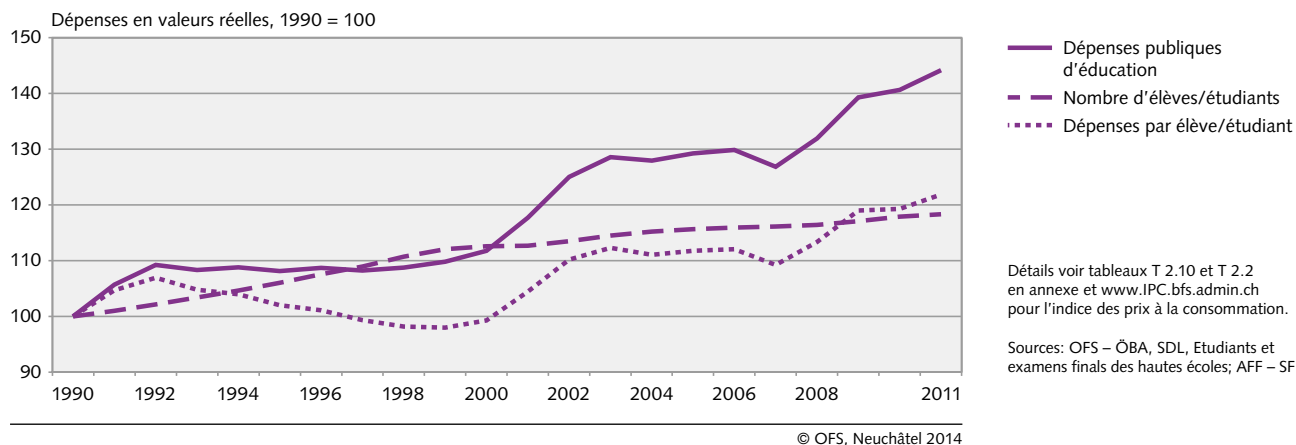
Sources: OFS – ÖBA, SDL, Etudiants et examens finals des hautes écoles; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

⁸ Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie et Valais.

Dépenses publiques d'éducation, nombre d'élèves/étudiants et dépenses par élève/étudiant

G 2.16



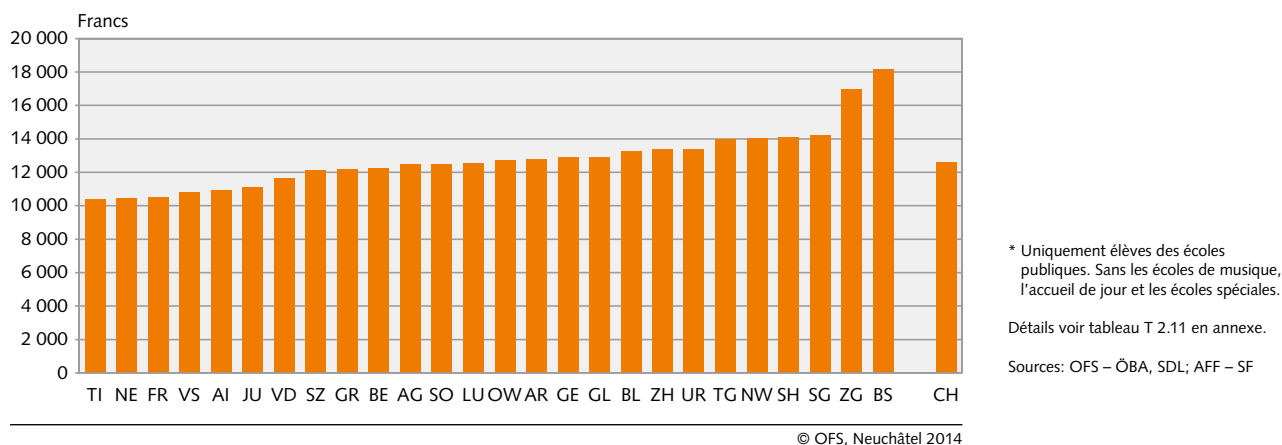
le même temps (voir graphique G 2.16). Les dépenses par élève/étudiant ont ainsi augmenté de 22% pendant la période considérée.

Les rémunérations constituent la part la plus importante des dépenses publiques d'éducation pour l'école obligatoire (sans les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales) (voir sous-chapitre 2.2).

Le graphique G.2.17 présente une comparaison des dépenses pour les rémunérations par élève pour ce degré⁹. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Tessin, de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais dépensent moins de 11'000 francs par élève. A l'autre extrémité, Zoug et Bâle-Ville présentent des dépenses de plus de 16'000 francs par élève.

Dépenses pour les rémunérations par élève pour l'école obligatoire*, 2011

G 2.17



⁹ Les dépenses pour les rémunérations qui ne peuvent pas être attribuées à un degré de formation (code fonctionnel 219) sont réparties proportionnellement au nombre d'élèves sur les degrés préscolaire, primaire et secondaire I.

2.8 Bourses d'études

L'éducation possède un grand prestige en Suisse et l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation est un principe important de la politique de la formation. Pour permettre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes issus de milieux défavorisés d'accéder à l'éducation, les cantons peuvent octroyer des bourses ou des prêts d'études aux élèves et aux étudiants.

Les bourses et les prêts cantonaux, ainsi que les aides à la formation que la Confédération verse aux cantons font partie des dépenses publiques d'éducation. L'OFS établit depuis 2005 une statistique des bourses et des prêts d'études cantonaux¹⁰ et sort chaque année une série d'indicateurs¹¹ sur ces données. Cette statistique sert de source aux chiffres présentés ici.

En 2011, les cantons ont versé 306 millions de francs sous forme de bourses d'études et 20 millions de francs sous forme de prêts d'études. Le total équivaut à environ 1% des dépenses publiques totales pour l'éducation.

Même si les prêts représentent un instrument important du soutien financier à la formation, ils ont une place restreinte dans l'engagement financier des cantons. Sur les 300 à 350 millions de francs par an que les cantons ont dépensés au cours des quinze dernières années,

environ 90% ont été versés sous forme de bourses. Les graphiques publiés dans la présente vue d'ensemble ne se réfèrent par conséquent qu'aux bourses d'études.

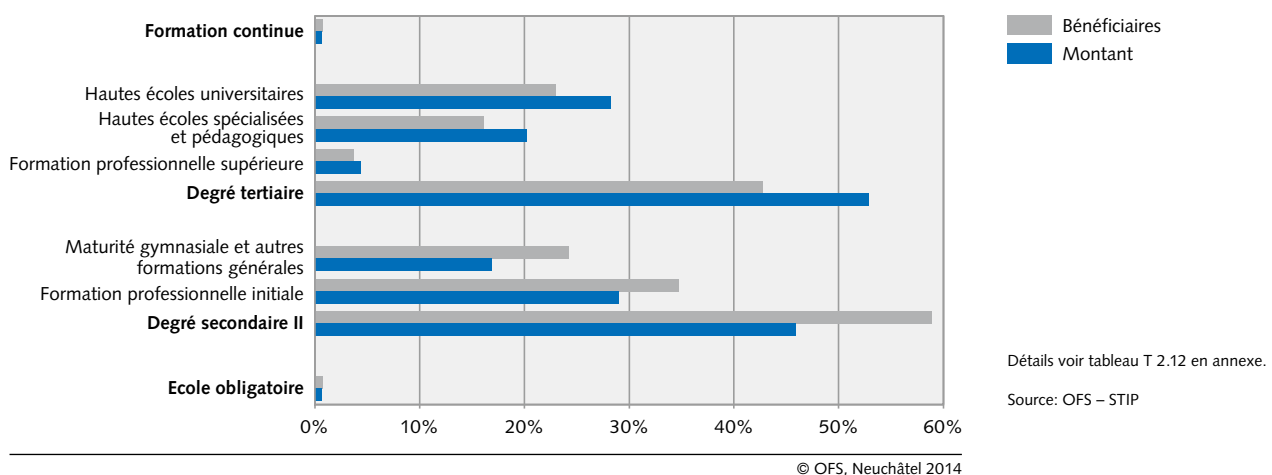
Comme le montre le graphique G 2.18, les bourses jouent un rôle important dans l'enseignement post-obligatoire. A l'inverse, elles sont marginales dans l'enseignement obligatoire et la formation continue. En 2011, 53% du montant total est versé pour le degré tertiaire, 46% pour le degré secondaire II et le reste pour la scolarité obligatoire et la formation continue. Quant aux bénéficiaires, ils suivent, pour 43%, une formation tertiaire et, pour 59%, une formation du secondaire II. Les étudiants des hautes écoles bénéficient ainsi d'un montant proportionnellement plus élevé que les élèves du secondaire II.

En 2011, moins de 1% de la population résidente permanente a bénéficié d'une bourse. Les 48'121 bénéficiaires ont reçu chacun en moyenne, un subside de 6350 francs.

Bien que la Confédération subventionne les dépenses des cantons en faveur des bourses d'études, les cantons demeurent souverains en ce qui concerne les conditions d'octroi, d'où des disparités entre les cantons (voir graphique G 2.19). Le canton de Vaud¹² verse le montant moyen le plus élevé (9110 francs), Neuchâtel le montant

Répartition des bénéficiaires et des montants versés pour les bourses selon le degré de formation, 2011

G 2.18



¹⁰ Détails voir chapitre 6

¹¹ OFS: Bourses et prêts d'études cantonaux

¹² Dans le canton de Vaud, il existe depuis 2006 un programme interdépartemental FORJAD, sous la responsabilité du Département de l'action sociale. Ce programme s'adresse à de jeunes adultes dont les qualifications professionnelles sont insuffisantes. Il les fait bénéficier de bourses d'études, en lieu et place de l'aide sociale, et d'un suivi pendant leur formation professionnelle. Ce mode de financement se répercute sur la statistique cantonale des contributions à la formation.

moyen le plus faible (3810 francs). Les boursiers sont proportionnellement plus nombreux dans les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Ville, du Valais et des Grisons, mais le montant moyen y est plutôt faible. Dans le canton de Zurich, par contre, le nombre de bénéficiaires d'une bourse est relativement modeste, mais le montant moyen est plus élevé.

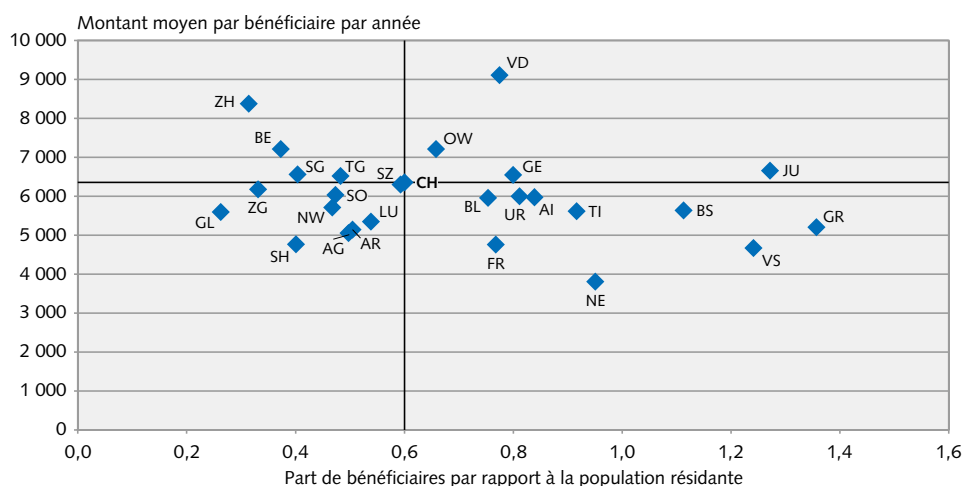
Entre 1990 et 1994, tant les bourses d'études que les dépenses publiques d'éducation (cf. graphique G 2.20) ont augmenté en termes réels. Les bourses d'études versées à des élèves et à des étudiants ont ensuite diminué jusqu'en 2007, alors que les dépenses d'éducation

ont stagné jusqu'en 1999. A partir de ces dates, les deux courbes ont ensuite à nouveau augmenté. De 1990 à 2011, les dépenses publiques d'éducation ont enregistré une hausse réelle de 44%, tandis que le montant accordé sous forme de bourses a reculé de 7%.

Un important processus d'harmonisation a été mis en place avec le concordat sur les bourses d'études en vigueur depuis mars 2013. Les cantons signataires s'engagent à respecter les principes et standards minimaux fixés dans le concordat lors de l'octroi des contributions à la formation. Les cantons conservent cependant leur marge de manœuvre pour décider du montant.

Bourses: comparaison des pratiques cantonales, 2011

G 2.19



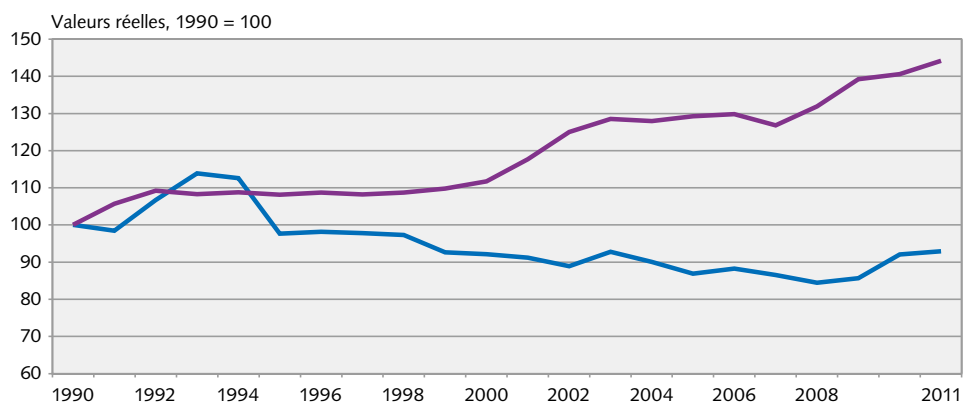
© OFS, Neuchâtel 2014

Détails voir tableaux T 2.7 et T 2.12 en annexe.

Sources: OFS – STIP, STATPOP

Dépenses publiques d'éducation et montants versés pour les bourses

G 2.20



© OFS, Neuchâtel 2014

— Dépenses publiques d'éducation
— Montants versés pour les bourses

Détails voir tableaux T 2.2 et T 2.13 en annexe et www.ipc.bfs.admin.ch pour l'indice des prix à la consommation

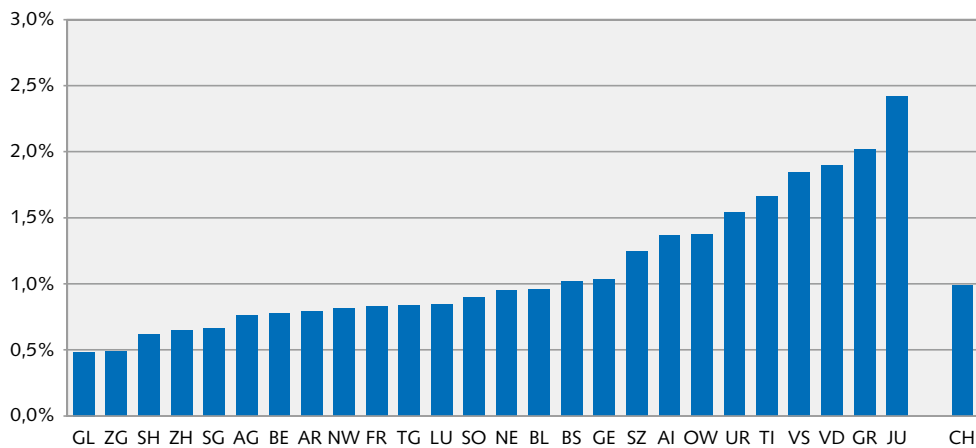
Sources: OFS – ÖBA, STIP; AFF – SF

1% des dépenses publiques d'éducation est versé sous forme de bourses. La part des dépenses publiques d'éducation versées sous forme de bourses d'études varie entre les cantons (cf. graphique G 2.21). Dans quinze cantons, elle est inférieure à 1%. Dans dix cantons, elle varie entre 1% et 2%. Dans le Jura, enfin, 2,4% des dépenses publiques d'éducation sont destinées à financer des bourses d'études.

Dans la plupart des cantons, le montant le plus important est alloué aux étudiants des hautes écoles. La place particulière occupée par les hautes écoles se manifeste donc également au niveau de l'octroi des bourses d'études.

Montants versés pour les bourses en pourcentage des dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes, 2011

G 2.21



Détails voir tableaux T 2.5 et T 2.12 en annexe.

Sources: OFS – ÖBA, STIP; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2014

3 La comptabilité analytique des hautes écoles

Malgré les différences dans leurs structures financières ainsi que leur conduite, les trois types de hautes écoles que compte la Suisse ont un point commun qui caractérise leur fonctionnement et permet d'établir les constats observés dans ce chapitre, c'est l'utilisation de l'instrument de gestion et de contrôle interne qu'est la comptabilité analytique. Cette comptabilité met en évidence les coûts des hautes écoles répartis entre coûts de personnel, matériel, coûts généraux et ceux d'infrastructure engendrés pendant une année calendaire (1^{er} janvier au 31 décembre). Elle renseigne également sur le type de financement qui s'applique dans l'enseignement de base ainsi que pour les autres prestations¹³. Enfin, elle fournit une base permettant le calcul de coûts standards comme les coûts par étudiant pour un certain domaine d'étude. Même si celui des HEP, révisé à la suite du projet SKORE¹⁴, est fortement inspiré de celui des HES, les hautes écoles universitaires (HEU), spécialisées (HES) et pédagogiques (HEP) emploient chacune leur propre modèle de comptabilité analytique.

On observe en effet des différences notables entre types de hautes écoles dans la construction et la présentation de ce relevé de comptabilité analytique, cependant, pour tous il a pour objet la saisie, l'imputation, le calcul et le contrôle des coûts liés à la production et la réalisation du mandat de prestations de l'institution; cet instrument a également pour but de fournir des informations aux parties impliquées dans la régulation, le pilotage et le financement de ces hautes écoles, à savoir les collectivités responsables et les décideurs politiques, en offrant une transparence au niveau des coûts des filières et autres prestations offertes ainsi que leurs prises en charge par l'engagement des différentes sources de financement. Cette comptabilité analytique permet donc de procéder à des comparaisons de coûts et de couverture financière entre hautes écoles de même type.

Les observations présentées dans la suite de ce chapitre illustrent les données financières des hautes écoles universitaires (HEU), à savoir les dix universités cantonales, l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)¹⁵, l'Université Suisse à distance (FS-CH) et les deux écoles polytechniques (EPF)¹⁶, des sept hautes écoles spécialisées (HES) et enfin des seize hautes écoles pédagogiques (HEP).

A noter le cas particulier de trois HEP, la PH Zürich, la PH FHNW ainsi que la DFA-SUPSI qui sont intégrées à une HES, respectivement à la ZFH, à la FHNW et à la SUPSI; cela signifie que ces trois écoles sont physiquement rattachées à leur HES et en font donc structurellement partie, mais, comme les autres hautes écoles pédagogiques, restent prises en charge et régulées par les institutions responsables des HEP. Pour cette raison, les données de ces trois écoles ne sont prises en compte que dans le chapitre consacré aux HEP.

3.1 Haute écoles universitaires (HEU)

Conformément au mandat qui leur est confié, les hautes écoles universitaires (HEU) fournissent cinq prestations (ou objets de coûts¹⁷) bien spécifiques, à savoir l'enseignement pour les études de base, l'enseignement pour les études approfondies, la recherche et développement, la formation continue et les prestations de services¹⁸.

¹³ Détails des sources de financement, voir chapitre 7

¹⁴ Descriptif du projet SKORE, voir chapitre 6

¹⁵ Dans le contexte de l'entrée en vigueur ces prochaines années de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), l'IUKB, tout comme les autres instituts universitaires suisses autonomes, a été prié d'intégrer une haute école agréée; au moment de l'édition de cette publication, elle est en phase d'intégration de l'Université de Lausanne et l'Université de Genève.

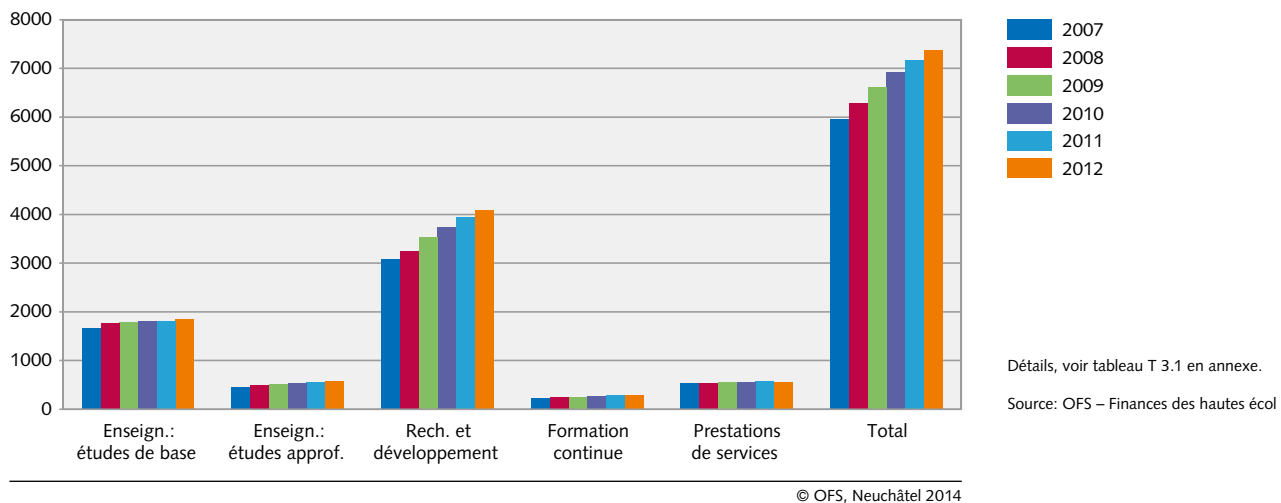
¹⁶ Liste de toutes les hautes écoles, voir chapitre 7

¹⁷ La comptabilité analytique des HEU emploie le terme «objet de coûts» plutôt que «prestation ou type de prestation»; afin d'assurer une continuité avec les deux autres types de haute école, ce sont les termes «prestation» ou «type de prestation» qui sont utilisés également pour les HEU.

¹⁸ Définitions des prestations, voir chapitre 7

**Coûts complets des HEU selon le type de prestation (objet de coûts),
2007 à 2012 (en millions de francs)**

G 3.1



Du point de vue financier, le coût total des HEU a augmenté de près d'un quart par rapport à 2007 pour s'élever à presque 7,4 milliards en 2012. Sur la même période, le nombre d'étudiants inscrits en HEU s'est, lui, accru d'environ 19% pour s'établir à plus de 138'000.

En matière de coûts, la recherche et développement représente l'activité principale des HEU, elle coûte 4 milliards de francs. L'enseignement pour les études de base engendre plus d'1,8 milliard de francs; il constitue la deuxième prestation la plus importante.

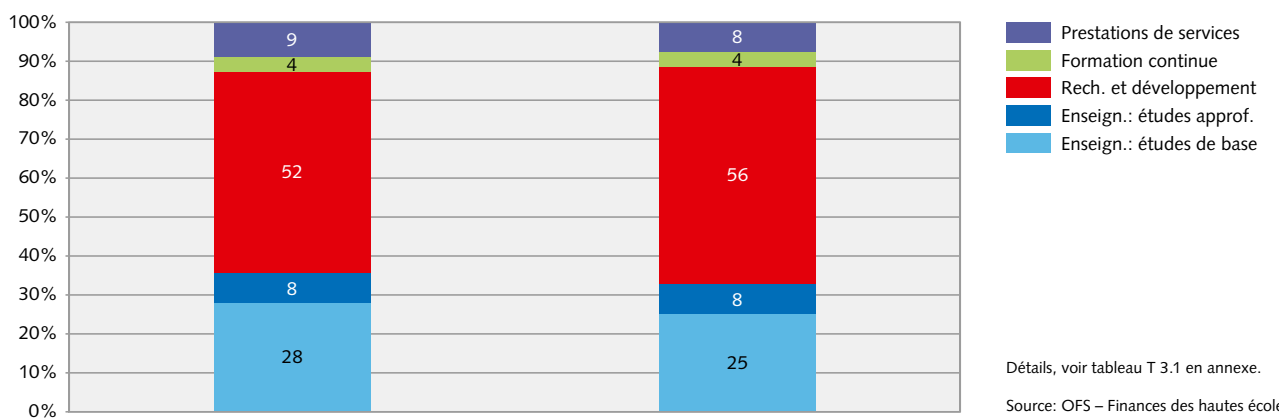
Au regard de l'évolution des coûts des dernières années, il en ressort un renforcement de la recherche au détriment de l'enseignement de base, notamment par l'intermédiaire de l'augmentation des fonds de tiers et

des contribution du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Alors qu'en 2007 la recherche représentait 52% du coût total des activités en HEU, elle s'élève à 56% en 2012; cette croissance relative a donc effectivement affaibli la part de l'enseignement pour les études de base qui est passée de 28% en 2007 à 25% cinq ans plus tard.

Moins importantes en matière de coûts, les autres prestations ont également augmenté ces dernières années. Cependant, la répartition des coûts sur ces activités est restée pratiquement inchangée par rapport à 2007: l'enseignement pour les études approfondies regroupent environ 8% des coûts, la formation continue 4% et les prestations de services 8%.

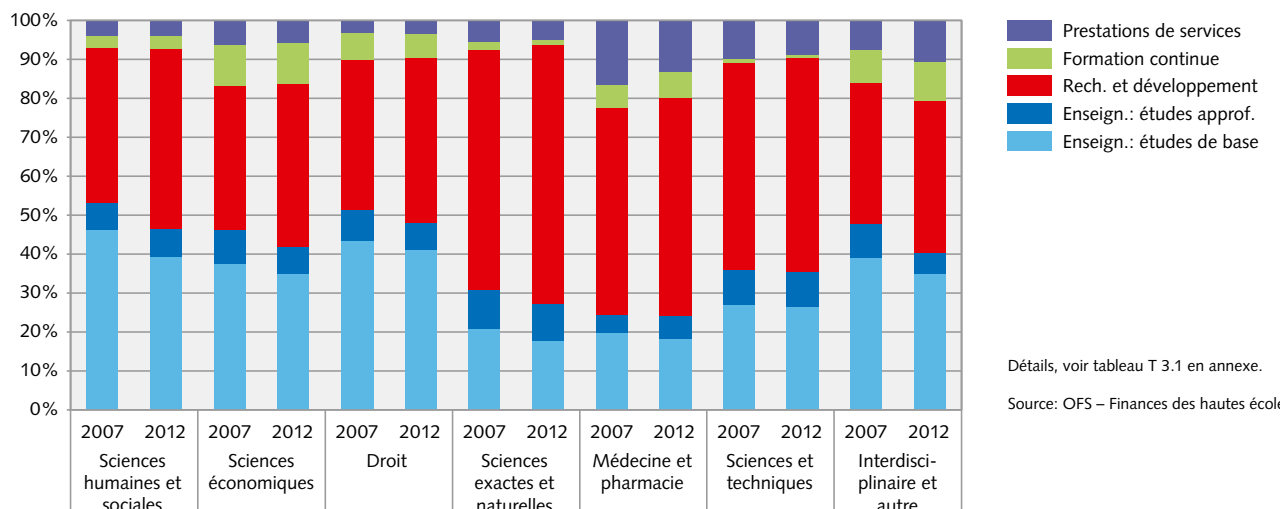
**Coûts complets des HEU selon le type de prestation (objet de coûts),
2007 et 2012 (en %)**

G 3.2



**Coûts complets des HEU selon le type de prestation (objet de coûts)
et le groupe de domaine, 2007 et 2012 (en %)**

G 3.3



© OFS, Neuchâtel 2014

Lorsque sur la même période on distingue les coûts des HEU selon le groupe de domaines d'études, l'importance croissante de l'objet de coûts recherche et développement est à mettre en évidence. Dans tous ces groupes de domaines, la part relative des coûts consacrés à la recherche s'est agrandie. Cette part est même devenue aujourd'hui majoritaire en Sciences humaines et sociales ainsi qu'en Sciences économiques. En Droit, malgré l'accroissement des dépenses de chaque prestation, c'est bien la recherche qui a le plus augmenté, ce qui résulte en 2012 en des parts pour les deux prestations principales presque égales.

Toutes prestations confondues, la répartition des coûts effectifs sur les groupes de domaines met en avant la supériorité des Sciences exactes et naturelles ainsi que de la Médecine et pharmacie, dont les coûts sont d'ailleurs sous-évalués, car les dépenses d'enseignement et de recherche des hôpitaux universitaires pour la médecine humaine ne sont que très partiellement prises en compte dans la comptabilité analytique¹⁹. Malgré des effectifs d'étudiants largement inférieurs à ceux des sciences humaines et sociales, ils représentent, avec respectivement 30% et 26% des charges totales en HEU, les groupes de domaines les plus onéreux. A l'autre extrémité, le domaine interdisciplinaire, mais surtout

les Sciences économiques et le Droit en dépit d'effectifs d'étudiants importants sont les groupes de domaines ayant généré en 2012 le moins de coûts.

**T 3.1 Répartition des coûts complets et des effectifs
d'étudiants HEU selon le groupe de domaine,
2012 (en %)**

	% des coûts	% étudiants
Sciences exactes et naturelles	30	17
Médecine et pharmacie	26	10
Sciences humaines et sociales	16	32
Sciences techniques	15	12
Sciences économiques	6	15
Droit	4	11
Interdisciplinaire et autre	2	3

Source: OFS – Relevés financiers des hautes écoles universitaires 2012, Etudiants des hautes écoles universitaires 2012. Détails, voir tableau T 3.9 en annexe.

Cette distribution s'explique en grande partie par les besoins en installations et équipements spécifiques dont les Sciences exactes et naturelles ainsi que la Médecine et pharmacie ont besoin pour fonctionner: ces domaines engendrent en effet des dépenses conséquentes, notamment pour leurs activités de recherche. Leurs coûts sont par conséquent considérablement supérieurs à d'autres domaines comme le Droit, les Sciences économiques ou les Sciences humaines et sociales dont le fonctionnement ne nécessite en général que peu d'investissement en infrastructures particulières.

¹⁹ Les coûts des prestations des hôpitaux universitaires pour la formation clinique des étudiants en médecine humaine et la R+D ne sont actuellement pas relevés dans leur totalité. Seules les universités de Berne et de Lausanne disposent d'estimations, mais basées sur des modèles différents.

La structure de financement des HEU est étroitement liée d'une part, à leur création et à leur développement, d'autre part, à leur profil de spécialisation, en particulier l'offre de formation proposée. De plus, du fait de l'absence de données précises relatives à l'attribution des sources de financement aux prestations ou aux domaines, il convient dès lors, pour l'analyse, de séparer les écoles polytechniques fédérales des universités cantonales.

Ainsi, la création des deux écoles polytechniques fédérales (EPF), dont les origines remontent au 19^e siècle, découle de la volonté de la Confédération de fournir les connaissances et de former les ingénieurs nécessaires à l'industrialisation et au développement du pays. Les EPF relèvent de la compétence de la Confédération qui fixe leurs objectifs en matière d'enseignement, de recherche et des services. De ce fait, en particulier par l'intermédiaire de l'enveloppe budgétaire allouée aux EPF, les sources de financement fédérales couvrent plus de 90% des charges au sein de ces deux hautes écoles.

Les dépenses des universités cantonales sont quant à elles majoritairement prises en charge par les cantons et dans une mesure moindre par la Confédération. Historiquement, lors de leur création, ces hautes écoles n'étaient prises en charge et pilotées que par leur canton responsable. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU), la Confédération et les cantons participent conjointement à la politique universitaire et se chargent de la majeure partie du financement des universités cantonales. Essentiellement grâce à l'enveloppe budgétaire allouée par les cantons responsables d'une HEU ainsi qu'à l'accord intercantonal universitaire (AIU), la part cantonale de financement se monte à 53% en 2012; celle fédérale, principalement au moyen de la subvention de base LAU, à 27%.

Outre leur financement habituel, les HEU obtiennent aussi des fonds de tiers relatifs à des projets ou programmes de recherche. Ces subventions peuvent provenir du Fond national suisse de la recherche scientifique (FNS), de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), de l'Union européenne ou d'autres fournisseurs de fonds de tiers. La structure de financement des HEU est donc également liée au profil de spécialisation et à la structure de leurs activités; du fait de la part élevée de la prestation de recherche et développement dans leurs coûts, les domaines techniques et des Sciences exactes et naturelles obtiennent généralement plus de fonds de tiers que ceux profilés dans les Sciences sociales et humaines ou le Droit par exemple.

Le tableau suivant décrit le financement des charges dans les universités cantonales et les EPF; il est à noter qu'une grande partie du financement fédéral des universités cantonales est pris en charge par les fonds du FNS, car il est directement lié à la prestation de recherche.

On remarque qu'au cours des dernières années, la structure globale de financement au niveau national est restée relativement stable, les parts des différents

T 3.2 Financement des charges des HEU selon le pourvoyeur de fonds en 2007 et 2012 (en %)

		Confédération	Cantons	Privés
Universités	2007	25	57	18
	2012	27	53	20
EPF	2007	92	0	8
	2012	90	1	9
Total	2007	45	40	15
	2012	47	36	16

Source: OFS – Relevés financiers des hautes écoles universitaires 2007 et 2012. Détails, voir tableau T 3.10 en annexe.

pourvoyeurs de fonds n'ayant que légèrement varié. Des variations plus importantes ne sont pas exclues dans l'une ou l'autre des hautes écoles prise individuellement.

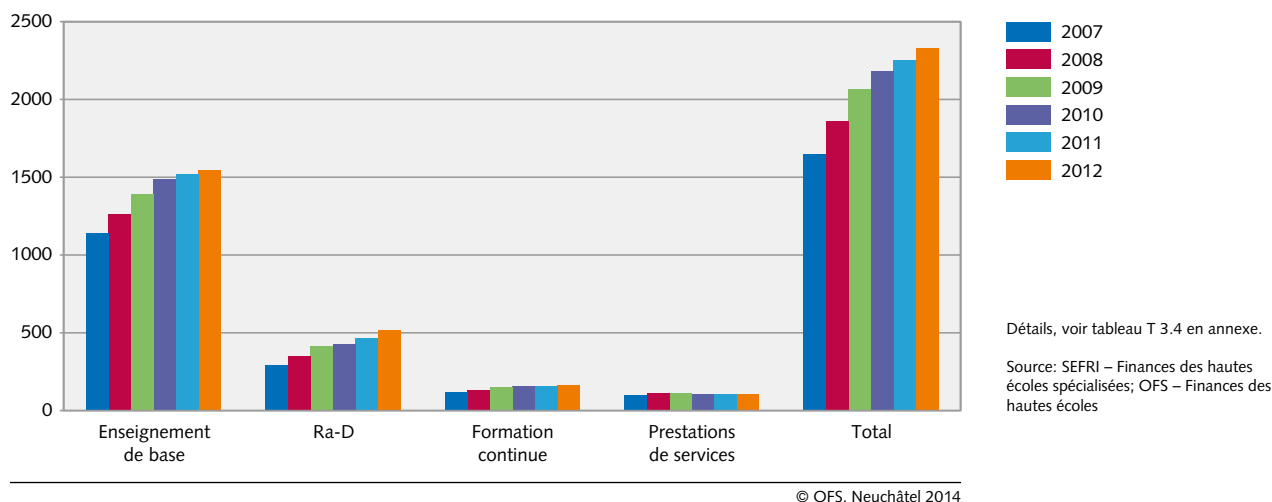
3.2 Hautes écoles spécialisées (HES) (sans les 3 HEP intégrées)

Entre 1998 et 2003, les écoles techniques supérieures, les hautes écoles d'économie et d'administration et les écoles d'arts appliqués sont transformées peu à peu en hautes écoles spécialisées (HES). Elles ne cessent depuis de se développer et attirent de plus en plus d'étudiants. En effet, l'introduction du niveau master en HES, puis l'augmentation des filières bachelor et master représentent des développements importants. Le coût total de ce type de hautes écoles augmente aussi régulièrement. Il s'élève à plus de 2.3 milliards de francs en 2012 pour environ 65'000 étudiants; par rapport à 2007, cela représente près de 700 millions d'augmentation.

Les HES sont composées de filières orientées vers l'acquisition des compétences liées à une activité professionnelle bien déterminée. Elles proposent une formation proche de la pratique, très prisée par les étudiants et les employeurs, c'est pourquoi l'enseignement de base constitue de loin la prestation principale des

Coûts complets des HES selon le type de prestation, 2007 à 2012 (en millions de francs)

G 3.4



HES en matière de coûts; il est majoritaire dans tous les domaines proposés par les HES et représente en moyenne 66% du coût total.

La recherche appliquée et développement, qui s'efforce entre autres de développer la coopération entre les centres de recherche des HES et ceux de l'économie privée, représente la deuxième prestation la plus importante. En effet, l'accroissement constant des activités de recherche appliquée et développement de presque tous les domaines engendre des coûts avoisinant les 515 millions de francs en 2012. L'importance de cette prestation a considérablement grandi, c'est celle qui a proportionnellement le plus augmenté: sur les cinq dernières

années, ses coûts effectifs ont plus que doublé et sa part relative s'est renforcée pour passer de 18% à plus de 22% du coût total des HES.

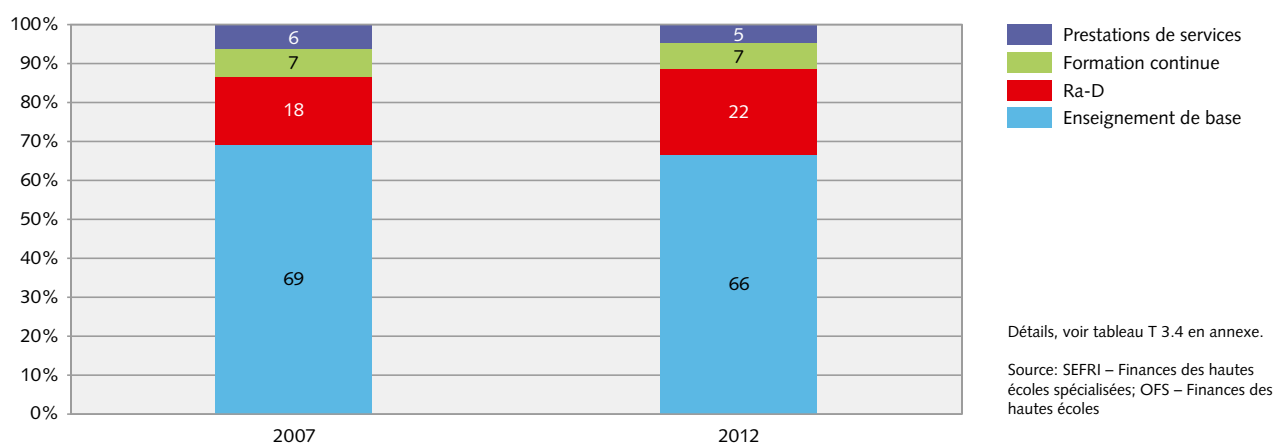
La formation continue a donc elle aussi vu ses coûts augmenter sur les cinq dernières années. Son offre, variable selon les institutions de formation, évolue et ses dépenses se montent à plus de 160 millions de francs en 2012; sa part relative dans le coût total s'élève à 7%.

Enfin, avec moins de 5% du montant total, les prestations de services, qui comprennent notamment les charges des activités externes à la HES en question, sont la prestation la moins importante en matière de coût.

On retrouve sensiblement cette même répartition des prestations au niveau des domaines d'études. Hormis la psychologie appliquée, tous les domaines offerts

Coûts complets des HES selon le type de prestation, 2007 et 2012 (en %)

G 3.5



en HES ont une part consacrée à l'enseignement de base comprise entre 57% et 86% du coût total, donc majoritaire. Ces proportions, notamment la part consacrée à la recherche, varient évidemment en fonction du domaine d'études. En effet, les activités de recherche appliquée et développement demeurent encore plus rares dans les domaines dits «non techniques», comme par exemple dans des domaines artistiques. Ces domaines présentent donc assez logiquement des proportions de coûts pour la recherche inférieures à la moyenne. Ainsi, la Musique, arts de la scène et autres arts (7%) ou le Design (10%) ont des coûts consacrés à cette prestation assez faibles. De l'autre côté, les domaines comme la Technique et IT ou la Chimie et sciences de la vie, nécessitant traditionnellement des investissements considérables pour développer cette recherche, ont des taux bien plus conséquents, respectivement 36% et 33%.

Le volume financier de chaque domaine ainsi que leur importance dans le coût total du système dépendent donc du type d'activité, mais également de l'offre proposée et de l'effectif d'étudiants inscrits. Offert dans toutes les HES et réclamant des besoins onéreux pour une partie de ses activités, notamment de recherche, le domaine technique et IT regroupe près de 17% des effectifs et génère en 2012 le plus grand volume de charges avec 27% du coût total. L'économie et services, domaine

le plus fréquenté avec plus du tiers des étudiants et également proposé dans toutes les HES, représente le deuxième plus gros volume financier avec 19% des coûts.

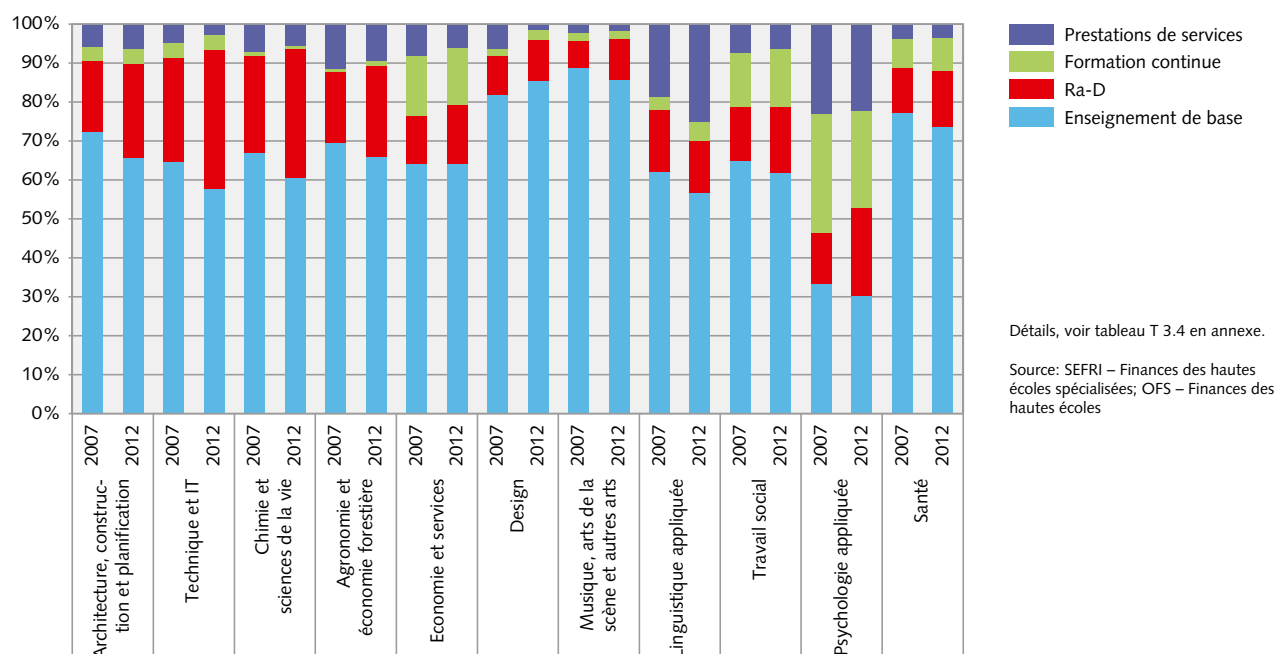
T3.3 Répartition des coûts complets et des effectifs d'étudiants des HES selon le domaine d'étude, 2012 (en %)

	% du coût total	% étudiants
Technique et IT	27	17
Economie et services	19	34
Musique, arts de la scène et autres arts	13	9
Architecture, construction et planification	8	6
Travail social	8	12
Santé	8	10
Chimie et sciences de la vie	7	4
Design	6	5
Psychologie appliquée	1,4	2
Agronomie et économie forestière	1,2	1
Linguistique appliquée	0,8	1
Formation des enseignants (HES-SO)	0,1	0,1

Source: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Relevés financiers des hautes écoles spécialisées 2012; Office fédéral de la Statistique, Etudiants des hautes écoles spécialisées 2012. Détails, voir tableau T 3.5 en annexe.

Coûts complets des HES selon le type de prestation et le domaines d'études, 2007 et 2012 (en %)

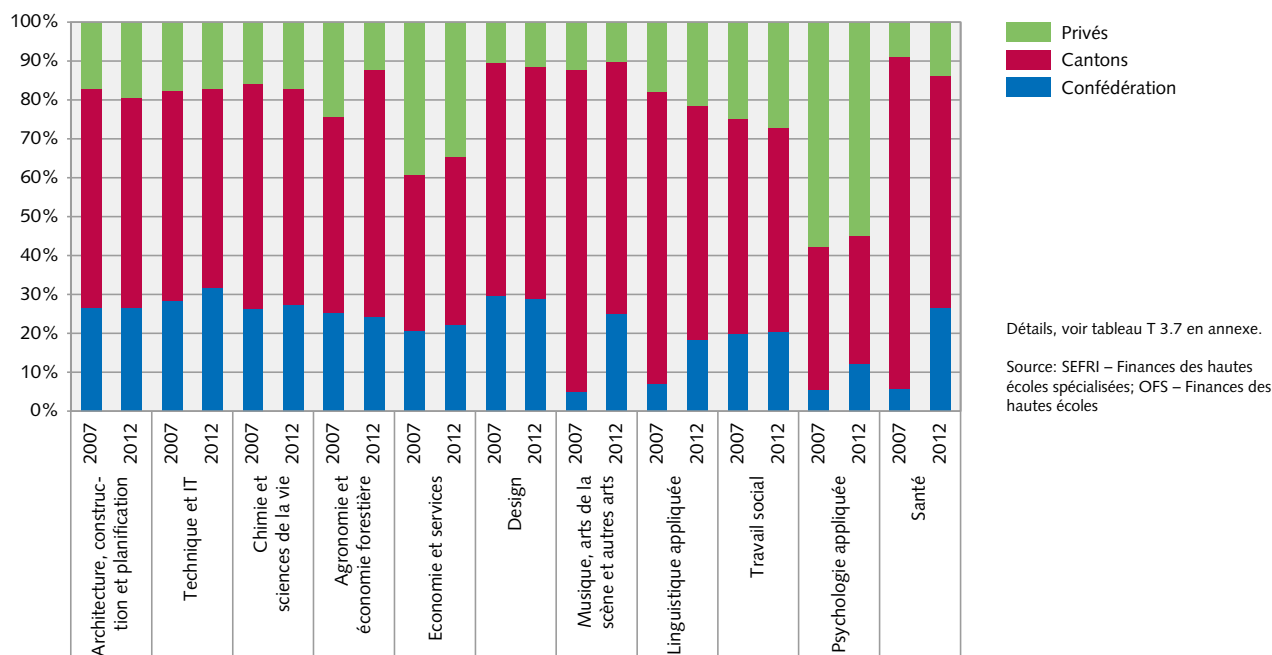
G 3.6



© OFS, Neuchâtel 2014

Produits des HES selon le domaine d'étude et le pourvoyeur de fonds, 2007 et 2012 (en %)

G 3.7



© OFS, Neuchâtel 2014

A l'autre bout, des domaines moins présents dans l'offre en HES et donc moins fréquentés génèrent des volumes financiers bien moindres; l'agronomie et économie forestière par exemple, proposée dans seulement deux HES, accueille environ 1% des effectifs et engendre à peine plus d'1% des coûts du système.

Depuis la création du système des HES, les compétences de réglementation et les participations financières des différents acteurs ont évolué; alors qu'à l'époque la responsabilité des domaines d'études était répartie entre Confédération et cantons, depuis l'entrée en vigueur de la révision totale de la Constitution fédérale en 2000 et suite à la révision partielle de la loi sur les HES (LHES) en 2005, tous les domaines d'études HES sont conjointement pilotés par ces deux entités.

Une redistribution entre pourvoyeurs de fonds ayant eu lieu, les prises en charge financières ont de ce fait évolué: le financement cantonal s'est accru dans des domaines initialement soutenus par des fonds fédéraux uniquement, alors que les autres domaines, régulés et financés à l'origine par les cantons, ont vu la participation fédérale prendre plus d'importance.

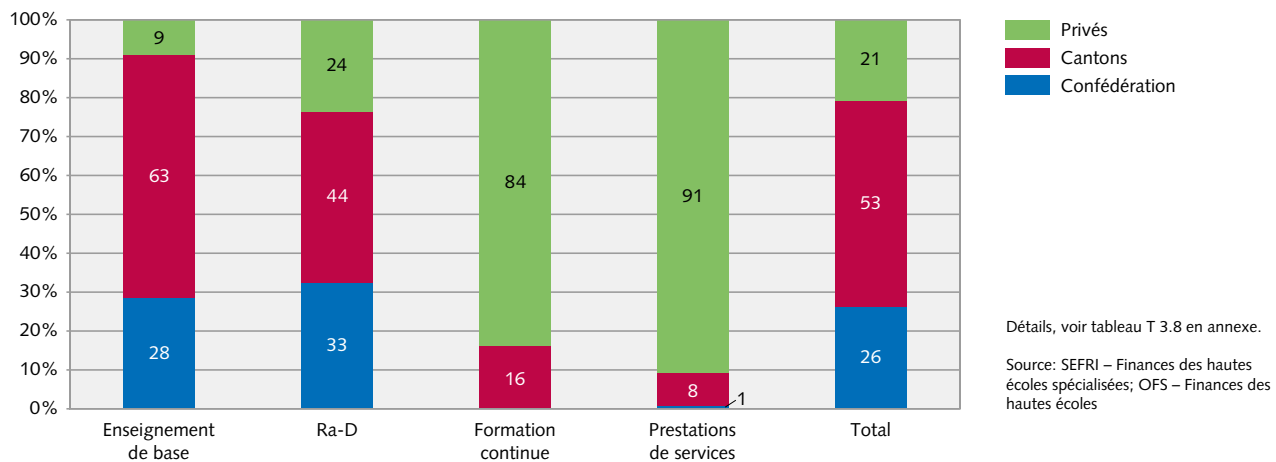
Comme on peut le constater ci-dessus, les cantons sont le pourvoyeur de fonds principal des hautes écoles spécialisées, ceci par l'intermédiaire de deux sources de financement distinctes. Premièrement, les contributions

basées sur l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), fournissent aux instances responsables de hautes écoles spécialisées un montant forfaitaire annuel par étudiant, fonction de la formation suivie et alloué par le canton de domicile de l'étudiant concerné. La seconde source, fondée sur le principe de couverture des charges qui s'applique à la gestion financière de toutes les formations HES, s'occupe de la prise en charge du solde comptable annuel par l'intermédiaire des produits cantonaux, en l'occurrence par les budgets alloués à la formation. En 2012, ce financement cantonal s'établit à 53% du total des produits.

La prise en charge financière de la Confédération passe, elle, par des subventions liées à l'enseignement et à la recherche appliquée et développement, la principale source étant les subsides forfaitaires du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les autres sources fédérales comme par exemple les contributions de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ou celles du Fond national suisse de la recherche scientifique (FNS) sont destinées à des programmes ou des mandats de recherche. La Confédération assure 26% du financement des HES.

Produits des HES selon le type de prestation et le pourvoyeur de fonds, 2012 (en %)

G 3.8



© OFS, Neuchâtel 2014

Enfin, le financement privé prend en charge les coûts des HES à hauteur légèrement inférieure (21%) que les sources fédérales; les taxes d'études et d'examen en sont la principale source, elles constituent près de la moitié de la prise en charge privée.

L'enseignement de base ainsi que la recherche et développement, les deux prestations principales qui constituent plus de 88% des coûts, sont prises en charge respectivement à hauteur de 63% et 44% par des sources de financement cantonales. Comme évoqué plus haut, ce sont ainsi les cantons qui financent la majeure partie des activités en HES.

3.3 Hautes écoles pédagogiques (HEP) (y compris les 3 HEP intégrées)

Les hautes écoles pédagogiques, en tant qu'établissements de formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et plus généralement des professions liées au domaine de l'éducation, ont généré en 2012 des coûts légèrement supérieurs à 593 millions de francs (coûts d'infrastructure non compris)²⁰.

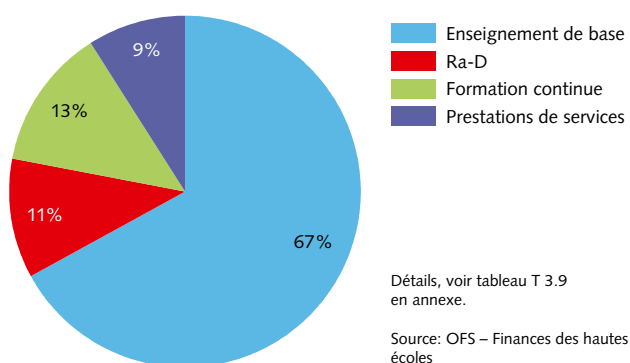
La répartition des coûts selon la prestation révèle l'importance de l'enseignement de base qui regroupe une large majorité des coûts (67%) des HEP. Cette prestation comprend toutes les filières d'études proposées par les HEP, notamment celles accueillant une grande partie des étudiants comme la formation des enseignants en préscolaire/primaire ou en secondaire I.

La formation continue, qui propose aux enseignants d'une part des filières débouchant sur des diplômes ou des certificats (MAS, DAS, CAS), mais également la formation complémentaire qui permet notamment d'assumer des tâches dans la conduite des établissements ou à contribuer au développement pédagogique de leur école, constitue la deuxième prestation en termes de coûts. Elle génère 13% des charges.

Avec près de 11% des coûts, la recherche appliquée et développement, dont la plupart des travaux se concentre sur des analyses liées à la profession, constitue la troisième prestation en matière de coûts. Enfin les

Coûts d'exploitation des HEP selon le type de prestation, 2012 (en %)

G 3.9

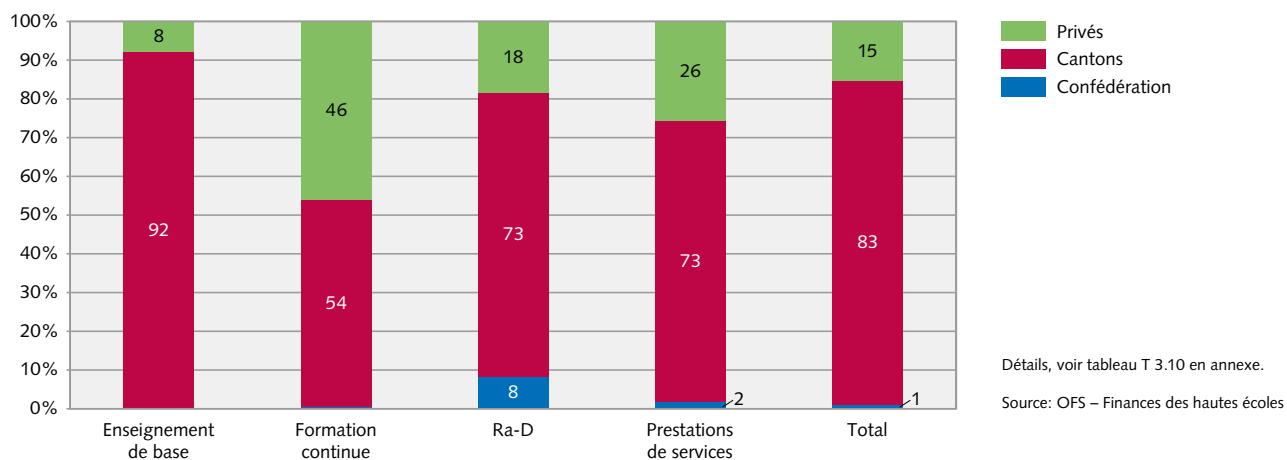


© OFS, Neuchâtel 2014

²⁰ Pas d'obligation de calcul de coûts d'infrastructures pour les HEP jusqu'en 2012

Produits d'exploitation des HEP selon le type de prestation et le pourvoyeur de fonds, 2012 (en %)

G 3.10



© OFS, Neuchâtel 2014

prestations de services ont une importance légèrement moindre avec 9% des coûts. Elles avoisinent les 55 millions de francs en 2012.

Les cantons (ou concordats²¹) sont responsables des hautes écoles pédagogiques et assurent leur financement au travers de montants forfaitaires alloués à la formation ou de contributions issues de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées ainsi que d'autres concordats; à l'instar des hautes écoles spécialisées, les cantons sont donc le pourvoyeur de fonds principal des HEP en couvrant quelque 83% de leurs besoins.

Ce constat est valable pour toutes les prestations proposées par les HEP: en 2012, l'enseignement pour les études de base avec 92%, la recherche appliquée et développement ainsi que les prestations de services avec 73% chacune sont largement soutenues par un financement d'origine cantonal.

Dans le cas de la formation continue, les sources de financement privées ont une importance plus grande que pour les autres prestations avec plus de 46% des montants pris en charge.

Ces fonds privés, composés notamment de taxes et participations liées aux prestations des HEP, d'écolages versés par les étudiants ainsi que de revenus de tiers issus de contrats passés avec des établissements externes représentent la deuxième source la plus importante avec 15% des produits totaux. Ils prennent en charge l'enseignement de base à hauteur de 8%, la recherche à hauteur de 18% et les prestations de services 26%.

La contribution financière de la Confédération est donc mince: elle participe au financement de la recherche appliquée à raison d'environ 8%, mais reste très faible au niveau des autres types de prestations. Elle ne représente au final qu'un pourcent des produits totaux attribués aux HEP.

²¹ Pour plus d'informations sur les concordats, voir chapitre 7

4 Financement public de la recherche et développement des hautes écoles en Suisse

Sur la place scientifique helvétique, les hautes écoles sont des acteurs importants dans la réalisation d'activités de recherche et de développement (R-D). En effet, ces dernières années, l'implication des hautes écoles dans la recherche représente près d'un quart du total des dépenses consacrées à la R-D en Suisse.

Pour mesurer et suivre le rôle des hautes écoles en matière de R-D en Suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise une statistique bisannuelle des dépenses de R-D des hautes écoles, à partir d'estimations basées sur des données administratives, ainsi que des informations recueillies par le biais de questionnaires.

Usuellement, les publications de l'OFS ayant pour sujet la R-D se focalisent principalement sur la réalisation de celle-ci, ainsi que sur le personnel employé dans ce cadre. Afin de présenter cette thématique sous un angle différent, il a été décidé que le focus de ce chapitre porterait cette fois-ci sur le financement public de la R-D réalisée par le secteur des hautes écoles.²²

Le secteur des hautes écoles comprend les hautes écoles universitaires (HEU)²³ y compris les deux écoles polytechniques fédérales (EPF), les établissements de recherche du domaine des EPF (ER-EPF), ainsi que les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP)²⁴.

Avant de traiter du financement public de la R-D, ce chapitre commence par retracer rapidement l'évolution de l'activité de R-D des hautes écoles (mesurée par le montant des dépenses intra-muros de R-D)²⁵ pour la période 2000–2012.

Puis, l'évolution du financement public de la recherche, majoritairement accordé au secteur des hautes écoles, est décrite à l'aide des crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD).

Finalement, une attention particulière est portée aux divers modes de financement public de la recherche. Ce chapitre se termine par la présentation d'un modèle schématisant les principaux flux financiers publics pour la R-D. L'importance du financement public de la R-D des hautes écoles est ainsi mis en évidence.

Le système de financement public des hautes écoles est organisé et règlementé actuellement par les divers textes législatifs énumérés ci-dessous:

- **Loi fédérale sur l'aide aux universités** (1968): la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) prévoit trois types de soutiens financiers de la Confédération aux universités: les subventions de base qui participent à la couverture des frais d'exploitation (fonction des prestations en matière d'enseignement et de R-D), les contributions portant sur les investissements (achat, construction et transformation de bâtiment et acquisition et installation d'appareils scientifiques) et les contributions supplémentaires liées à des projets. Les contributions portant sur des investissements sont particulièrement intéressantes pour la recherche car elles permettent aux universités de développer leurs laboratoires et leur infrastructure de recherche. Cette loi marque un tournant important dans le système de financement des hautes écoles en Suisse car elle permet à la Confédération de participer au financement des universités qui jusqu'alors relevaient uniquement des cantons.
- **Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales** (1991): la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (LEPF) prévoit que la Confédération finance entièrement l'enveloppe budgétaire du domaine des EPF (EPF + ER-EPF) qui détermine les besoins financiers du domaine des EPF liés à l'exploitation et aux investissements.
- **Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées** (1995): la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) prévoit que la Confédération finance un tiers des frais

²² Dans la statistique de R-D, la Suisse est composée de quatre secteurs: les entreprises privées, la Confédération, les hautes écoles et les institutions sans but lucratif. Pour plus d'information, lire: Office fédéral de la statistique, «R-D suisse en 2012», Actualités OFS, Neuchâtel, 2014, à paraître.

²³ L'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) et la Formation universitaire à distance Suisse (FS-CH) ne sont pas considérés dans ce chapitre.

²⁴ Liste des hautes écoles, voir chapitre 6.

²⁵ Les dépenses intra-muros de R-D constituent l'indicateur privilégié pour mesurer l'effort qu'une économie consacre à la R-D. Elles sont définies comme le montant total des dépenses consacrées aux activités de recherche et de développement réalisées au sein même de l'entreprise, c'est-à-dire «entre ses murs». Détails, voir chapitre 7.

d'exploitation et d'investissements des hautes écoles spécialisées. Les contributions à la couverture des frais d'exploitation sont versées en fonction des prestations fournies dans l'enseignement et la R-D. Les HEP sont financées entièrement par les cantons.

- **Accord intercantonal universitaire (1997):** l'accord intercantonal universitaire (AIU) règle l'accès intercantonal aux universités. Il prévoit que les cantons, d'où viennent les étudiants, versent aux cantons universitaires une contribution annuelle aux coûts de formation de leurs ressortissants.
- **Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (2003):** l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AIHES) règle l'accès intercantonal aux hautes écoles spécialisées. Il prévoit les contributions à fournir

par les cantons de domicile des étudiantes et étudiants, aux instance responsables des hautes écoles spécialisées, en tant que participation aux frais de formation.

4.1 Dépenses de R-D intra-muros du secteur des hautes écoles

Entre 2000 et 2012, on observe une très forte augmentation des dépenses de R-D des hautes écoles, qui passent de 2,4 milliards de francs en 2000 à 5,2 milliards de francs en 2012 (+113%, voir tableau 4.1). Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 6,5% sur la période considérée.²⁶

T4.1 Dépenses intra-muros de recherche et développement du secteur des hautes écoles, selon l'institution, évolution 2000–2012

En millions de francs, à prix courants et en %

Institution	Millions de francs, à prix courants						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Universités cantonales	1277	1450	1550	1618	1995	2261	2764
Hautes écoles spécialisées (HES) ¹	90	121	175	221	350	406	497
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	658	755	835	870	1090	1199	1330
Etablissements de recherches du domaine des EPF (ER-EPF)	415	434	440	521	505	564	613
Total	2440	2760	3000	3230	3940	4430	5204

Institution	Taux d'évolution						
	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2010–2012
Universités cantonales	14%	7%	4%	23%	13%	22%	116%
Hautes écoles spécialisées (HES) ¹	34%	45%	26%	58%	16%	22%	452%
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	15%	11%	4%	25%	10%	11%	102%
Etablissements de recherches du domaine des EPF (ER-EPF)	5%	1%	18%	-3%	12%	9%	48%
Total	13%	9%	8%	22%	12%	17%	113%

Institution	% des dépenses intramuros de R-D						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Universités cantonales	52%	53%	52%	50%	51%	51%	53%
Hautes écoles spécialisées (HES) ¹	4%	4%	6%	7%	9%	9%	10%
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	27%	27%	28%	27%	28%	27%	26%
Etablissements de recherches du domaine des EPF (ER-EPF)	17%	16%	15%	16%	13%	13%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: OFS – Statistique de la R-D

© OFS, Neuchâtel 2014

¹ En 2000 et 2002, les données proviennent des écoles supérieures qui se transformeront en HES en 2004.

²⁶ Les sommes indiquées dans ce chapitre sont exprimées à prix courants, c'est-à-dire non corrigées de l'inflation.

L'augmentation des dépenses de R-D observée est hétérogène selon le type de hautes écoles concerné. Entre 2000 et 2012, le montant des dépenses de R-D a plus que doublé pour les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales. Sur la même période, les ER-EPF ont vu leurs dépenses de R-D augmenter moins fortement avec un taux de variation de +48%. A contrario, l'élévation des mêmes dépenses est beaucoup plus forte pour les hautes écoles spécialisées qui ont été multipliées par 4,5. Cette augmentation très forte des dépenses de R-D des HES est cependant à relativiser en tenant compte de leur taille relative. En effet, avec un peu moins de 500 millions de francs, la part des dépenses de recherche de ce type de hautes écoles ne représente, en 2012, que 10% des dépenses totales de R-D du secteur des hautes écoles. Cette part était de 4% en 2000.

Pour mieux interpréter l'évolution des dépenses de R-D des HES, il faut se rappeler que ces institutions ont été créées dans les années nonante sur la base des anciennes écoles supérieures. Les hautes écoles spécialisées sont soumises à un contrat de prestation qui les oblige non seulement à former des étudiants, mais aussi à effectuer de la recherche appliquée, en visant un transfert de technologie vers les petites et moyennes entreprises. Finalement, c'est en 2004 que le Conseil fédéral confirme le statut d'établissement supérieur aux sept HES.

4.2 Financement public de la R-D du secteur des hautes écoles

Pour couvrir leurs dépenses de R-D, les hautes écoles ont besoin de financement externe. La grande majorité de ce financement est public. Intitulé «financement public de la recherche et développement du secteur des hautes écoles»²⁷, il comprend le financement en provenance des cantons et celui versé par la Confédération.

Les cantons assument la majeure partie du financement public de la recherche des hautes écoles. Cependant, comme mentionné plus tôt dans les textes de loi, la participation de la Confédération au financement des hautes écoles est aussi significative. La Confédération fournit non seulement des contributions financières importantes aux

hautes écoles, mais assure également le financement du domaine des EPF. Par ailleurs, la Confédération soutient les hautes écoles via ce que l'on nomme les «fonds secondaires», attribués à des projets de recherche sur la base d'une mise en compétition de ces derniers.

Crédits budgétaires publics de R-D

Comme évoqué, diverses bases légales réglementent les sources de financement public des hautes écoles. L'ensemble de ces fonds, relativement complexe à relever et à harmoniser, est comptabilisé dans la statistique des **crédits budgétaires publics de R-D** (CBPRD).

Les CBPRD correspondent à la part du budget de l'État affecté à la R-D. Ils sont relevés tous les deux ans par l'OFS et permettent de décrire le financement public global de la R-D au cours du temps.²⁸

Les CBPRD sont composés des catégories de financement public suivantes:

- Le financement fédéral et cantonal **indirect** de la recherche et développement
- Le financement fédéral et cantonal **direct** de la recherche et développement

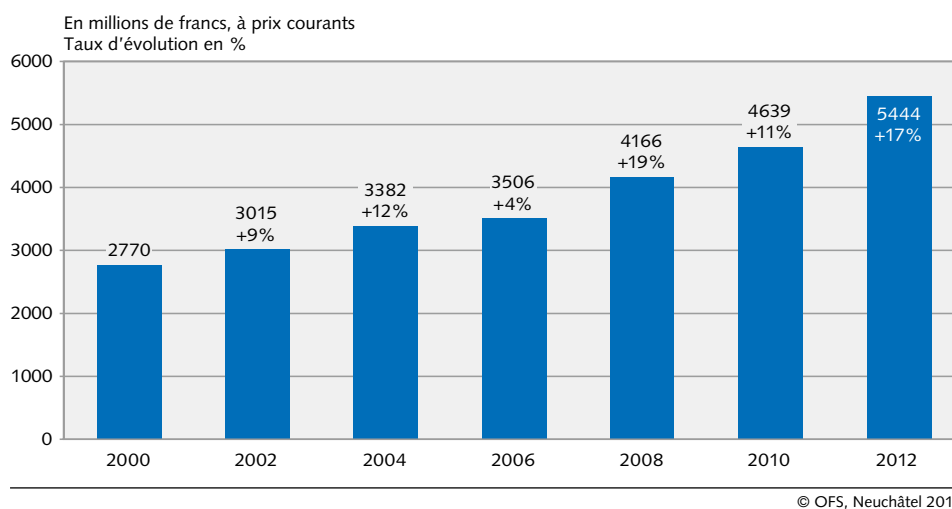
Le **financement fédéral et cantonal indirect de la recherche et développement** comprend les subventions et contributions fédérales ainsi que les fonds versés par les cantons en vertu des diverses lois et accords intercantonaux décrits plus haut: LAU, LHES, LEPF, AIU, AIHES. Sur ces différents montants, seule la part qui finance des activités de R-D est prise en compte dans les CBPRD (d'où le nom de financement indirect de la R-D). Ces données s'obtiennent à partir des données administratives des hautes écoles.

Le **financement fédéral et cantonal direct de la recherche et développement** comprend le financement de la R-D intra-muros de la Confédération ainsi que tous les mandats et autres contributions publics de R-D en Suisse et à l'étranger. Ces données s'obtiennent par l'enquête R-D dans la Confédération réalisée par l'OFS et des données du Fonds national de la recherche scientifique (FNS) livrées à l'OFS.

Comme le montre le graphique 4.1, une augmentation des CBPRD est observée sur toute la période. Entre 2000 et 2012, les CBPRD ont presque doublé passant de 2,8 à 5,4 milliards de francs, soit un taux de croissance annuel moyen de +6%.

²⁷ En plus du financement public par les cantons et la Confédération, des organismes ou personnes privées participent au financement des hautes écoles (notamment par des bourses d'études, des mandats de R-D, des revenus provenant de la formation continue, de fondations, etc.). Ces sources de financement ne faisant pas l'objet de cette publication, elles ne seront pas traitées plus en détail.

²⁸ Pour plus d'information, lire: Office fédéral de la statistique, «Financement public de la recherche en Suisse – Evolution 2000-2010», Actualités OFS, Neuchâtel, 2012.

Crédits budgétaires publics de recherche et développement, 2000–2012**G 4.1**

Les CBPRD peuvent être ventilés de différentes manières. Dans un premier temps, ils sont présentés (graphique 4.2) en fonction des secteurs d'exécution de la R-D (secteurs bénéficiant des fonds publics pour la réalisation de leur R-D intra-muros) et dans un deuxième temps (tableau 4.2), les CBPRD alloués spécifiquement pour les hautes écoles sont ventilés en fonction de la provenance du financement (fédérale ou cantonale).

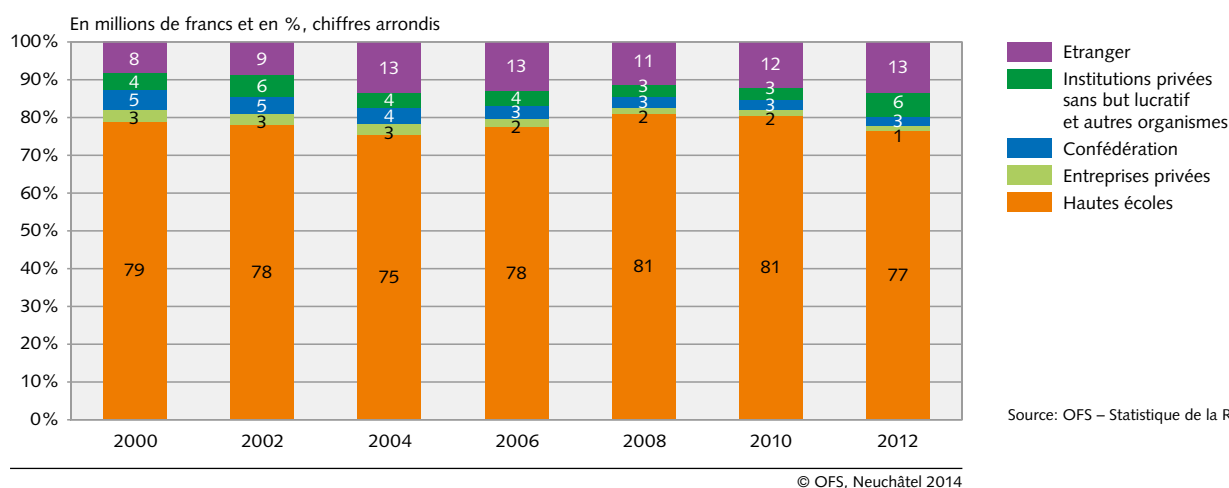
Financement public de la R-D des différents secteurs d'exécution

Le secteur des hautes écoles est le principal bénéficiaire des fonds publics pour la R-D. Le graphique 4.2 montre que sur l'ensemble de la période 2000–2012, la part des fonds publics destinée à ce secteur reste stable, oscillant aux alentours de 80%.

Ce montant est formé de tout le financement fédéral et cantonal indirect mais aussi de tous les mandats et contributions publics directs de R-D destinés au secteur des hautes écoles.

L'importance du financement public du secteur des hautes écoles est confirmé par le tableau 4.3: la plus grande partie des dépenses intra-muros de R-D de ce secteur est financée par des fonds publics. Les efforts financiers de l'Etat pour encourager la R-D des hautes écoles n'ont cessé d'augmenter depuis 2000. Pourtant la part du financement public a tendance à diminuer. Le financement privé des hautes écoles gagne en importance en Suisse. Depuis douze ans, elles tissent de plus en plus de liens avec les entreprises.

Cette intensification des relations hautes écoles-entreprises se traduit par une augmentation des sources de fonds en provenance des entreprises.

Crédits budgétaires publics de recherche et développement, selon le secteur bénéficiaire, 2000–2012**G 4.2**

T 4.2 Part du financement public des dépenses intra-muros de recherche et développement du secteur des hautes écoles, 2000–2012

En millions de francs, à prix courants et en %

Secteur	Millions de francs, à prix courants						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Dépenses intramuros de R-D du secteur des hautes écoles	2440	2760	3000	3230	3940	4430	5204
Financement public de la R-D du secteur des hautes écoles	2185	2357	2552	2723	3377	3735	4166
Part du financement public	90%	85%	85%	84%	86%	84%	80%

Secteur	Taux d'évolution						
	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2000–2012
Dépenses intramuros de R-D du secteur des hautes écoles	13 %	9 %	8 %	22 %	12 %	17 %	113 %
Financement public de la R-D du secteur des hautes écoles	8 %	8 %	7 %	24 %	11 %	12 %	91 %

Source: OFS – Statistique de la R-D

© OFS, Neuchâtel 2014

T 4.3 Financement public de la recherche et développement du secteur des hautes écoles, selon la provenance du financement, 2000–2012

En millions de francs, à prix courants et en %

Provenance	Millions de francs, à prix courants						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Financement fédéral	1473	1552	1707	1812	2144	2431	2337
Financement cantonal	712	805	845	911	1233	1303	1829
Total	2185	2357	2552	2723	3377	3735	4166

Provenance	Taux d'évolution						
	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2000–2012
Financement fédéral	5 %	10 %	6 %	18 %	13 %	-4 %	59 %
Financement cantonal	13 %	5 %	8 %	35 %	6 %	40 %	157 %
Total	8 %	8 %	7 %	24 %	11 %	12 %	91 %

Provenance	% du financement public de la R-D						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Financement fédéral	67 %	66 %	67 %	67 %	63 %	65 %	56 %
Financement cantonal	33 %	34 %	33 %	33 %	37 %	35 %	44 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: OFS – Statistique de la R-D

© OFS, Neuchâtel 2014

Provenance du financement public de la R-D du secteur des hautes écoles

Le partage des responsabilités entre la Confédération et les cantons, comme défini dans la Constitution fédérale et dans les différents actes législatifs présentés précédemment, se répercute sur le financement des hautes écoles. Le tableau 4.3 présente l'évolution du financement fédéral et cantonal de la R-D des hautes écoles.

Le total du financement fédéral et cantonal de ce secteur a augmenté de 91 % en 12 ans. Le financement cantonal a progressé de 157 % contre 59 % pour le financement fédéral.

La forte augmentation du financement cantonal est en partie due à l'apparition des HES. En effet, comme indiqué précédemment, elles sont apparues au début des années 2000 et ont comme prestation, au-delà de la formation des étudiants, de réaliser des activités de recherche et développement. Sachant que les HES

sont financées principalement par les cantons, elles ont contribué à l'élévation du financement cantonal à la recherche.

Du fait de l'évolution positive nettement plus marquée du financement cantonal, ce dernier a gagné en importance dans les sources de fonds des hautes écoles. Ainsi, alors qu'en 2000, les financements cantonaux représentaient un tiers des sources de fonds des hautes écoles, en 2012, ces mêmes sources représentent 44% du total du financement public de la R-D.

4.3 Modes de financement public de la recherche et développement

L'Etat utilise deux modes de financement pour distribuer ses fonds aux exécutants de la R-D: le financement d'institutions d'exécution de la R-D et le financement de programmes/projets de R-D.

Le premier mode de financement soutient les institutions d'exécution de la R-D qui sont les organismes exécutant de la R-D à l'intérieur de leurs propres murs. Pour les besoins de cette analyse, ces institutions ont été rassemblées en deux grands groupes. D'une part, les institutions du secteur des hautes écoles, et d'autre part, les institutions de recherche en dehors de ce secteur.

Ces dernières regroupent des différents offices de l'administration fédérale ou cantonale, les centres de recherche créés sous formes d'institutions sans but lucratif, les entreprises privées, ainsi que les organisations intergouvernementales de recherche comme, par exemple, le CERN.²⁹ Ce mode de financement laisse généralement aux exécutants toute liberté dans le choix des recherches à réaliser.

Financement public de programmes/projets de R-D

En utilisant le deuxième mode de financement, celui des programmes/projets de R-D, le financeur peut fixer les conditions-cadres de la R-D (thématiques, objectifs, règles, etc.). Ce financement est formé principalement des contributions de R-D versées aux agences intermédiaires de financement qui sont, en Suisse, principalement le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Pour des raisons pratiques, l'Etat délègue en effet, la gestion des programmes et projets de recherche au niveau national et international ainsi que le travail d'évaluation des projets, aux agences intermédiaires de financement de la R-D. Avec les contributions qu'elles perçoivent de la Confédération, ces agences financent les projets de R-D que leur soumettent les chercheurs des différentes institutions. Par une allocation

T4.4 Crédits budgétaires publics de recherche et développement, selon le mode de financement, en Suisse et à l'étranger, 2000–2012

En millions de francs, à prix courants et en %

Mode de financement	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	Taux d'évolution 2000–2012
Financement institutions intérieures	2024	2250	2297	2410	2837	3059	3537	75%
Financement programmes/projets nationaux	518	504	635	649	854	1017	1180	128%
Financement institutions à l'étranger	107	130	119	82	67	97	109	2%
Financement programmes/projets internationaux	121	131	331	365	407	466	618	412%
Total CBPRD	2770	3015	3382	3506	4166	4639	5444	97%
Mode de financement	Part relative 2000	Part relative 2002	Part relative 2004	Part relative 2006	Part relative 2008	Part relative 2010	Part relative 2012	
Financement institutions intérieures	73%	75%	68%	69%	68%	66%	65%	
Financement programmes/projets nationaux	19%	17%	19%	19%	21%	22%	22%	
Financement institutions à l'étranger	4%	4%	4%	2%	2%	2%	2%	
Financement programmes/projets internationaux	4%	4%	10%	10%	10%	10%	11%	
Total CBPRD	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Source: OFS – Statistique de la R-D

© OFS, Neuchâtel 2014

²⁹ CERN: Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

des fonds publics basée sur la mise en compétition des projets, ces agences contribuent à une recherche de haute qualité en Suisse.

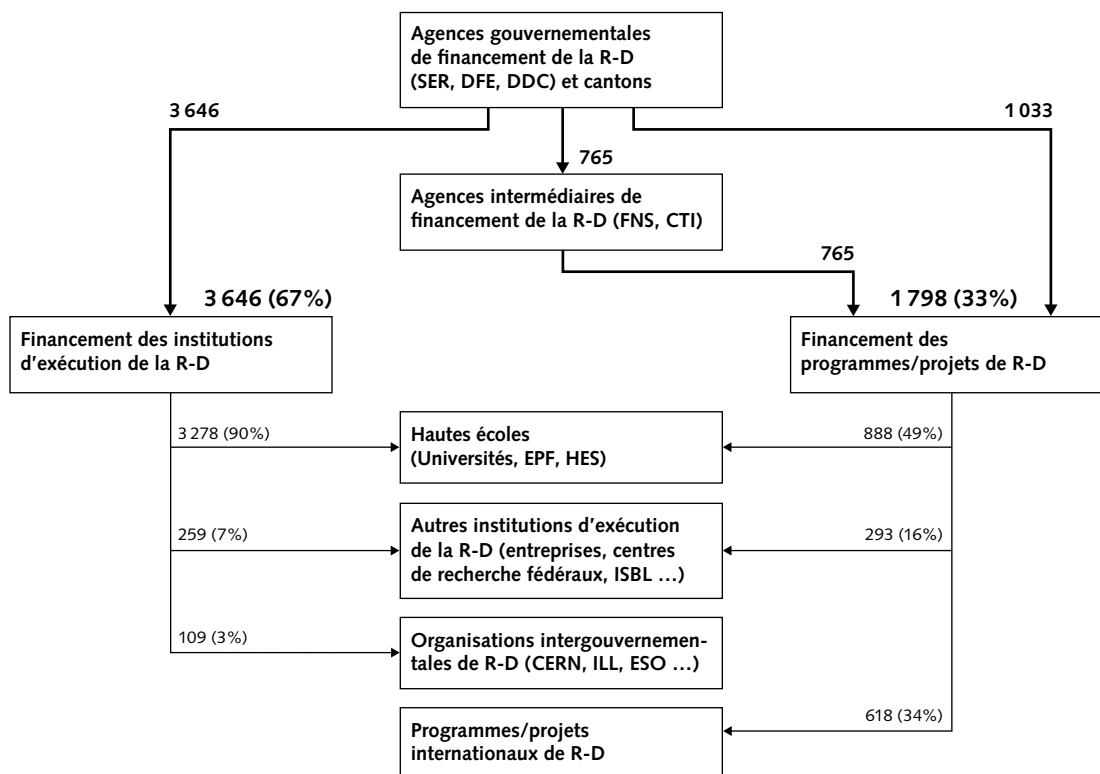
Cette catégorie comprend également le financement des mandats de R-D de la Confédération et des cantons. Ce mode de financement permet au financeur, l'Etat, d'encourager la R-D dans des domaines qui lui sont utiles ou qui sont utiles à l'économie ou la société en général.

Le tableau 4.4 montre qu'entre 2000 et 2012, la structure du financement public a évolué. En 2000, 73% du financement public de la R-D était destinés aux institutions intérieures d'exécution de la R-D. En 2012, ce mode de financement ne représente plus

que 65% du financement public total de la R-D. L'Etat utilise de plus en plus le mode de financement des programmes/projets de R-D pour encourager la R-D. De plus, le financement des programmes/ projets internationaux, tels les programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (PCR) augmente fortement. En effet, le financement des programmes/projets internationaux a quintuplé en 12 ans.

Schéma 1 Système de financement public de la R-D en Suisse, 2012

En millions de francs, à prix courants



Total: 5 444 millions de francs

Source: OFS – Modèle de B. Lepori, 2011

© OFS, Neuchâtel 2014

4.4 Modèle de financement public de la recherche et développement en Suisse

Pour mieux comprendre la politique d'encouragement de la recherche en Suisse et l'importance accordée par l'Etat au secteur des hautes écoles, le schéma 1 retrace le flux du financement public de la R-D en Suisse pour l'année 2012.

Ce modèle présente les deux principaux modes de financement public de la R-D: le financement d'institutions d'exécution de la R-D (flèche de gauche) et le financement des programmes/projets de R-D (flèche du milieu et flèche de droite).

En 2012, l'Etat subventionne les institutions d'exécution de la R-D pour un montant de 3,6 milliards de francs. Cela représente 67% du total du financement public de la R-D (5,4 milliards de francs).

La majeure partie de ce financement est destinée au secteur des hautes écoles (90%). Les 10% restant sont répartis entre les institutions des autres secteurs d'exécution de la R-D (7%) et les organisations de recherche intergouvernementales (3%).

Le reste du financement public de la R-D, soit 1,8 milliards de francs, se fait selon le mode de financement des programmes/projets de R-D. Pour faire parvenir aux chercheurs les sommes prévues au budget, l'Etat peut dans ce cas, soit verser directement l'argent aux chercheurs sous forme de mandats de R-D, soit financer des agences de financement de la R-D, telles que le FNS ou la CTI qui serviront d'intermédiaires entre l'Etat et les chercheurs.

En 2012, l'Etat a contribué directement au développement de la R-D en Suisse en finançant sa propre R-D intra-muros et des mandats de R-D pour une somme totale de plus d'un milliard de francs. Les mandataires, qui sont les hautes écoles, les entreprises ou d'autres organismes de recherche, ont ainsi participé au développement de la recherche ciblée de l'administration fédérale.

L'Etat a également versé 765 millions de francs au FNS et à la CTI pour leur travail d'encouragement de la R-D en 2012.

Presque la moitié (49%) des 1,8 milliards de francs versés par l'Etat pour le financement des programmes/projets de R-D est destinée au secteur des hautes écoles. Les autres secteurs reçoivent 16% de ce montant et les programmes de recherche internationaux 34%.

Ainsi, au travers des deux modes de financement, le secteur des hautes écoles bénéficie de 4,2 milliards de francs pour l'exécution de sa R-D en 2012. Cela représente 77% du financement total de l'Etat.

En résumé, on retient que le secteur des hautes écoles est un acteur important de la place scientifique suisse, car il réalise près d'un quart des dépenses totales de R-D en Suisse. Sur la période 2000–2012, le montant de ses dépenses ont doublé, passant de 2,4 milliards à 5,2 milliards de francs. Une telle progression n'aurait pas été possible sans un soutien accru des administrations publiques. En effet, en 2012, le financement public a couvert 80% des dépenses de R-D des hautes écoles.

A l'aide de la statistique des CBPRD, on constate que la part relative du financement public dans le financement total des dépenses de R-D des hautes écoles diminue légèrement durant les douze années observées. Cependant, cette diminution n'est pas due à un recul des montants alloués à ce financement, qui au contraire, augmentent de 91% sur la période, mais plutôt à une diversification des sources de financement des hautes écoles.

Finalement, l'examen des modes de financement montre que la structure de ces derniers change avec le temps. Si le financement des institutions intérieures demeure toujours le mode privilégié (rassemblant les deux tiers des crédits budgétaires publics de recherche et développement), le financement de programmes/projets nationaux et internationaux de R-D gagne en importance. Une évolution remarquable concerne particulièrement le financement de programmes/projets internationaux, qui par le biais des programmes-cadres de recherche de l'union européenne, a connu une forte progression dès 2004 et représente dorénavant 11% des fonds alloués par l'Etat.

5 Comparaison internationale

Le présent chapitre compare les dépenses d'éducation de la Suisse avec celles d'une sélection de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les données utilisées à cette fin sont extraites de la publication «Regards sur l'éducation 2013» de l'OCDE. Pour des raisons de lisibilité, seuls les pays suivants sont traités dans les graphiques et le commentaire ci-après: la Suisse, les Etats limitrophes (France, Italie, Autriche), deux autres pays comparables en Europe (Norvège et Danemark) et des pays qui abritent des universités de renommée internationale (Etats-Unis, Canada, Japon et Corée du Sud). Pour l'année 2010, les données de l'Allemagne ne sont pas disponibles.

5.1 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut et des dépenses publiques totales

En raison des différences de taille et de productivité économique, la part des dépenses publiques par rapport au produit intérieur brut (PIB) et aux dépenses publiques

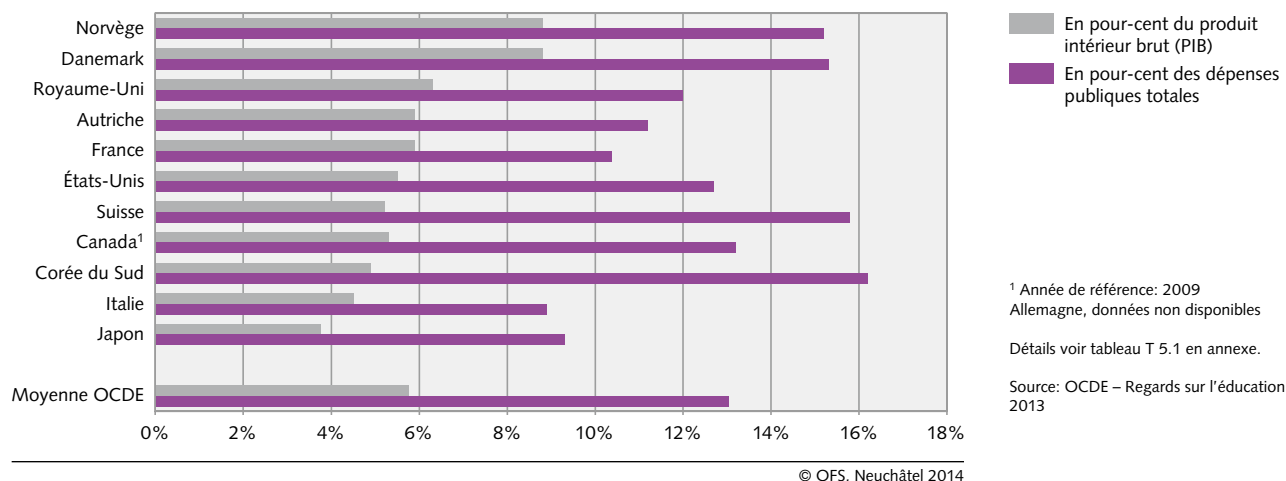
totales représentent des chiffres-clés dans la comparaison internationale. Les dépenses pour la formation en pourcentage du PIB permettent de savoir dans quelle mesure un pays investit dans l'éducation et renseigne sur la priorité qui lui est donnée par rapport à d'autres domaines comme la santé, la prévoyance sociale, la défense et la sécurité intérieure, également financés par les pouvoirs publics.

En 2010, la Suisse investit 5,2% du PIB pour la formation publique, soit 0,6 point de moins que la moyenne des pays de l'OCDE (graphique G 5.1). De tous les pays de l'OCDE, cette proportion est la plus élevée au Danemark et en Norvège avec 8.8%. Le Japon se situe à l'autre extrémité de l'échelle avec 3,8%.

La situation se présente sous un autre jour quand on examine les dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales. En 2010, la Suisse consacre 15,8% de ses dépenses publiques totales à l'éducation. Le Japon (9,3%) et l'Italie (8,9%) affichent les parts les plus faibles de tous les pays de l'OCDE sélectionnés. La moyenne de l'OCDE s'établit à 13%.

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB et des dépenses publiques totales en comparaison internationale, 2010

G 5.1



5.2 Dépenses d'éducation par élève/étudiant

Les dépenses publiques d'éducation par élève/étudiant comprennent toutes les dépenses publiques pour la formation, c'est-à-dire aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement. Dans le calcul des dépenses par élève/étudiant pour la Suisse, les dépenses des entreprises pour la formation des apprentis dans le secondaire II³⁰ s'ajoutent aux dépenses publiques. Les dépenses publiques d'éducation dans les devises nationales sont converties en dollars américains (USD) et corrigées du pouvoir d'achat. Pour cela, le montant dans la devise nationale est divisé par l'indice de parité du pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB. Les dépenses correspondent alors au montant, en devise nationale, qu'il faudrait avoir, dans un pays donné, pour obtenir le panier de biens et services qu'il serait possible d'obtenir aux Etats-Unis avec le montant indiqué en USD.

En comparaison internationale et tous degrés d'enseignement confondus, la Suisse fait partie des pays avec les dépenses d'éducation les plus élevées par élève/étudiant (voir graphique G 5.2). Les Etats-Unis arrivent en tête avec un montant de 15'200 USD par élève/étudiant. La Suisse suit avec 14'900 USD. La moyenne de l'OCDE se monte à 9300 USD. En d'autres termes, la Suisse dépense par élève/étudiant, tous degrés

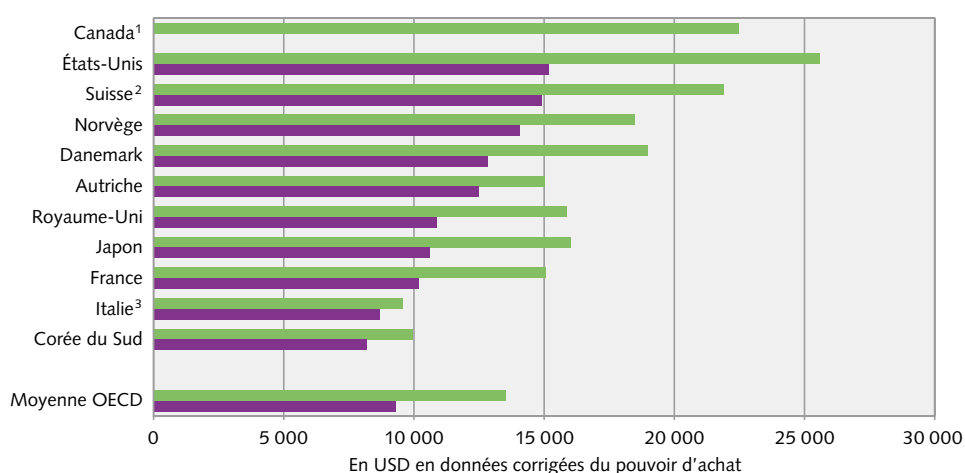
d'enseignement confondus, environ 1,6 fois plus que la moyenne de l'OCDE en données corrigées du pouvoir d'achat.

Avec des coûts annuels par étudiant dans le degré tertiaire de 21'900 USD, la Suisse se situe également au-dessus de la moyenne de l'OCDE (13'500 USD). Aux Etats-Unis, les dépenses par étudiant dans le degré tertiaire s'élèvent à 25'600 USD, c'est-à-dire environ 1,2 fois plus qu'en Suisse.

Dans la comparaison entre pays des résultats présentés, il faut tenir compte des restrictions suivantes. La comparaison des dépenses par élève/étudiant à l'intérieur des pays de l'OCDE est influencée par les différences de définition des notions de formation «à temps plein», «à temps partiel» et «en équivalent plein temps» entre les pays. Dans quelques pays de l'OCDE, tous les étudiants du degré tertiaire sont comptabilisés comme des étudiants à temps plein, tandis que dans d'autres, la participation est évaluée sur la base des crédits ECTS obtenus à l'issue de modules spécifiques de cours pendant une période de référence donnée. Les pays de l'OCDE qui peuvent évaluer avec précision les étudiants à temps partiel affichent des dépenses apparentes plus élevées par étudiant à temps plein que les pays qui ne peuvent établir de distinction entre les diverses modalités de participation.

Dépenses d'éducation par élève/étudiant en comparaison internationale, 2010

G 5.2



■ Degré tertiaire
■ Degrés primaire jusqu'à tertiaire

Avec les activités de R-D

¹ Année de référence: 2009. Etablissements publics uniquement au degré tertiaire.

² Etablissements publics uniquement à l'exception des dépenses privées des entreprises pour le secondaire II

³ Etablissements publics uniquement aux degrés primaire et secondaire II
Allemagne: pas de données disponibles

Détails voir tableau T 5.2 en annexe.

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

³⁰ Strupler, M. et al (2012).

6 Sources et données disponibles

La présente publication se base principalement sur deux sources de données: les données de la statistique financière (AFF) (utilisée au chapitre 2) et celles de la statistique des hautes écoles (OFS et SBFI) (utilisée au chapitre 3). Malgré le fait que ces deux jeux de données contiennent des chiffres concernant les finances des hautes écoles, ils ne peuvent être comparés pour les raisons présentées ci-dessous. Même la statistique sur la R-D (utilisée au chapitre 4) se base sur les données administratives des hautes écoles et sur une synthèse des statistiques des finances et du personnel des hautes écoles. La présente publication se réfère à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2011 pour les dépenses publiques d'éducation³¹ et 2012 pour la comptabilité analytique des hautes écoles.

Données de la statistique financière

L'analyse du système de la formation au niveau national se fonde sur la statistique financière de l'AFF. Cette source de données permet une analyse uniforme des dépenses d'éducation du degré préscolaire aux hautes écoles. Le modèle de statistique financière (modèle SF) repose sur le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Il sert de base à la collecte et au traitement des données, ainsi qu'aux rapports sur les dépenses publiques d'éducation en Suisse³². Les unités faisant l'objet de la statistique financière sont les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Les données des dépenses publiques d'éducation sont extraites de la statistique financière et transmises chaque année par l'AFF à l'OFS à des fins d'analyse.

En ce qui concerne l'étendue du relevé de l'AFF, la statistique des finances publiques se fonde sur les comptes de la Confédération, des cantons et concordats et des communes d'une année civile (du 1^{er} janvier

au 31 décembre). Les comptes d'Etat de la Confédération, de tous les cantons de même que les comptes annuels de toutes les villes et de tous les chefs-lieux sont saisis en intégralité. Les données de toutes les communes des cantons de moins de 30 communes sont également saisies en intégralité. Pour les autres cantons, les comptes annuels des communes sont saisis par échantillonnage avant de faire l'objet d'une extrapolation. Les concordats³³ sont saisis en dehors des comptes d'Etat des différents cantons. Ils forment, avec les cantons, le total consolidé des comptes financiers au niveau cantonal. Pour des raisons de comparabilité, l'OFS ne considère pas les montants extraordinaires uniques dus à des raisons comptables comme des dépenses d'éducation.

La statistique des dépenses publiques d'éducation de l'OFS ne contient que les dépenses en faveur de l'éducation et de la recherche en éducation. De ce fait, les autres thèmes de recherche appliquée (p.ex. R&D santé ou R&D trafic) de même que la recherche fondamentale ne sont pas pris en compte³⁴.

Données de la statistique des hautes écoles

Dans le domaine des hautes écoles, les données de l'AFF sont complétées par des données sur les coûts collectées auprès de chaque établissement de formation. Ces comptabilités analytiques pour les trois types de hautes écoles renseignent de manière détaillée sur les coûts et les prestations des hautes écoles. Elles sont principalement destinées à un usage interne et tiennent lieu d'instruments de gestion et de contrôle. Elles servent aussi de base pour les décomptes entre les collectivités responsables des hautes écoles et pour la définition des aides versées par la Confédération aux hautes écoles en vertu de la loi sur l'aide aux universités (LAU). Pour les hautes écoles universitaires, les données sur les charges sont collectées par l'OFS depuis 1996 et celles sur les coûts depuis 2007. Les données sur les coûts des hautes écoles spécialisées sont

³¹ En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation des données sur les dépenses publiques d'éducation, les résultats définitifs d'une année comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'un an et demi environ.

³² Dans le but de présenter les états financiers des cantons et des communes de la manière la plus harmonisée possible, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a adopté en 2008, sur la base de recommandations antérieures, le manuel «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2». Pour les détails, voir le chapitre 7.

³³ Les concordats sont des accords intercantonaux. Ce sont des unités autonomes qui accomplissent une tâche publique. Ils sont financés simultanément par plusieurs cantons.

³⁴ Dans le Modèle comptable harmonisé de l'AFF, la recherche fondamentale est comptabilisée dans le domaine de la formation.

recueillies depuis 2000 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les données sur les coûts des hautes écoles pédagogiques sont également collectées par l'OFS depuis 2008. Ces deux recueils de données (de l'OFS et du SEFRI) se différencient par les unités d'analyse et l'étendue du relevé³⁵.

Comme évoqué au chapitre 3, le modèle de comptabilité analytique employé par les HEP était initialement le même que celui des HES. En effet, la formation des enseignants ne relève pas de la compétence réglementaire de la Confédération, elle était considérée à l'époque comme un domaine d'étude HES. Le Conseil suisse des HES décida de l'introduction et de l'application, dans les HEP, du modèle comptable du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) à partir de 2005. Les directives pour l'établissement de cette comptabilité analytique en HES furent donc reprises pour les HEP et complétées par des instructions complémentaires de la COHEP (Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques). Il fut constaté par la suite après plusieurs exercices que les données relevées étaient très différentes les unes des autres et pas suffisamment comparables d'une haute école pédagogique à l'autre. Les directives destinées aux HES ne correspondaient pas suffisamment aux caractéristiques des filières d'études offertes par les HEP et ces instructions comptables étaient sujettes à des interprétations différentes de la part des responsables en charge de l'établissement de la comptabilité analytique. Le projet SKORE (*Standardisation de la présentation des comptes et de la comptabilité analytique des hautes écoles pédagogiques; Standardisierung der Rechnungslegung und der Kostenträgerrechnung der Pädagogischen Hochschulen*) de la COHEP fut initié en 2009 afin de fournir des informations financières de qualité aptes à aider les hautes écoles dans leur tâche de conduite et les organes politiques dans leur tâche de pilotage. Le projet avait pour objectif l'analyse des pratiques en cours dans les HEP en matière de comptabilité analytique dans un premier temps, puis, la définition des bases permettant l'harmonisation des comptabilités analytiques des HEP. Il s'agissait donc d'examiner les méthodes, règles et outils comptables souvent différents d'une école à une autre, tout en tenant compte des particularités des filières proposées par chacune des seize HEP en activité. En effet, de par leur origine cantonale, des filières d'études ayant le même qualificatif sont parfois organisées différemment et leurs débouchés ne sont pas entièrement identiques. En fin d'élaboration du projet, un nouveau manuel regroupant toutes les directives, anciennes et nouvelles, nécessaires à

l'établissement de la comptabilité analytique des HEP a été rédigé. Ce manuel s'accompagne d'un nouveau formulaire de saisie permettant de relever désormais, en plus des filières dites classiques, des informations financières liées aux études additionnelles ainsi qu'à la formation pratique, donc de présenter une comptabilité analytique des HEP plus complète et détaillée qu'auparavant.

Les données sur les coûts des hautes écoles sont relevées par l'OFS directement auprès des hautes écoles ou par le SEFRI. Elles sont issues des comptabilités analytiques des hautes écoles. Ces comptabilités présentent les coûts et les produits en lien direct avec la fourniture de prestations pendant une année civile. Les charges et les produits extraordinaires hors exploitation ne sont pas pris en compte dans la comptabilité analytique. En revanche, les prestations fournies à l'extérieur en lien direct avec les prestations spécifiques à la haute école (p.ex. coûts des centres de calcul externes) sont prises en considération. Par ailleurs, en raison de conditions d'utilisation différentes des infrastructures, toutes les charges liées aux bâtiments, tels que les amortissements, les taux hypothécaires et les loyers internes, sont remplacées par des coûts d'infrastructure calculés.

Contrairement aux dépenses publiques d'éducation, la comptabilité analytique des hautes écoles prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées (p.ex. taxes d'études, mandats de recherche & développement d'entreprises et contributions de fondations).

Une autre différence concerne les dépenses en faveur de la recherche. La comptabilité analytique des hautes écoles englobe l'ensemble du domaine Recherche et développement (mandats de recherche des collectivités publiques et du secteur privé et projets de recherche internationaux) ainsi que les services.

Données sur la statistique de R-D dans le secteur des hautes écoles

Les données du chapitre 4 proviennent des crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD).

Les CBPRD sont définis comme les crédits de R-D inscrits aux budgets fédéraux ou de l'administration centrale qui seront financés par des recettes fiscales et autres recettes publiques inscrites au budget. En Suisse, les données des CBPRD ne sont pas tirées directement des budgets mais proviennent de différentes sources:

1. Le système ARAMIS (système d'information sur les projets de recherche, de développement et d'évaluation de l'administration fédérale suisse) dont les données de R-D sont relevées par l'enquête R-D dans la Confédération (Chancellerie fédérale et les sept

³⁵ Pour de plus amples informations sur la collecte et la qualité des données de la statistique financière des hautes écoles, voir le chapitre 4.

départements fédéraux, les stations fédérales de recherches agronomiques, la Régie fédérale des alcools (RFA), ainsi que l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et le Musée national suisse (MNS).

2. Les données administratives (sources de financement de la R-D) provenant des Hautes écoles (hautes écoles spécialisées, (HES), hautes écoles pédagogiques (HEP), hautes écoles universitaires (HEU), Ecoles polytechniques fédérales (EPF)).
3. L'enquête R-D auprès des quatre établissements de recherche du domaine des EPF.
4. Les données administratives du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNS).

L'enquête R-D dans la Confédération permet de relever une part importante du financement public de la R-D mais pas sa totalité; en effet, une partie du financement public de la R-D du secteur des hautes écoles se fait en vertu des diverses lois et accords intercantonaux qui prévoient le versement par l'Etat de contributions globales pour les différentes prestations (enseignement, R-D, formation continue, prestations de services) des hautes écoles. Les données administratives provenant des hautes écoles permettent alors de préciser la part des contributions globales de l'Etat, utilisée pour la R-D. Une enquête R-D auprès des quatre établissements de recherche du domaine des EPF ainsi que des données administratives sur la destination des fonds de R-D distribués par le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNS) permettent de compléter encore ces informations.

Autres sources de données

A côté des statistiques mentionnées ci-dessus, les sources de données qui suivent sont à disposition.

Les données des élèves et étudiants utilisées dans le calcul des dépenses par élève/étudiant (au sous-chapitre 2.7) proviennent d'une part de la **statistique des élèves et des étudiants (SDL)** et d'autre part du **système d'information universitaire suisse (SIUS)**. La SDL regroupe les élèves et les étudiants de l'école enfantine au degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure). Sont recensées toutes les personnes qui suivent un programme pendant une demi-année au moins (à plein temps). Les institutions de formation publiques et privées sont incluses dans ce recensement. Le relevé des élèves se fait sous la responsabilité des cantons. Les données des 26 cantons sont harmonisées par l'OFS au niveau suisse. La banque de données des étudiants et diplômés du SIUS a été conçue au début des années 1970 pour répondre aux besoins croissants de coordination et de planification de la Confédération et des cantons dans le

domaine des hautes écoles. Elle renseigne sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci et sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants.

Le Centre de recherche sur l'économie de l'éducation de l'Université de Berne a mené trois enquêtes représentatives, en 2003, 2007 et 2009, sur le **coût et le bénéfice de la formation des apprentis** pour les entreprises³⁶. Les exploitations reposent sur les réponses de quelque 12'000 entreprises formant ou non des apprentis. L'estimation des dépenses des entreprises pour la formation professionnelle initiale du degré secondaire II repose sur cette base de données. Ces données sont utilisées pour le calcul des dépenses par élève/étudiant dans le sous-chapitre 2.7. Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, il n'existe aucune donnée au niveau national sur les dépenses privées d'éducation, qui représentent pourtant une part considérable du financement de la formation à ce niveau.

Les données sur les aides cantonales à la formation se fondent sur une autre source de données de l'OFS, les **bourses et prêts d'étude cantonaux**. Depuis 2004, les offices cantonaux des bourses livrent une fois par an à l'OFS les données relatives aux bourses et aux prêts d'études qu'ils ont accordés. Le relevé est exhaustif. Des analyses utilisant ces données sont présentées dans le sous-chapitre 2.8.

Les données utilisées dans le chapitre 5 sont extraites de la publication **«Regards sur l'éducation 2013»** de l'OCDE. Au niveau international, diverses organisations collectent des données statistiques à des fins de comparaison internationale.

L'enquête annuelle sur le budget des ménages, qui saisit des informations régulières sur les habitudes de consommation et le revenu des ménages en Suisse, contient également des données sur les dépenses privées des ménages en faveur de la formation. Leur attribution à l'une des catégories de dépenses et à l'un des degrés d'enseignement de la statistique financière est en cours d'examen, afin d'intégrer dans le futur ces données dans la statistique du financement de l'éducation de l'OFS.

³⁶ Plus d'informations, voir chapitre 9.

7 Définitions

Des définitions détaillées peuvent être consultées sur le portail Statistique suisse à l'adresse: www.education-stat.admin.ch

Accueil de jour

Selon le MCH2, les dépenses pour l'accueil de jour extra-familial (y compris les repas) d'enfants et d'adolescents (sans accueil résidentiel) sont comptabilisées sous «accueil de jour».

CITE Classification Internationale Type de l'Education

L'UNESCO a développé la CITE (Classification Internationale Type de l'Education; ISCED en anglais) pour la classification et la caractérisation des différentes filières scolaires. Il existe une classification suisse compatible avec la CITE 97. Cette dernière est en cours de révision et sera remplacée par la CITE 11.

Concordats

Les concordats sont des conventions intercantionales. Ils sont des unités autonomes chargées de tâches publiques. Ils sont financés simultanément par plusieurs cantons.

Degré primaire

Le degré primaire inclut 5 à 6 années de la scolarité obligatoire. Les enfants y sont admis lorsqu'ils ont entre 5 et 7 ans. La fréquentation du degré primaire est obligatoire et gratuite pour tous les enfants.

Degré secondaire I

Le degré secondaire I fait suite au degré primaire et s'achève avec la fin de la scolarité obligatoire. Dans la plupart des cantons, il commence lorsque les enfants atteignent leur 7^e année, respectivement 9^e année selon HarmoS (dans leur 13^e année environ) et dure 3 ans.

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'école obligatoire. Il commence 9 ans environ après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de 2 à 4 ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un diplôme, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). A l'exception de l'AFP, les diplômes et certificats du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire. Une AFP donne accès à une formation professionnelle initiale avec CFC d'une durée de 3 à 4 ans.

Degré tertiaire

En Suisse le degré tertiaire est séparé en deux domaines: celui des hautes écoles professionnelles et celui des hautes écoles.

Domaines d'études et groupe de domaines

Hautes écoles spécialisées (HES) / Hautes écoles pédagogiques (HEP):

- Architecture, construction et planification
- Technique et TI
- Chimie et sciences de la vie
- Agriculture et économie forestière
- Economie et services
- Design
- Musique, arts de la scène et autres arts
- Linguistique appliquée
- Travail social
- Psychologie appliquée
- Santé
- Formation des enseignants

Les filières du domaine Formation des enseignants sont majoritairement proposées dans les hautes écoles pédagogiques (HEP), les autres domaines dans les hautes écoles spécialisées (HES); une exception est cependant à noter, la présence d'une filière de Thérapie psychomotrice à la haute école de travail sociale de Genève (HETS-GE) faisant partie de la HES-SO. La comptabilité de cette filière est regroupée avec celle de la HES-SO, elle est donc présentée dans la partie consacrée aux HES.

Haute écoles universitaires (HEU):

1 Sciences humaines et sociales

- 1.1 Théologie
- 1.2 Langues et littérature
- 1.3 Sciences historiques et cultures
- 1.4 Sciences sociales
- 1.5 Sciences humaines et sociales pluridisciplinaire et autres

2 Sciences économiques

3 Droit

4 Sciences exactes et naturelles

- 4.1 Sciences exactes
- 4.2 Sciences naturelles
- 4.3 Sciences exactes et naturelles pluridisciplinaires et autres

5 Médecine et pharmacie

- 5.1 Médecine humaine
- 5.2 Médecine dentaire
- 5.3 Médecine vétérinaire
- 5.4 Pharmacie
- 5.5 Médecine et pharmacie pluridisciplinaires et Autres

6 Sciences techniques

- 6.1 Sciences de la construction et mensuration
- 6.2 Génies mécanique et électrique
- 6.3 Agriculture et sylviculture
- 6.4 Sciences techniques pluridisciplinaires et autres

7 Interdisciplinaire et autre

Ecole de formation générale selon MCH2

Ecoles préparant à la maturité gymnasiale

Ces écoles préparent à une maturité cantonale ou fédérale. L'obtention de la maturité gymnasiale autorise son titulaire à entrer dans une haute école.

Ecoles de culture générale (et autres écoles de formation générale)

Ecoles de culture générale offrant un cursus élargi

préparant de façon ciblée les étudiants aux formations du degré tertiaire (écoles supérieures spécialisées ou hautes écoles spécialisées).

Ecoles de musique

Selon le MCH2, les dépenses pour les écoles de musique au niveau du cycle obligatoire sont comptabilisées sous «écoles de musique».

Ecoles spéciales

Selon le MCH2, les dépenses suivantes sont comptabilisées sous «écoles spéciales»: écoles d'enseignement spécialisé, écoles pour handicapés régies par les lois cantonales sur l'école et l'éducation et par les ordonnances et directives correspondantes, ainsi que d'autres lois (loi sur l'aide sociale, loi sur l'égalité pour les handicapés, etc.); et les dépenses pour des prestations dans le domaine de la pédagogie curative précoce, mesures pédagogiques curatives y compris hébergement et repas ainsi que transport.

Formation professionnelle initiale

La formation professionnelle repose majoritairement sur le système dual. La formation pratique s'acquiert au sein d'une entreprise et la formation théorique dans une école professionnelle. Cette dernière a lieu généralement durant un jour à un jour et demi par semaine. A cela s'ajoutent, dans certaines professions, des cours spéciaux obligatoires organisés par les associations professionnelles. La formation professionnelle initiale duale fait l'objet d'un contrat signé par la personne apprenante (apprenti/e) et l'entreprise. La formation professionnelle initiale est également offerte sous forme de formation à plein temps avec un stage intégré ou accompli à la fin de la formation (écoles de métiers, écoles supérieures de commerce et écoles supérieures d'informatique). La formation dure trois à quatre ans et se termine par un certificat fédéral de capacité (CFC). La formation de deux ans mène à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle de plusieurs années du degré secondaire II. Les programmes sont orientés sur la profession, ils couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. Les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure

reconnue doivent être aptes à assumer des fonctions techniques et dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique.

HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire. Les cantons prennent individuellement la décision d'adhérer au concordat.

Hautes écoles

Le système suisse des hautes écoles comprend d'une part les hautes écoles universitaires (HEU: universités cantonales, écoles polytechniques fédérales EPF et institutions universitaires IU), les hautes écoles spécialisées HES et les hautes écoles pédagogiques HEP.

Hautes écoles spécialisées (HES):

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana
ZFH	Zürcher Fachhochschule
KAL FH	Kalais Fachhochschule
LRG HES	Les Roches-Gruyère

Hautes écoles pédagogiques (HEP) et institutions pédagogiques:

IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique BEJUNE
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
HEP VS	Haute école pédagogique du Valais
HEP FR	Haute école pédagogique Fribourg
PH Bern	Pädagogische Hochschule Bern
PHZ	Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZ - Luzern + PHZ Schwyz + PHZ Zug)

PHTG	Pädagogische Hochschule Thurgau
PHSH	Pädagogische Hochschule Schaffhausen
PHGR	Pädagogische Hochschule Graubünden
PHSG	Pädagogische Hochschule des Kantons St.Gallen
PH FHNW	Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz
PH Zürich	Pädagogische Hochschule Zürich
SUPSI-DFA	Dipartimento formazione e apprendimento – Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana

Hautes écoles universitaires (HEU):

Les dix universités cantonales:

BS	Uni Bâle
BE	Uni Berne
FR	Uni Fribourg
GE	Uni Genève
LS	Uni Lausanne
LU	Uni Lucerne
NE	Uni Neuchâtel
SG	Uni St-Gall
UZH	Uni Zurich
USI	Uni de la Suisse italienne (depuis 1996/97)

Les deux Ecoles polytechniques fédérales (EPF):

PFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

Autres institutions universitaires (autres IU):

FS-CH	Universitäre Fernstudien Schweiz, Brig
IUKB	Universitäres Institut Kurt Bösch, Sion
PHS	Haute école pédagogique de St-Gall

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'IPC mesure l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés. Il indique de combien les consommateurs doivent augmenter ou diminuer leurs dépenses pour maintenir le même volume de consommation malgré les variations de prix.

Modèle comptable harmonisé de la MCH

Dans le but d'harmoniser le plus possible la présentation des comptes publics dans tous les cantons et les communes, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a approuvé en janvier 2008 le manuel «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2». Le manuel remplace les recommandations techniques ou normes comptables

pour la présentation des comptes publics de la CDF datant de 1981. Le modèle comptable a été développé sur la base des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards). La CDF recommande aux cantons et aux communes de mettre en œuvre le nouveau modèle dans les dix ans à venir. En 1970 déjà, la CDF avait pris en main des travaux préparatoires pour l'harmonisation de la comptabilité financière des cantons et des communes. La première édition du «Manuel de la comptabilité publique» est parue en 1977. Le modèle de ce manuel, appelé «Nouveau modèle comptable» (aujourd'hui: modèle comptable harmonisé MCH) a été introduit progressivement dans tous les cantons et les communes de Suisse à partir de 1977, sur une base toujours restée volontaire. Une deuxième édition de ce manuel a été publiée en 1981.

Parités de pouvoir d'achat

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) montrent combien d'unités monétaires d'un pays sont nécessaires pour obtenir une quantité donnée de biens et de services. Leur calcul repose sur les prix relevés dans les différents pays pour un panier de biens et de services représentatifs. Les PPA en disent plus sur la parité de pouvoir d'achat (prix et volumes) des différents pays que le taux de change.

Préscolarité

Le degré préscolaire correspond aux premières années de l'instruction publique, avant l'entrée dans le niveau primaire (école enfantine ou cycle élémentaire). Selon le Concordat HarmoS, la préscolarité fait partie de l'école obligatoire et commence à 4 ans.

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de la performance d'une économie nationale au cours d'une année. Il mesure la valeur des biens et services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient consommés pour produire d'autres biens et services, autrement dit il définit la valeur ajoutée. Le PIB est calculé aux prix courants ainsi qu'aux prix constants d'une année donnée. A prix constants, l'évolution économique réelle est représentée sans tenir compte de l'influence des prix.

Recherche et Développement (R-D)

La R-D englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme,

de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Les dépenses intra-muros de R-D couvrent l'ensemble des dépenses afférentes à la R-D exécutée dans une unité de relevé ou dans un secteur de l'économie, quelle que soit l'origine des fonds. Elles comprennent les dépenses courantes pour le personnel de R-D, les autres dépenses courantes de R-D et les investissements.

Les mandats de R-D sont confiés à des organismes de recherche externes (mandataires) et sont généralement régis par un contrat de droit privé. Le mandant étant directement intéressé aux résultats de la recherche pour ses propres activités, il peut surveiller et contrôler l'exécution de celle-ci.

Par contributions de R-D, on entend les moyens financiers mis à disposition de tiers pour encourager leurs activités de R-D. Le bailleur de fonds décide des contributions et les attribue. L'utilisation de ces moyens financiers est définie dans une large mesure avant leur octroi. Une fois la contribution allouée, le bailleur de fonds ne peut plus influencer en principe sur le déroulement du projet de R-D.

Par recherche du secteur public fédéral (ou «Ressortforschung») on entend la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'Etat pour accomplir ses tâches et qu'il effectue ou finance lui-même. Elle comprend les dépenses intra-muros de R-D de l'administration fédérale (stations de recherche agronomiques, régies fédérales et établissements juridiquement autonomes de la Confédération inclus) ainsi que les mandats de R-D externes attribués par ces organismes.

Financement fédéral et cantonal indirect de la recherche et développement:

Cela comprend les subventions et contributions fédérales ainsi que les fonds versés par les cantons en vertu des diverses lois et accords intercantonaux. Sur ces différents montants, seule la part qui finance des activités de R-D est prise en compte. Ces données s'obtiennent à partir des données administratives des hautes écoles.

Financement fédéral et cantonal direct de la recherche et développement:

Cela comprend le financement de la R-D intra-muros de la Confédération ainsi que tous les mandats et contributions publics de R-D en Suisse et à l'étranger. Ces données s'obtiennent par l'enquête R-D dans la Confédération réalisée par l'OFS et des données du Fonds national de la recherche scientifique (FNS) livrées à l'OFS.

Sources de financement

Hautes écoles spécialisées (HES) et Hautes écoles pédagogiques (HEP):

Les sources de financement des HES /HEP ventilées selon les pourvoyeurs de fonds sont classées comme suit:

Confédération

- Subsidies forfaitaires par étudiant versées par l'OFFT: subventions pour le domaine de l'enseignement selon art. 19, al. 2a de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1995.
- CTI: y compris les programmes EUREKA et IMS, sans celles de l'initiative CTI start up.
- Fonds national suisse (FNS)
- Autres subventions de l'OFFT: aides financières relatives aux coûts d'exploitation de filières d'études sanctionnées par un diplôme dans le domaine de la santé, du social et des arts. Subventions en vue de la formation continue des chargés de cours. Subvention pour les projets: campus virtuel, égalité des chances, etc.
- Subsidies programmes de recherche UE et internationaux: programmes cadres et autres programmes de recherche européens et internationaux
- Autres produits: taxes d'examens, ventes diverses, taxes d'utilisation et revenus de la fortune.

Canton

- Contributions AHES (à l'intérieur de la région des organes responsables): subventions dans le cadre de l'accord intercantonal sur les HES fournies par les cantons qui se trouvent à l'intérieur de la région de l'organe responsable de la haute école.
- Contributions AHES (à l'extérieur de la région des organes responsables): subventions dans le cadre de l'accord intercantonal sur les HES fournies par les cantons qui se trouvent à l'extérieur de la région de l'organe responsable de la haute école.
- Financement du solde par les organes scolaires responsables de la formation: part du budget cantonal consacré à la HES, imputations internes (c.à.d. les prestations des autres services cantonaux en faveur de la HES), subventions extraordinaires, subventions ordinaires de la part des communes du canton responsable.

Privés

- Taxes d'études forfaitaires: taxes d'études perçues par la HES pour les études dans les filières bachelor et master ainsi que pour la formation continue.

- Produits de tiers: mandats de recherche du secteur privé, y inclus les fonds versés par des fondations et entreprises semi privées; produits des prestations de services, de sponsoring et dons.
- Autres subventions de la Confédération: financement de filières d'études spéciales par des offices fédéraux, mandats de recherche de la Confédération, produits des prestations de services fournies à la Confédération.

Hautes écoles universitaires (HEU):

Les sources de financement des hautes écoles universitaires sont formées du compte de la haute école avec les subventions de la haute école, des cantons universitaires (éventuellement aussi des communes), des autres cantons et de la Confédération. Elles comprennent en outre les fonds de tiers.

Haute école

- Ecolages: montant des ecolages perçus par la haute école.
- Autres moyens propres de la haute école: taxes d'examens, ventes diverses, redevances d'utilisation, revenus de biens et revenus de la fortune.

Canton universitaire (éventuellement commune universitaire)

- Couverture/Enveloppe budgétaire: part du budget cantonal consacré à la HEU, imputations internes (c.à.d. les prestations des autres services cantonaux en faveur de la HEU), subventions extraordinaires, subventions ordinaires de la part des communes du canton universitaire.

Autres cantons

- Accord intercantonal universitaire (AIU): recettes reçues en vertu de l'AIU.
- Autres subventions: autres subventions régulières provenant d'autres cantons, subventions ou contributions régulières de communes d'autres cantons.

Confédération

- Subvention de base LAU: subvention de base de la Confédération conformément aux art. 14-17 de la loi sur l'aide aux universités (LAU).
- Budget global EPF
- Contributions LAU pour investissement dans compte courant: selon art. 18-19 LAU. Les subventions versées au canton ou ne figurant pas dans la comptabilité courante sont exclues.

- Contributions LAU liées à des projets: selon art. 20-21 LAU. Par exemple: campus virtuel, développement du réseau SWITCH, mesures spéciales d'encouragement à la coopération, à la relève et à la mobilité.
- Autres subventions fédérales: autres subventions fédérales régulières n'entrant pas dans les précédentes catégories. Par ex: pédagogie curative, orthophonie, etc.
- Fondations: moyens ordinaires, réguliers, provenant de fondations alimentant le compte de la haute école.

Fonds de tiers

- Fonds national suisse (FNS)
- CTI: y compris les programmes EUREKA et IMS, sans celles de l'initiative CTI start up.
- Programmes de recherche de l'UE: 5^e programme cadre, mandats de recherche de l'OFES avec mention de programmes UE.
- Autres programmes internationaux: COST, CERN, ESO, ESRF.
- Mandats de recherche du secteur privé: revenus des mandats de recherche des personnes privées, physiques ou morales. Fonds pour la recherche provenant de fondations et d'entreprises semi-publiques.
- Mandats de recherche de la Confédération: revenus des mandats de recherche de la Confédération, sans les fonds des fondations et d'entreprises semi-publiques.
- Mandats de recherche des autres collectivités publiques: revenus des mandats de recherche des cantons et des communes, sans les fonds des fondations et d'entreprises semi-publiques.
- Revenus des prestations de services: revenus de prestations de services sans activité de recherche. Revenus du sponsoring et dons sans but de recherche.
- Revenus de la formation continue: formation continue offerte dans un but lucratif sans la formation doctorale, frais de participation à des forums, séminaires et colloques.

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Le Système d'information universitaire suisse (SIUS) est une institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles (HEU, HES, HEP), les cantons universitaires et la Confédération et qui a pour but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. La division Population et formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en est l'organe exécutif.

Types de prestation – HEU/HES/HEP

- Enseignement: études de base: toutes les activités touchant en premier lieu l'enseignement et la formation des étudiants dans les filières d'études bachelor, master, licence et diplôme des HES.
- Enseignement: études approfondies: toutes les activités qui concernent en premier lieu l'enseignement et la formation des étudiants dans le cadre des études approfondies (doctorat, DEA, DESS) ou ayant un lien direct avec ces derniers.
- Formation continue: toutes les prestations ayant en premier lieu pour objet l'enseignement et la formation des étudiants dans des master de formation continue (MAS, EMBA, MBA) et des certificats Certificate/ Diploma of Advanced Studies.
- Recherche et développement (R+D): la recherche et le développement expérimental (R+D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Le terme R+D recouvre trois activités, soit la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.
- Recherche appliquée et développement (Ra-D): toutes les activités entreprises en vue d'acquérir de nouvelles connaissances dans un objectif précis et pratique visant la création de nouveaux matériaux, produits et outils, nouveaux procédés, systèmes et prestations de services, etc.
- Prestations de service: toutes les activités, scientifiques ou non, qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà éprouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement. Sont également comprises les activités spéciales réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique, principalement destinées aux pouvoirs publics ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat de prestations ou un cahier des charges et qui peuvent généralement être facturées. Conseils, études et expertises, etc., ainsi que les activités de formation continue si celles-ci ne concernent pas les études au niveau du post-diplôme.

8 Liste des abréviations

AFF	Administration fédérale des finances	Sec. I	Degré secondaire I
AIHES	Accord intercantonal sur les HES	Sec. II	Degré secondaire II
AIU	Accord intercantonal universitaire	SIUS	Système d'information universitaire suisse
ASG	Base d'imposition agrégée	TI	Technologies de l'information
CAS	Certificate of Advanced Studies		
CDF	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique		
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire		
CIBE	Conférence intercantonale des bourses et prêts d'études		
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation		
DAS	Diploma of Advanced Studies		
ECTS	European Credit Transfer System (crédits)		
EPF	Ecoles polytechniques fédérales		
FNS	Fonds national suisse		
GBOARD	Government Budget Appropriation or Outlays for R&D		
HES	Hautes écoles spécialisées		
HEP	Hautes écoles pédagogiques		
HEU	Hautes écoles universitaires		
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards		
LAHE	Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination		
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités		
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées		
MAS	Master of Advanced Studies		
Modèle SF	Modèle de la statistique financière		
MCH	Modèle comptable harmonisé des cantons et des communes		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OFS	Office fédéral de la statistique		
PIB	Produit intérieur brut		
R&D	Recherche et Développement		
SEC95	Système européen des comptes		
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche		

Liste des cantons

ZH	Zurich
BE	Berne
LU	Lucerne
UR	Uri
SZ	Schwyz
OW	Obwald
NW	Nidwald
GL	Glaris
ZG	Zoug
FR	Fribourg
SO	Soleure
BS	Bâle-Ville
BL	Bâle-Campagne
SH	Schaffhouse
AR	Appenzell Rh.-E.
AI	Appenzell Rh.-I.
SG	Saint-Gall
GR	Grisons
AG	Argovie
TG	Thurgovie
TI	Tessin
VD	Vaud
VS	Valais
NE	Neuchâtel
GE	Genève
JU	Jura
CH	Suisse
CH	Schweiz

9 Bibliographie

Office fédéral de la statistique (2012):

Statistique des dépenses publiques pour l'éducation – Définitions et méthodologie.

Office fédéral de la statistique (2011):

Bourses et prêts d'études cantonaux 2010.

Administration fédérale des finances (2011):

Statistique financière de la Suisse 2009, rapport annuel.

Administration fédérale des finances (2011):

Méthodes et concepts de la statistique financière de la Suisse. Rapport, FS-Méthodes-f_v.1.00

Conférence des directrices et directeurs des finances

(Ed.): Modèle comptable harmonisé, manuel (2008).

OCDE (2013): Regards sur l'éducation 2013 –

Les indicateurs de l'OCDE, Paris

OCDE (2002): Manuel de Frascati 2002, Paris

Schweri, J.; Mühlemann, S.; Pescio, Y.; Walther, B.;

Wolter, S. C.; Zürcher, L. (2003): Kosten und Nutzen der Lehrlingsausbildung aus Sicht Schweizer Betriebe. Coire: Rüegger (Série de l'Université de Berne «Beiträge zur Bildungsökonomie», volume 2).

Mühlemann, S.; Wolter, S. C.; Fuhrer, M.; Wüest, A.

(2007): Lehrlingsausbildung – ökonomisch betrachtet. Ergebnisse der zweiten Kosten-Nutzen-Studie. Coire: Rüegger (Série de l'Université de Berne «Beiträge zur Bildungsökonomie», volume 3).

Strupler, M.; Wolter, S.C. (2012): Die duale Lehre:

eine Erfolgsgeschichte – auch für die Betriebe. Coire: Rüegger (série de l'Université de Berne «Beiträge zur Bildungsökonomie», volume 4).

Tableaux en annexe

T2.1 Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, le niveau administratif et la nature de la dépense, 2011, en millions de francs

	Total ¹	Ecole obligatoire ²						Degré secondaire II		Degré tertiaire		Non répartis- sable
		Préscola- rité	Degré primaire	Degré secondaire I	Ecoles de musiques	Accueil de jour ³	Ecoles spéciales	Formation profession- nelle initiale	Formation générale	Formation profession- nelle supérieure	Hautes écoles	
Total	30 875,6	1 106,1	7 380,4	5 324,5	477,0	312,8	1 856,6	3 510,9	2 347,4*	258,3	7 768,1	533,5
Selon le niveau administratif												
Confédération ⁴	1 620,0	-	12,6	7,7	-	-	-	29,0	1,2	88,2	1 475,1	6,3
Cantons ⁵	20 374,2	573,7	3 085,4	2 650,5	101,2	0,2	1 399,3	3 326,4	2 315,3	170,2	6 260,4	491,7
Communes ⁵	8 881,3	532,4	4 282,4	2 666,3	375,8	312,6	457,3	155,5	30,8	-	32,7	35,5
Selon la nature de la dépense												
Rémunération des enseignants	16 014,3	921,6	4 583,0	3 471,4	257,1	9,2	375,0	1 620,6	1 650,0	57,5	3 058,4	10,5
Rémunération autre personnel	4 554,6	65,1	886,6	567,5	17,0	234,8	120,1	376,4	195,1	58,1	1 689,5	344,3
Biens, services et marchandises	4 381,0	74,6	1 103,2	768,1	30,5	58,3	83,1	424,6	200,3	37,4	1 515,3	85,6
Autres dépenses de fonctionne- ment	3 414,5	2,3	72,8	54,0	172,2	10,3	1 259,8	858,2	124,1	100,3	680,6	79,8
Dépenses d'investissement	2 511,1	42,5	734,8	463,6	0,2	0,1	18,6	231,1	177,8	5,0	824,3	13,2
Total en %	100,0	3,6	23,9	17,2	1,5	1,0	6,0	11,4	7,6	0,8	25,2	1,7
Selon le niveau administratif												
Confédération ⁴	5,2	-	0,2	0,1	-	-	-	0,8	0,1	34,1	19,0	1,2
Cantons ⁵	66,0	51,9	41,8	49,8	21,2	0,1	75,4	94,7	98,6	65,9	80,6	92,2
Communes ⁵	28,8	48,1	58,0	50,1	78,8	99,9	24,6	4,4	1,3	-	0,4	6,7
Selon la nature de la dépense												
Rémunération des enseignants	51,9	83,3	62,1	65,2	53,9	2,9	20,2	46,2	70,3	22,3	39,4	2,0
Rémunération autre personnel	14,8	5,9	12,0	10,7	3,6	75,1	6,5	10,7	8,3	22,5	21,7	64,5
Biens, services et marchandises	14,2	6,7	14,9	14,4	6,4	18,6	4,5	12,1	8,5	14,5	19,5	16,1
Autres dépenses de fonctionne- ment	11,1	0,2	1,0	1,0	36,1	3,3	67,9	24,4	5,3	38,8	8,8	15,0
Dépenses d'investissement	8,1	3,8	10,0	8,7	0,0	0,0	1,0	6,6	7,6	1,9	10,6	2,5

¹ Mis à part les dépenses pour la recherche dans le domaine de la formation, les dépenses consacrées à R-D n'apparaissent pas dans la statistique des dépenses publiques pour l'éducation

² Les montants comptabilisés sous «Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs» sont répartis selon le nombre d'élèves sur la préscolarité et les degrés primaire et secondaire I

³ Données disponibles à partir de 2008

⁴ Sans les transferts aux cantons et aux communes

⁵ Sans les transferts à la Confédération, aux cantons et aux communes

* Pour le calcul des dépenses par élève/étudiant dans le graphique G 2.15, il faut déplacer vers le «degré secondaire I» 248 millions de francs comptabilisés pour les classes pré-gymnasiales de la scolarité obligatoire sous les «formations générales» du degré secondaire II.

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.2 Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation et l'année, en milliers de francs

	Total ¹	Ecole obligatoire					
		Préscolarité	Degré primaire	Degré secondaire I	Ecoles de musique	Accueil de jour ²	Ecoles spéciales
1990	16 168 291	557 640	3 365 389	2 212 143	183 983	-	485 451
1991	18 085 528	630 918	3 677 531	2 421 898	206 076	-	575 996
1992	19 461 599	677 632	3 896 090	2 607 804	234 260	-	641 483
1993	19 926 536	673 451	3 892 091	2 620 037	244 554	-	675 214
1994	20 178 970	691 148	3 927 819	2 739 045	293 726	-	740 610
1995	20 424 874	719 602	3 707 376	2 688 590	287 181	-	749 007
1996	20 691 576	761 002	3 562 031	2 810 186	285 278	-	769 715
1997	20 715 358	749 523	3 534 410	2 878 489	281 854	-	796 768
1998	20 814 461	774 089	3 575 195	2 844 419	309 468	-	831 996
1999	21 183 703	788 109	3 661 189	2 913 249	321 086	-	849 240
2000	21 894 526	879 325	3 655 136	2 988 494	332 160	-	912 385
2001	23 286 450	880 644	3 796 865	3 103 521	322 448	-	1 001 401
2002	24 895 448	916 186	3 943 164	3 236 909	338 026	-	1 097 967
2003	25 766 218	920 282	4 005 495	3 320 719	364 430	-	1 163 412
2004 ³	25 839 102	896 550	4 244 824	3 226 850	378 064	-	1 225 179
2005	26 428 558	963 114	4 004 138	3 472 877	351 940	-	1 274 749
2006	26 835 267	999 499	3 986 531	3 533 099	350 491	-	1 358 276
2007	26 397 343	1 022 139	4 085 105	3 567 696	350 447	-	1 464 083
2008 ⁴	28 110 225	999 312	4 256 854	3 697 994	380 040	147 721	1 748 851
2009	29 523 969	1 048 835	4 448 073	3 892 363	403 445	177 120	1 727 914
2010	30 019 119	1 055 793	4 499 543	3 873 098	420 645	232 671	1 774 005
2011	30 875 557	1 023 161	4 805 583	3 782 399	477 006	312 759	1 856 613

	Ecole obligatoire	Degré secondaire II		Degré tertiaire	Hautes écoles	Non répartissable
	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs	Formation professionnelle	Formation générale	Formation professionnelle supérieure		
1990	1 777 574	2 253 840	1 303 089	405 204	3 302 415	321 564
1991	2 108 689	2 602 856	1 410 219	430 533	3 662 356	358 455
1992	2 304 971	2 758 972	1 552 973	496 296	3 910 918	380 201
1993	2 463 640	2 870 955	1 587 639	522 537	3 996 509	379 909
1994	2 454 377	2 885 495	1 581 751	534 176	3 944 221	386 602
1995	2 967 516	2 895 690	1 608 644	546 724	3 878 901	375 642
1996	3 046 810	2 919 482	1 624 754	595 197	3 939 618	377 500
1997	3 099 137	2 768 719	1 587 134	629 909	3 997 943	391 473
1998	3 143 336	2 798 403	1 759 140	819 034	3 552 103	407 276
1999	2 861 277	2 775 547	1 840 237	1 067 019	3 737 601	369 148
2000	2 981 973	2 878 456	1 883 570	349 868	4 616 810	416 350
2001	3 253 471	3 079 822	1 921 052	228 816	5 281 742	416 668
2002	3 481 077	3 329 125	1 997 034	245 514	5 877 511	432 935
2003	3 659 362	3 179 428	2 045 362	243 629	6 362 039	502 057
2004 ³	3 484 428	3 183 719	2 079 885	202 695	6 403 510	513 399
2005	3 696 206	3 241 865	2 131 407	129 801	6 640 883	521 578
2006	3 611 743	3 334 827	2 081 692	124 544	6 951 765	502 800
2007	3 497 767	3 322 537	2 194 153	132 397	6 008 402	752 617
2008 ⁴	3 841 364	3 427 818	2 227 171	193 251	6 662 530	527 318
2009	4 056 749	3 582 407	2 303 798	217 865	7 146 051	519 350
2010	4 064 361	3 630 803	2 361 057	215 219	7 371 437	520 488
2011	4 199 802	3 510 876	2 347 399	258 334	7 768 131	533 494

¹ Mis à part les dépenses pour la recherche dans le domaine de la formation, les dépenses consacrées à R-D n'apparaissent pas dans la statistique des dépenses publiques pour l'éducation

² Données disponibles à partir de 2008

³ Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 846'443'401.70

⁴ Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 1'175'653'333 comptabilisé sous «Charges de personnel extraordinaires» dans le canton d'Argovie

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.3 Dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes selon le degré de formation, 2011,
en milliers de francs

	Total	Ecole obligatoire	Degré secondaire II	Degré tertiaire	Non répartissable
Zurich	5 691 870	3 067 331	921 467	1 618 610	84 463
Berne	3 419 974	1 628 030	802 794	908 751	80 399
Lucerne	1 307 396	801 589	265 753	224 704	15 350
Uri	111 647	71 942	24 334	12 568	2 803
Schwyz	443 337	295 848	91 647	43 954	11 888
Obwald	124 152	72 338	36 056	12 711	3 048
Nidwald	135 631	88 381	31 525	13 943	1 783
Glaris	119 290	79 013	28 715	10 613	948
Zoug	480 293	280 506	150 630	40 339	8 818
Fribourg	1 255 084	570 790	276 196	398 648	9 450
Soleure	818 314	537 543	161 128	116 473	3 170
Bâle-Ville	1 146 875	421 136	216 454	473 036	36 250
Bâle-Campagne	1 289 111	766 924	221 519	295 090	5 578
Schaffhouse	238 095	150 699	60 276	25 196	1 925
Appenzell Rh.-E.	175 536	113 924	39 529	18 195	3 887
Appenzell Rh.-I.	57 863	30 661	20 173	5 384	1 644
Saint-Gall	1 933 415	1 177 616	337 315	380 262	38 223
Grisons	676 353	361 835	179 548	130 586	4 384
Argovie	2 031 044	1 409 896	355 561	231 460	34 128
Thurgovie	951 679	632 399	207 242	91 852	20 187
Tessin	1 042 806	503 007	265 521	260 779	13 499
Vaud	2 697 193	1 466 509	491 466	704 832	34 386
Valais	994 730	516 377	226 088	237 666	14 598
Neuchâtel	659 981	304 921	188 741	158 540	7 779
Genève	2 328 545	989 605	412 915	839 584	86 442
Jura	246 919	136 014	76 758	27 040	7 107

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.4 Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense et l'année, en milliers de francs

	Total ¹	Rémunération personnel enseignant	Rémunération autre personnel	Biens, services et marchandises	Autres dépenses de fonctionnement	Investissements
1990	16 168 291	8 867 269	1 931 846	2 182 979	1 372 375	1 813 822
1991	18 085 528	9 700 045	2 302 913	2 384 965	1 657 969	2 039 637
1992	19 461 599	10 397 708	2 552 448	2 464 899	1 853 143	2 193 400
1993	19 926 536	10 742 895	2 512 313	2 466 575	1 961 100	2 243 653
1994	20 178 970	10 927 478	2 584 287	2 526 817	1 991 687	2 148 701
1995	20 424 874	11 206 848	2 587 839	2 557 491	1 958 574	2 114 122
1996	20 691 576	11 353 494	2 784 300	2 619 746	1 925 748	2 008 287
1997	20 715 358	11 428 451	2 689 126	2 708 034	1 890 662	1 999 085
1998	20 814 461	11 447 025	2 593 574	2 718 773	1 979 993	2 075 095
1999	21 183 703	11 653 058	2 555 177	2 804 420	2 040 973	2 130 076
2000	21 894 526	12 165 138	2 815 678	3 014 142	1 717 913	2 181 654
2001	23 286 450	12 796 046	3 050 391	3 250 221	2 195 399	1 994 393
2002	24 895 448	13 584 438	3 231 031	3 416 261	2 355 660	2 308 058
2003	25 766 218	14 005 654	3 491 250	3 484 058	2 446 256	2 338 999
2004 ²	25 839 102	13 478 797	4 205 371	3 571 665	2 382 664	2 200 606
2005	26 428 558	14 423 730	3 580 444	3 711 154	2 464 038	2 249 192
2006	26 835 267	14 600 484	3 638 869	3 872 052	2 597 882	2 125 981
2007	26 397 343	13 947 095	3 931 782	3 764 339	2 861 503	1 892 625
2008 ³	28 110 225	14 669 288	4 120 480	4 031 050	3 182 491	2 106 916
2009	29 523 969	15 319 367	4 310 400	4 344 565	3 236 656	2 312 981
2010	30 019 119	15 631 612	4 431 876	4 331 880	3 258 121	2 365 629
2011	30 875 557	16 014 300	4 554 609	4 381 023	3 414 544	2 511 081

¹ Mis à part les dépenses pour la recherche dans le domaine de la formation, les dépenses consacrées à R-D n'apparaissent pas dans la statistique des dépenses publiques pour l'éducation

² Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 846'443'401.70 comptabilisé par la Confédération sous «Charges de transfert extraordinaires; entreprises publiques»

³ Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 1'175' 653'333

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.5 Dépenses publiques d'éducation des cantons et de leurs communes selon la nature de la dépense, 2011,
en milliers de francs

	Total	Rémunération personnel enseignant	Rémunération autre personnel	Biens, services et marchandises	Autres dépenses de fonctionnement	Investissements
Zurich	5 691 870	2 882 919	984 902	893 887	552 185	377 977
Berne	3 419 974	1 823 742	482 696	447 296	428 548	237 693
Lucerne	1 307 396	685 970	147 080	126 094	249 193	99 059
Uri	111 647	57 136	10 435	10 794	27 069	6 213
Schwyz	443 337	226 708	40 041	50 943	100 166	25 478
Obwald	124 152	53 468	10 768	11 135	34 522	14 260
Nidwald	135 631	68 678	15 983	15 497	23 370	12 104
Glaris	119 290	58 340	15 092	11 273	32 292	2 293
Zoug	480 293	262 298	42 878	46 964	89 137	39 016
Fribourg	1 255 084	657 395	158 155	170 783	189 792	78 959
Soleure	818 314	387 037	76 260	98 119	199 462	57 436
Bâle-Ville	1 146 875	511 499	165 983	272 939	158 247	38 207
Bâle-Campagne	1 289 111	445 858	81 053	60 305	417 445	284 450
Schaffhouse	238 095	121 090	22 713	21 251	65 359	7 682
Appenzell Rh.-E.	175 536	84 294	19 440	15 684	43 442	12 675
Appenzell Rh.-I.	57 863	25 155	4 954	9 247	13 254	5 253
Saint-Gall	1 933 415	1 002 490	201 016	306 000	322 675	101 235
Grisons	676 353	274 297	63 594	92 271	210 899	35 291
Argovie	2 031 044	1 022 171	158 004	186 385	546 247	118 237
Thurgovie	951 679	441 073	124 948	109 749	167 607	108 303
Tessin	1 042 806	585 787	143 798	149 062	99 000	65 160
Vaud	2 697 193	1 472 748	280 946	355 030	481 874	106 595
Valais	994 730	502 371	89 025	91 426	217 888	94 019
Neuchâtel	659 981	363 441	88 791	91 371	105 864	10 514
Genève	2 328 545	1 239 713	397 512	256 307	248 198	186 816
Jura	246 919	126 479	18 143	23 315	66 481	12 501

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.6 Produit intérieur brut et dépenses publiques, depuis 1990, en millions de francs

	Produit intérieur brut	Dépenses publiques						
		Total	Recherche fonda- mentale	Administration générale	Ordre et sécurité publique, défense	Culture, sport et loisirs, église	Santé	Sécurité sociale
1990	338 996	105 118,3	441,4	7 296,8	11 613,2	3 145,4	10 769,2	32 188,1
1991	354 060	117 006,9	471,7	8 004,2	12 357,9	3 422,7	11 974,3	36 509,9
1992	361 424	127 281,2	516,8	8 684,6	12 701,9	3 412,4	12 939,4	41 209,8
1993	369 351	139 891,8	579,5	8 774,7	12 293,2	3 266,3	13 677,9	50 736,9
1994	378 471	140 603,6	589,6	8 904,3	12 737,3	3 334,6	13 941,3	50 003,1
1995	383 096	139 873,3	628,2	9 046,9	12 775,7	3 409,7	14 251,1	48 793,4
1996	385 671	145 496,5	660,1	9 101,7	12 635,0	3 584,5	14 621,0	52 862,8
1997	395 146	149 994,3	664,8	9 094,8	12 365,3	3 385,1	14 554,0	57 843,8
1998	404 355	151 390,9	657,2	9 333,8	12 376,9	3 631,4	14 718,9	56 576,8
1999	410 924	148 940,1	650,8	9 536,0	11 976,4	3 645,2	15 095,1	54 422,0
2000	432 405	151 836,7	722,8	9 864,5	12 278,5	3 858,5	15 579,3	54 013,2
2001	443 243	160 553,8	722,0	11 251,8	12 549,6	4 129,1	16 807,7	56 258,5
2002	446 786	166 501,9	777,9	10 891,2	12 675,6	4 146,0	17 982,0	59 403,0
2003	450 572	169 862,6	792,3	11 287,7	12 959,8	4 164,3	18 769,3	62 978,0
2004 ⁴	465 348	172 242,9	992,3	11 032,2	12 960,9	4 198,5	19 285,7	64 707,2
2005	479 088	176 235,8	931,8	11 221,2	13 060,1	4 247,0	19 751,9	66 435,3
2006	508 036	176 973,5	995,4	11 210,3	13 051,4	4 333,3	19 974,5	66 702,5
2007 ⁵	540 800	183 706,3	1 987,6	12 742,0	13 224,6	4 528,8	21 072,4	70 228,9
2008 ⁶	567 852	186 738,4	2 535,1	14 506,2	13 901,8	4 811,8	20 633,5	67 871,1
2009	554 372	185 629,1	2 764,7	13 374,3	14 221,0	4 881,8	11 270,1	72 811,2
2010	572 665	189 561,5	2 822,0	13 821,8	14 392,1	5 026,6	11 358,9	74 937,3
2011 ⁷	585 102	196 889,3	2 969,1	16 975,8	15 112,4	5 149,3	12 097,3	75 576,5

	Dépenses publiques				Dépenses publiques d'éducation ¹			
	Trafic et télécommuni- cations	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Economie publique	Finances et impôts	Total	Confédération ²	Cantons ³	Communes ³
1990	9 255,7	3 631,7	5 297,1	5 311,5	16 168,3	1 114,8	9 780,7	5 272,7
1991	10 302,2	4 111,6	5 831,1	5 935,9	18 085,5	1 265,0	10 858,0	5 962,6
1992	10 705,4	4 327,9	6 094,4	7 226,9	19 461,6	1 355,6	11 635,1	6 470,9
1993	11 446,2	4 418,1	6 885,3	7 887,2	19 926,5	1 398,9	11 930,2	6 597,4
1994	11 634,2	4 477,3	6 210,8	8 592,2	20 179,0	1 405,7	11 991,4	6 781,8
1995	11 416,1	4 381,1	5 976,1	8 770,3	20 424,9	1 394,2	12 092,1	6 938,6
1996	11 823,4	4 463,3	6 463,1	8 590,0	20 691,6	1 443,6	12 284,7	6 963,3
1997	12 079,0	4 516,2	6 080,5	8 695,4	20 715,4	1 355,7	12 380,2	6 979,5
1998	13 604,5	4 670,6	6 015,7	8 990,5	20 814,5	1 381,1	12 299,1	7 134,2
1999	12 158,5	4 749,5	6 505,0	9 018,0	21 183,7	1 500,4	12 628,7	7 054,7
2000	13 056,9	4 747,2	6 761,4	9 059,8	21 894,5	1 593,8	13 057,4	7 243,4
2001	14 194,1	4 923,0	7 072,2	9 359,3	23 286,5	1 755,6	14 055,1	7 475,8
2002	14 656,8	4 833,9	6 981,1	9 258,7	24 895,5	1 995,2	14 838,6	8 061,6
2003	14 023,3	4 852,5	6 358,2	7 910,9	25 766,2	2 191,3	15 345,0	8 229,9
2004 ⁴	14 468,6	4 853,7	6 275,9	7 628,7	25 839,1	2 056,1	15 599,0	8 184,1
2005	14 857,0	4 861,2	6 170,9	8 270,9	26 428,6	2 150,1	15 965,2	8 313,3
2006	14 678,9	4 954,2	6 158,7	8 079,0	26 835,3	2 134,4	16 449,6	8 251,3
2007 ⁵	14 312,3	5 265,5	6 096,1	7 850,9	26 397,3	1 071,3	17 207,1	8 118,9
2008 ⁶	15 818,8	5 829,2	12 928,5	9 792,3	28 110,2	1 252,7	18 533,0	8 324,5
2009	16 603,9	5 754,7	7 860,4	6 563,1	29 524,0	1 401,2	19 321,2	8 801,6
2010	16 598,2	6 091,5	7 480,4	7 013,5	30 019,1	1 396,8	19 794,5	8 827,8
2011 ⁷	17 852,3	6 072,0	7 540,9	6 668,1	30 875,6	1 620,0	20 374,2	8 881,3

¹ Mis à part les dépenses pour la recherche dans le domaine de la formation, les dépenses consacrées à R-D² Sans les transferts aux cantons et aux communes³ Sans les transferts à la Confédération, aux cantons et aux communes⁴ Les dépenses publiques totales et les dépenses d'éducation ne tiennent pas compte du montant de Fr. 846'443'401.70 comptabilisé par la Confédération sous «Charges de transfert extraordinaires; entreprises publiques»⁵ Le recul des dépenses publiques au niveau fédéral en 2007 est dû à des raisons comptables⁶ Les dépenses publiques totales et les dépenses d'éducation ne tiennent pas compte du montant de Fr. 1'175' 653'333 comptabilisé sous «Charges de personnel extraordinaires» dans le canton d'Argovie⁷ PIB provisoire

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA), Compte de production; AFF – Statistique financière (SF)

T2.7 Dépenses publiques totales, indice des ressources et estimation de la population résidente des cantons et de leurs communes, 2011

	Dépenses publiques totales (en milliers de francs)	Indice des ressources	Estimation de la population résidente totale
Zurich	22 981 247	128	1 392 396
Berne	13 679 033	75	985 046
Lucerne	4 431 706	74	381 966
Uri	486 385	57	35 382
Schwyz	1 623 325	140	147 904
Obwald	483 638	74	35 885
Nidwald	519 466	125	41 311
Glaris	464 852	65	39 217
Zoug	1 854 329	246	115 104
Fribourg	3 966 774	68	284 668
Soleure	2 910 064	77	256 990
Bâle-ville	4 193 468	145	186 255
Bâle-campagne	3 689 009	98	275 360
Schaffhouse	990 227	96	77 139
AppenzellRh.-E.	673 202	74	53 313
Appenzell Rh.-I.	172 435	81	15 743
St. Gall	5 888 067	74	483 156
Grisons	3 650 906	77	193 388
Aarau	6 537 003	85	618 298
Thurgovie	2 798 098	73	251 973
Tessin	4 554 549	95	336 943
Vaud	10 940 760	120	725 944
Valais	4 416 578	64	317 022
Neuchâtel	2 694 187	94	173 183
Genève	10 505 005	147	460 534
Jura	1 143 660	62	70 542

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA), Statistique de la population et des ménages (STATPOP); AFF – Statistique financière (SF)

T2.8 Transferts de la Confédération, des cantons et des communes depuis 1990, en milliers de francs

	Transferts de la Confédération aux cantons	Transferts des cantons à d'autres cantons	Transferts des cantons aux communes	Transferts des communes aux cantons
1990	879 843	275 056	1 168 855	1 400 336
1991	916 809	296 561	1 315 747	1 591 622
1992	970 640	329 137	1 467 016	1 742 177
1993	990 028	340 077	1 505 631	1 736 631
1994	1 085 221	358 592	1 495 682	1 715 004
1995	1 156 878	436 627	1 533 034	1 830 014
1996	1 041 224	479 783	1 523 343	1 922 954
1997	1 054 334	461 871	1 567 226	1 944 106
1998	1 092 785	458 116	1 512 021	1 909 261
1999	1 116 278	607 160	1 518 371	1 973 668
2000	1 140 032	677 466	1 542 046	2 039 394
2001	1 179 476	774 294	1 499 314	2 187 037
2002	1 283 136	863 450	1 590 266	1 693 598
2003	1 320 794	1 007 415	1 582 090	1 827 346
2004	1 338 580	1 161 126	1 535 035	1 405 704
2005	1 380 647	1 160 280	1 424 694	1 464 333
2006	1 422 308	1 257 498	1 367 297	1 665 221
2007	1 428 349	1 381 274	1 332 736	1 657 493
2008	1 518 634	2 160 191	1 196 034	2 085 736
2009	1 590 865	2 298 800	1 186 576	1 970 258
2010	1 750 989	2 430 559	1 149 024	1 980 481
2011	1 835 657	2 523 131	1 135 514	1 969 730

Mis à part les dépenses pour la recherche dans le domaine de la formation, les dépenses consacrées à R-D n'apparaissent pas dans la statistique des dépenses publiques pour l'éducation

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.9 Dépenses publiques d'éducation de la Confédération, des cantons et des communes depuis 1990, en millions de francs

	Confédération	Cantons	Communes
1990	1 994,7	10 958,4	6 673,1
1991	2 181,8	12 176,8	7 554,2
1992	2 326,2	13 105,6	8 213,1
1993	2 388,9	13 441,8	8 334,0
1994	2 490,9	13 493,2	8 496,8
1995	2 551,1	13 626,4	8 768,6
1996	2 484,9	13 808,0	8 886,2
1997	2 410,0	13 948,3	8 923,6
1998	2 473,9	13 812,2	9 043,5
1999	2 616,7	14 148,4	9 028,3
2000	2 733,8	14 600,5	9 282,8
2001	2 935,0	15 555,8	9 662,9
2002	3 278,3	16 430,2	9 755,2
2003	3 512,1	16 928,3	10 057,2
2004 ¹	3 394,6	17 136,8	9 589,8
2005	3 530,8	17 391,0	9 777,6
2006	3 556,7	17 817,4	9 916,6
2007	2 499,6	18 544,9	9 776,4
2008 ²	2 772,3	19 729,1	10 410,2
2009	2 992,0	20 507,8	10 771,9
2010	3 147,8	20 943,6	10 808,3
2011	3 455,7	21 509,7	10 851,0

¹ Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 846'443'401.70 comptabilisé par la Confédération sous «Charges de transfert extraordinaires; entreprises publiques»

² Le total des dépenses publiques d'éducation ne tient pas compte du montant de Fr. 1'175' 653'333 comptabilisé sous «Charges de personnel extraordinaires» dans le canton d'Argovie

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière (SF)

T2.10 Nombre d'élèves/étudiants selon le degré de formation

Pondération de deux années scolaires, écoles publiques et privées subventionnées

	Total ¹	Préscolarité	Degré primaire	Degré secondaire I	Formation professionnelle	Formation générale	Formation professionnelle supérieure	Hautes écoles
1990	1 219 461	*	*	*	*	*	*	*
1991	1 231 326	*	*	*	*	*	*	*
1992	1 245 787	*	*	*	*	*	*	*
1993	1 260 776	*	*	*	*	*	*	*
1994	1 276 180	*	*	*	*	*	*	*
1995	1 292 901	*	*	*	*	*	*	*
1996	1 311 412	*	*	*	*	*	*	*
1997	1 328 648	*	*	*	*	*	*	*
1998	1 350 295	*	*	*	*	*	*	*
1999	1 366 272	*	*	*	*	*	*	*
2000	1 372 631	*	*	*	*	*	*	*
2001	1 374 208	*	*	*	*	*	*	*
2002	1 383 736	*	*	*	*	*	*	*
2003	1 396 306	*	*	*	*	*	*	*
2004	1 405 131	*	*	*	*	*	*	*
2005	1 409 866	*	*	*	*	*	*	*
2006	1 413 371	*	*	*	*	*	*	*
2007	1 415 940	*	*	*	*	*	*	*
2008	1 419 246	*	*	*	*	*	*	*
2009	1 427 482	*	*	*	*	*	*	*
2010	1 437 650	*	*	*	*	*	*	*
2011	1 442 601	143 740	429 084	278 998	248 041	83 782	35 047	206 023

* La statistique des élèves/étudiants est actuellement en révision

¹ Inclus les élèves des écoles spéciales et les élèves dont le degré de formation n'est pas défini

Source: OFS – Elèves et étudiants (SDL), Etudiants et examens finals des hautes écoles

T2.11 Dépenses publiques d'éducation pour les rémunérations et nombre d'élèves par canton, 2011,

Dépenses pour les rémunérations en milliers de francs

Elèves: pondération de deux années scolaires, écoles publiques

	Préscolarité + degrés primaire et secondaire I	
	Dépenses pour les rémunérations	Elèves
Suisse	10 680 893	847 822
Zurich	1 815 953	135 940
Berne	1 221 918	99 971
Lucerne ¹	534 978	42 598
Uri ¹	54 319	4 057
Schwyz ¹	198 185	16 333
Obwald ¹	48 934	3 854
Nidwald ¹	62 959	4 494
Glaris ¹	56 503	4 384
Zoug ¹	199 403	11 751
Fribourg	376 679	35 926
Soleure ¹	338 940	27 185
Bâle-Ville	262 206	14 433
Bâle-Campagne	374 595	28 302
Schaffhouse ¹	110 154	7 823
Appenzell Rh.-E.	77 323	6 064
Appenzell Rh.-I. ¹	23 208	2 124
Saint-Gall ¹	797 276	56 097
Grisons ¹	235 243	19 310
Argovie	875 955	70 403
Thurgovie ¹	411 701	29 439
Tessin	361 013	34 872
Vaud	949 463	81 470
Valais ¹	381 549	35 352
Neuchâtel	213 680	20 431
Genève	601 161	46 704
Jura	94 617	8 507

¹ Dans ces cantons, les dépenses comptabilisées sous «maturité gymnasiale» sont réparties sur le «degré secondaire I» et «maturité gymnasiale» en fonction du nombre d'élèves

Sources: OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA), Elèves et étudiants (SDL); AFF – Statistique financière (SF)

T2.12 Bénéficiaires et montant des bourses d'études selon le degré de formation et le canton, 2011,

Montants en francs

	Tous les degrés de formation		Ecole obligatoire		Degré secondaire II			
					Formation professionnelle initiale		Maturités gymnasiales et autres formations générales	
	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
Suisse¹	305 699 814	48 121	2 059 931	349	88 582 360	16 711	51 651 299	11 626
Zurich	36 635 888	4 373	1 717 806	290	14 720 039	2 002	5 023 967	655
Berne	26 477 458	3 672	0	0	9 038 724	1 325	3 969 321	1 072
Lucerne	11 001 838	2 057	0	0	2 654 500	564	1 598 900	393
Uri	1 721 000	287	0	0	453 200	79	230 100	52
Schwyz	5 523 972	877	0	0	1 194 639	263	777 462	183
Obwald	1 701 285	236	2 270	1	149 560	52	234 150	46
Nidwald	1 102 755	193	0	0	112 818	38	213 979	47
Glaris	576 450	103	0	0	22 300	7	29 500	8
Zoug	2 353 600	381	0	0	675 700	153	209 800	43
Fribourg	10 404 761	2 185	0	0	3 401 849	910	2 472 596	639
Soleure	7 338 165	1 216	0	0	1 080 535	254	849 575	233
Bâle-ville	11 676 660	2 073	0	0	4 087 799	879	1 773 184	532
Bâle-campagne	12 365 580	2 075	0	0	2 098 480	626	1 523 225	468
Schaffhouse	1 472 100	309	31 350	7	332 200	85	140 750	41
Appenzell Rh.-E.	1 383 081	269	0	0	169 350	33	327 150	73
Appenzell Rh.-I.	788 650	132	0	0	84 350	18	80 200	17
St. Gall	12 805 010	1 951	105 500	28	4 581 740	731	2 937 050	452
Grisons	13 663 150	2 624	0	0	1 802 500	596	2 544 600	688
Aarau	15 527 050	3 074	0	0	3 412 175	1 030	3 553 975	1 093
Thurgovie	7 927 230	1 216	0	0	1 373 100	298	1 374 700	248
Tessin	17 327 313	3 086	201 645	21	4 331 056	968	1 064 017	361
Vaud	51 210 830	5 622	0	0	18 431 061	2 326	9 701 705	1 436
Valais	18 371 300	3 936	0	0	2 963 625	993	4 322 800	1 229
Neuchâtel	6 265 688	1 646	0	0	1 820 749	725	537 196	295
Genève ²	24 106 410	3 681	0	0	8 224 091	1 475	5 669 002	1 183
Jura ³	5 972 590	897	1 360	2	1 366 220	281	492 395	139
	Degré tertiaire						Formation continue	
	Formation professionnelle supérieure		Hautes écoles spécialisées et pédagogiques		Hautes écoles universitaires			
	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
Suisse¹	13 419 458	1 778	61 651 861	7 741	86 379 873	11 034	1 955 032	365
Zurich	1 627 973	162	5 842 392	618	7 680 328	771	23 383	2
Berne	1 127 746	127	5 190 380	508	7 151 287	741	0	0
Lucerne	641 550	120	2 337 800	385	3 752 588	611	16 500	2
Uri	100 800	16	388 200	60	548 700	80	0	0
Schwyz	524 212	65	1 238 068	160	1 789 591	206	0	0
Obwald	34 730	10	693 025	74	587 550	53	0	0
Nidwald	94 024	16	186 457	33	495 477	59	0	0
Glaris	20 900	4	214 350	43	289 400	41	0	0
Zoug	48 900	8	156 400	16	934 800	109	328 000	52
Fribourg	366 102	55	1 598 866	263	2 565 348	411	0	0
Soleure	423 660	62	2 382 710	321	2 601 685	377	0	0
Bâle-ville	272 989	43	2 712 148	316	2 723 399	392	107 141	11
Bâle-campagne	588 520	65	4 466 505	462	3 458 925	464	229 925	21
Schaffhouse	123 550	20	510 050	94	334 200	69	0	0
Appenzell A.Rh.	72 700	13	390 331	79	423 550	76	0	0
Appenzell I-Rh.	59 150	11	182 850	30	382 100	57	0	0
St. Gall	220 100	34	2 079 320	334	2 865 550	408	15 750	3
Grisons	651 600	98	3 821 650	607	4 842 800	705	0	0
Aarau	530 950	66	3 243 600	406	4 772 150	539	14 200	2
Thurgovie	491 080	63	2 479 450	334	2 208 900	288	0	0
Tessin	1 207 137	190	2 422 933	399	7 385 104	1 074	715 421	167
Vaud	2 213 750	190	9 928 710	771	10 935 604	1 070	0	0
Valais	920 150	162	3 056 750	642	6 936 800	1 077	171 175	34
Neuchâtel	269 733	74	1 367 727	240	2 219 320	344	50 963	16
Genève ²	406 297	52	3 327 014	358	6 363 062	763	116 944	21
Jura ³	381 155	52	1 434 175	188	2 131 655	249	165 630	34

¹ Le total de bénéficiaires suisse ne contient pas de comptage double

² Sans les chèques de formation du canton de Genève d'un montant global de Fr. 3'396'622 pour un nombre de bénéficiaires de Fr. 5328

³ Sans le montant global de Fr. 431'890 pour les frais d'écologie remboursés sans condition de revenu

Source: OFS – Bourses et prêts d'études cantonaux (STIP)

T2.13 Montants versés pour les bourses depuis 1990,
en milliers de francs

1990	248 390
1991	258 733
1992	292 078
1993	321 829
1994	320 884
1995	283 412
1996	287 207
1997	287 700
1998	286 226
1999	274 539
2000	277 454
2001	277 273
2002	272 116
2003	285 633
2004	279 331
2005	272 939
2006	280 291
2007	276 685
2008	276 492
2009	279 067
2010	302 051
2011	305 700

Source: OFS – Bourses et prêts d'études cantonaux (STIP)

T.3.1 Coûts complets des HEU selon la prestation (objet de coûts) et le groupe de domaine, 2007 à 2012

		Enseign.: études de base	Enseign.: études approf.	Rech. et développement	Formation continue	Prestations de services	Total CH
Sciences humaines et sociales	2007	442 827 342	66 737 289	381 129 616	29 193 902	37 891 344	957 779 493
	2008	482 211 833	80 866 306	440 239 997	33 907 538	46 956 397	1 084 182 071
	2009	490 266 540	80 707 350	479 703 061	35 566 138	53 761 994	1 140 005 083
	2010	482 254 615	90 575 296	517 897 954	37 235 394	49 015 346	1 176 978 605
	2011	465 872 874	88 602 398	548 937 100	37 710 258	48 180 650	1 189 303 280
	2012	477 302 675	87 600 363	561 717 144	38 190 184	48 876 755	1 213 687 121
Sciences économiques	2007	139 441 119	31 581 198	137 205 616	39 122 331	23 123 113	957 779 493
	2008	151 034 698	29 202 341	156 200 729	43 918 850	26 426 418	406 783 036
	2009	146 984 399	26 673 210	170 590 966	43 820 921	25 181 454	413 250 950
	2010	153 603 099	31 138 484	174 096 870	42 689 848	26 828 322	428 356 623
	2011	157 586 088	32 682 419	190 268 028	45 643 709	30 113 162	456 293 406
	2012	165 120 227	33 069 676	197 906 972	49 338 724	27 722 787	473 158 386
Droit	2007	113 350 342	20 392 427	100 234 684	17 908 875	8 340 837	957 779 493
	2008	114 945 142	17 599 472	101 483 835	19 327 258	11 098 794	264 454 501
	2009	117 355 510	18 392 539	109 046 963	17 547 866	11 256 266	273 599 144
	2010	118 084 639	17 775 620	115 672 287	18 698 254	11 992 364	282 223 164
	2011	116 686 165	19 152 530	118 745 291	18 451 200	11 038 038	284 073 224
	2012	122 112 020	20 547 218	125 901 002	18 905 908	9 922 061	297 388 209
Sciences exactes et naturelles	2007	362 667 538	171 639 156	1 075 858 158	32 762 696	97 130 772	957 779 493
	2008	391 857 604	186 383 736	1 140 973 564	32 163 324	100 178 109	1 851 556 337
	2009	386 672 774	185 646 868	1 232 462 945	30 475 565	110 818 180	1 946 076 332
	2010	375 374 647	185 043 311	1 326 162 298	28 177 924	118 037 551	2 032 795 731
	2011	381 279 522	207 966 311	1 411 014 686	27 708 644	117 907 300	2 145 876 463
	2012	391 258 670	212 076 927	1 467 857 500	26 782 703	112 425 799	2 210 401 599
Médecine et pharmacie	2007	313 951 787	77 348 963	848 342 254	92 047 167	265 483 779	957 779 493
	2008	323 382 602	91 335 622	884 807 497	99 650 026	249 485 595	1 648 661 342
	2009	331 622 603	102 530 777	963 997 343	101 868 990	253 341 280	1 753 360 993
	2010	345 394 040	110 133 585	996 403 374	126 144 720	253 377 072	1 831 452 791
	2011	344 235 251	111 900 390	1 019 160 085	126 555 741	254 150 933	1 856 002 400
	2012	349 897 059	115 395 356	1 074 271 463	127 344 122	254 648 288	1 921 556 288
Sciences techniques	2007	253 707 815	83 679 287	498 350 464	8 581 894	92 872 377	957 779 493
	2008	261 047 886	81 942 478	497 665 712	9 833 020	85 405 048	935 894 144
	2009	274 227 477	85 879 555	533 254 261	9 610 446	88 562 995	991 534 734
	2010	287 867 313	89 053 126	574 074 655	10 262 798	93 482 991	1 054 740 883
	2011	303 303 991	95 602 755	609 797 515	11 090 682	97 155 721	1 116 950 664
	2012	298 003 584	101 487 313	621 389 825	10 990 283	98 833 558	1 130 704 563
Interdisciplinaire et autre	2007	36 494 420	7 976 907	33 733 201	7 781 285	7 118 952	957 779 493
	2008	35 010 824	6 899 430	31 091 415	7 034 005	6 794 508	86 830 182
	2009	39 685 174	8 461 437	43 364 905	10 632 909	7 085 613	109 230 038
	2010	44 569 817	7 780 254	40 527 544	6 139 388	8 689 081	107 706 084
	2011	44 568 850	7 622 760	44 556 173	9 047 896	11 170 271	116 965 950
		40 207 540	6 449 862	44 925 804	11 581 355	12 340 003	115 504 564
Total	2007	1 662 440 363	459 355 227	3 074 853 993	227 398 150	531 961 174	5 956 008 907
	2008	1 759 490 589	494 229 385	3 252 462 749	245 834 021	526 344 869	6 278 361 613
	2009	1 786 814 477	508 291 736	3 532 420 444	249 522 835	550 007 782	6 627 057 274
	2010	1 807 148 170	531 499 676	3 744 834 982	269 348 326	561 422 727	6 914 253 881
	2011	1 813 532 741	563 529 563	3 942 478 878	276 208 130	569 716 075	7 165 465 387
	2012	1 843 901 775	576 626 715	4 093 969 710	283 133 279	564 769 251	7 362 400 730
Total %	2007	28	8	52	4	9	100
	2008	28	8	52	4	8	100
	2009	27	8	53	4	8	100
	2010	26	8	54	4	8	100
	2011	25	8	55	4	8	100
	2012	25	8	56	4	8	100

Source: OFS – Finances des hautes écoles

T3.2 Coûts complets et effectifs d'étudiants HEU selon le groupe de domaine, 2012

	Coûts	Etudiants
Sciences exactes et naturelles	2 210 401 599	24 012
Médecine et pharmacie	1 921 556 288	14 053
Sciences humaines et sociales	1 213 687 121	43 870
Sciences et techniques	1 130 704 563	16 238
Sciences économiques	473 158 386	20 979
Droit	297 388 209	15 340
Interdisciplinaire et autre	115 504 564	4 130

Source: OFS – Finances des hautes écoles, Etudiants et examens finals des hautes écoles

T3.3 Financement des charges des HEU selon le pourvoyeur de fonds, 2007 et 2012, en milliers de francs

		Confédération	Cantons	Privés
Universités	2007	950 772	2 174 341	707 460
	2012	1 320 897	2 637 733	977 623
EPF	2007	1 521 953	2 153	134 015
	2012	2 138 994	17 485	213 324
Total	2007	2 472 725	2 176 494	841 475
	2012	3 459 890	2 655 218	1 190 947

Source: OFS – Finances des hautes écoles

T3.4 Coûts complets des HES selon le type de prestation, 2007 à 2012, en milliers de francs

	Enseignement de base	Ra-D	Formation continue	Prestations de services	Total
2007	1 138 445	290 082	117 510	102 072	1 648 109
2008	1 264 106	351 883	130 230	111 068	1 857 286
2009	1 393 198	411 649	150 623	112 973	2 068 445
2010	1 486 917	429 512	156 979	106 213	2 179 620
2011	1 519 391	467 040	158 454	104 619	2 249 504
2012	1 547 940	514 766	162 157	106 171	2 331 034

Sources: SEFRI – Finances des hautes écoles spécialisées; OFS – Finances des hautes écoles

T3.5 Coûts complets des HES selon le type de prestation et le domaines d'études, 2007 et 2012,
en milliers de francs

		Enseignement de base	Ra-D	Formation continue	Prestations de services
Architecture, construction et planification	2007	102 666	25 747	5 165	8 206
	2012	125 639	46 308	7 335	12 141
Technique et IT	2007	319 111	132 612	19 139	23 166
	2012	362 708	223 313	24 203	17 756
Chimie et sciences de la vie	2007	72 546	27 101	1 099	7 607
	2012	103 380	56 272	1 656	9 188
Agronomie et éco. forestière	2007	18 631	4 891	247	3 022
	2012	18 017	6 369	401	2 536
Economie et services	2007	218 496	41 621	52 579	27 384
	2012	287 376	67 672	65 817	27 314
Design	2007	97 055	11 953	2 101	7 480
	2012	114 546	13 852	3 549	1 874
Musique, arts de la scène et autres arts	2007	122 891	9 673	2 754	3 111
	2012	257 760	31 848	6 187	4 778
Linguistique appliquée	2007	9 250	2 372	514	2 754
	2012	10 297	2 455	904	4 536
Travail social	2007	94 950	20 202	20 240	10 867
	2012	113 418	31 382	27 377	11 498
Psychologie appliquée	2007	6 890	2 660	6 336	4 738
	2012	10 115	7 558	8 289	7 475
Santé	2007	74 337	11 039	7 263	3 643
	2012	142 205	27 391	16 240	6 931
Formations des enseignants (HES-SO)	2007	1 622	212	75	94
		2 480	345	198	145
Total	2007	1 138 445	290 082	117 510	102 072
	2012	1 547 940	514 766	162 157	106 171

Sources: SEFRI – Finances des hautes écoles spécialisées; OFS – Finances des hautes écoles

T3.6 Coûts complets et effectifs d'étudiants des HES selon le domaine d'étude, 2012, en milliers de francs

	Coût total	Etudiants
Technique et IT	627 980	11 251
Economie et services	448 179	23 689
Musique, arts de la scène et autres arts	300 573	6 030
Architecture, construction et planification	191 423	4 195
Santé	192 767	6 467
Travail social	183 674	7 638
Chimie et sciences de la vie	170 497	2 407
Design	133 821	2 938
Agronomie et économie forestière	27 323	441
Psychologie appliquée	33 438	1 252
Linguistique appliquée	18 192	423
Formation des enseignants (uniquement HES-SO)	3 168	93
Total	2 331 034	66 824

Sources: SEFRI – Finances des hautes écoles spécialisées; OFS – Finances des hautes écoles, Etudiants et examens finals des hautes écoles

T3.7 Produits des HES selon le domaine d'étude et le pourvoyeur de fonds, 2007 et 2012, en milliers de francs

		Confédération	Cantons	Privés	Total
Architecture, construction et planification	2007	33 386	70 995	21 553	125 934
	2012	44 222	89 016	32 376	165 615
Technique et IT	2007	123 514	235 176	76 235	434 925
	2012	171 244	275 909	92 190	539 344
Chimie et sciences de la vie	2007	23 367	51 657	14 087	89 111
	2012	38 066	77 645	23 871	139 581
Agronomie et économie forestière	2007	6 148	12 227	5 938	24 313
	2012	5 907	15 498	2 966	24 371
Economie et services	2007	66 104	126 308	124 871	317 283
	2012	90 779	177 595	141 082	409 456
Design	2007	29 513	59 845	10 456	99 814
	2012	31 408	64 872	12 511	108 791
Musique, arts de la scène et autres arts	2007	6 139	99 935	14 970	121 044
	2012	65 195	168 877	26 660	260 732
Linguistique appliquée	2007	1 081	11 615	2 747	15 443
	2012	2 528	8 190	2 954	13 673
Travail social	2007	27 151	75 062	33 920	136 134
	2012	34 425	88 302	45 614	168 341
Psychologie appliquée	2007	1 089	7 415	11 604	20 108
	2012	3 830	10 418	17 341	31 589
Santé	2007	4 847	73 013	7 599	85 459
	2012	46 118	103 045	23 516	172 678
Formation des enseignants (HES-SO)	2007	1 431	270	93	1 794
		12	2 783	127	2 923
Total	2007	323 771	823 518	324 073	1 471 362
	2012	533 734	1 082 151	421 208	2 037 093

Sources: SEFRI – Finances des hautes écoles spécialisées; OFS – Finances des hautes écoles

T3.8 Produits des HES selon le type de prestation et le pourvoyeur de fonds, 2012, en milliers de francs

	Confédération	Cantons	Privés
Enseignement de base	390 303	859 754	120 683
Ra-D	142 316	192 383	102 959
Formation continue	393	22 551	117 870
Prestations de services	723	7 463	79 697
Total	533 734	1 082 151	421 208

Sources: SEFRI – Finances des hautes écoles spécialisées; OFS – Finances des hautes écoles

T3.9 Coûts d'exploitation des HEP selon le type de prestation, 2012, en milliers de francs

	Enseignement de base	Ra-D	Formation continue	Prestations de services	Total
Total HEP	396 924	62 361	79 356	54 731	593 372

Source: OFS – Finances des hautes écoles

T3.10 Produits d'exploitation des HEP selon le type de prestation et le pourvoyeur de fonds, 2012

	Confédération	Cantons	Privés
Enseignement de base	272 267	373 168 464	31 608 719
Formation continue	328 245	40 891 229	35 165 410
Ra-D	4 928 585	43 489 747	10 922 280
Prestations de services	1 079 191	42 298 749	14 958 382
Total	6 608 288	499 848 190	92 654 790

Source: OFS – Finances des hautes écoles

T 5.1 Dépenses publiques d'éducation en pour-cent du produit intérieur brut et des dépenses publiques totales en comparaison internationale, 2010

	En pour-cent du produit intérieur brut	En pour-cent des dépenses publiques totales
Australie	5,2	15,2
Autriche	5,9	11,2
Belgique	6,6	12,5
Canada ¹	5,3	13,2
Chili ²	4,1	17,7
Rép. tchèque	4,2	9,7
Danemark	8,8	15,3
Estonie	5,7	14,0
Finlande	6,8	12,3
France	5,9	10,4
Allemagne	m	m
Grèce	m	m
Hongrie	4,9	9,8
Islande	7,6	14,7
Irlande	6,5	9,7
Israël	5,9	13,6
Italie	4,5	8,9
Japon	3,8	9,3
Corée du Sud	4,9	16,2
Luxembourg	m	m
Mexique	5,3	20,6
Pays-Bas	6,0	11,6
Nouvelle-Zélande	7,2	20,0
Norvège	8,8	15,2
Pologne	5,2	11,4
Portugal	5,6	11,0
Rép. slovaque	4,2	10,6
Slovénie	5,7	11,4
Espagne	5,0	10,9
Suède	7,0	13,4
Suisse	5,2	15,8
Turquie	m	m
Royaume-Uni	6,3	12,0
Etats-Unis	5,5	12,7
Moyenne OECD	5,8	13,0

m: données non disponibles

¹ Année de référence: 2009

² Année de référence: 2011

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

T5.2 Dépenses d'éducation par élève/étudiant en comparaison internationale, 2010

En équivalents USD convertis sur la base de parité de pouvoir d'achat, avec les activités de R-D

	Degré tertiaire	Degrés primaire jusqu'à tertiaire
Australie	15 142	10 825
Autriche	15 007	12 507
Belgique	15 179	11 028
Canada ^{1,*}	22 475	m
Chili ²	7 101	4 183
Rép. tchèque	7 635	6 037
Danemark	18 977	12 848
Estonie	6 501	6 126
Finlande	16 714	10 157
France	15 067	10 182
Allemagne	m	m
Grèce	m	m
Hongrie*	8 745	5 285
Islande	8 728	8 619
Irlande*	16 008	10 685
Israël	10 730	6 537
Italie ³	9 580	8 690
Japon	16 015	10 596
Corée du Sud	9 972	8 198
Luxembourg	m	m
Mexique	7 872	2 993
Pays-Bas	17 161	11 439
Nouvelle-Zélande	10 418	8 192
Norvège	18 512	14 081
Pologne*	8 866	6 321
Portugal*	10 578	8 009
Rép. slovaque	6 904	5 400
Slovénie	9 693	8 933
Espagne	13 373	9 484
Suède	19 562	11 734
Suisse ⁴	21 893	14 922
Turquie	m	m
Royaume-Uni	15 862	10 878
Etats-Unis	25 576	15 171
Moyenne OCED	13 528	9 313

m: données non disponibles

¹ Année de référence: 2009, établissements publics uniquement au degré tertiaire² Année de référence: 2011³ Etablissements publics uniquement aux degrés primaire et secondaire II⁴ Etablissements publics uniquement à l'exception des dépenses privées des entreprises pour le secondaire II

* Etablissements publics uniquement

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Services→Les publications de Statistique suisse.

Education et science

Dans le domaine de l'éducation, deux sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômés (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômés des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation (élèves, étudiants, diplômés et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces deux sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

La présente publication donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif.

Quels montants dépensent la Confédération, les cantons et les communes pour l'éducation et la formation? De quelle manière se répartissent les dépenses publiques selon le degré d'enseignement, de la préscolarité au tertiaire? Comment se présentent les coûts par élève? Combien les hautes écoles reçoivent-elles des pouvoirs publics pour la recherche et le développement? Au niveau international, quelle part en pourcentage du produit intérieur brut est consacrée à l'éducation?

N° de commande

1287-1400

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

17 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15585-1